

10^e ANNÉE — N° 1

PREMIER TRIMESTRE 1930

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'AUBE

SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-Propos de la dixième année	1
— Dans le Monde des Soldats de plomb	2
— Échos et Nouvelles — par H. Defontaine et E.-L. B.	4
— Aide-Maréchal des logis de l'Armée — par le Baron R. Grouvel, avec une planche en couleurs hors texte n° 1, de Paul Martin	5
— Le 2 ^m e Régiment d'Infanterie de ligne 1814-1815 — par H. Boisselier, avec une planche en couleurs hors texte n° 2, de H. Boisselier	6
— Les Uniformes des Officiers d'État-Major de 1814 à 1880 — par le Capitaine Darbou, avec une planche en couleurs hors texte n° 3, de L. Rousselot	9
— De la Casaque à la Soubreveste — par Paul Martin	13
— Artillerie coloniale. Maroc 1916 — par J.-E. Hilpert, avec une planche en couleurs hors texte n° 4, de J.-E. Hilpert	23
— Bulletin de la Société	24

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Etude des Uniformes
paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1930 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 •	73 •
Avec envoi sous tube	65 •	72 •
Avec envoi sous tube recommandé	70 •	78 •

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928 et 1929 du *Passepoil* sont en vente au Secrétariat au prix de soixante francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. Émile NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes

LE PASSEPOIL

Avant-Propos de la 10^{me} année

Dixième année ! C'est avec une certaine émotion que nous écrivons ce chiffre qui vient marquer une date dans l'histoire du " Passepoil ". Notre modeste bulletin dont certains avaient prédit la mort dès son berceau, que d'autres ont essayé depuis d'étouffer sous la calomnie, n'a jamais été aussi florissant qu'il l'est au moment de cet anniversaire ; et cette constatation suffit à payer de leur peine les cinq fervents collectionneurs qui, le 8 février 1920, ont présidé à sa naissance.

La forme trimestrielle adoptée en 1929 a fait ses preuves, et les nouveaux numéros plus étoffés, ont reçu de tous nos collègues le meilleur accueil ; nous les en remercions bien vivement. La revue se maintiendra sous cette forme ; elle continuera sa rubrique sur le : « monde des soldats de plomb » qui a attiré vers elle les amateurs les plus qualifiés de cette spécialité. Plusieurs numéros de 1930 contiendront 4 planches en couleurs, mais ces améliorations ne vont pas sans de gros sacrifices, et le Comité a dû, comme nous l'avons annoncé, porter à 60 francs le prix du bulletin pour 1930.

Cette année, qui est celle de nombreux anniversaires, verra d'ailleurs le " Passepoil " témoigner d'une activité exceptionnelle, puisque nous avons l'intention de publier trois numéros spéciaux. L'un consacré au centenaire de l'Algérie, l'autre au centenaire de la Belgique, et le troisième à l'armée polonaise. Jamais, on le voit, le " Passepoil " n'aura été si vivant.

1^{er} Mars 1930,

LE COMITÉ.

DANS LE MONDE DES SOLDATS DE PLOMB

Gendarmes et Cheval-Légers (1704-1715)

Dans le dernier article paru (9^e année n° 2), il a été question des Gardes du corps. Aujourd'hui, nous parlerons des Gendarmes et Cheval-légers de la Maison du Roi.

GENDARMES

Les Gendarmes de la Garde du Roi formaient une compagnie à l'effectif de 200 hommes, composée des 4 " brigades " ayant chacune un étendard. Le capitaine était le Roi. En campagne, trois brigades étaient à l'armée, et la quatrième à la Cour.

L'uniforme était magnifique.

Justaucorps en drap écarlate, garni de galons, boutons et boutons or. Les parements étaient de velours noir, garnis de même, ainsi que les poches qui étaient en travers. Chapeau galonné d'or avec plumetis en bordure et cocarde noire. Ceinturon galonné d'or.

Les officiers portaient sur le justaucorps un galonnage plus large et plus riche que les soldats.

Armement : Épée de combat, deux pistolets ; les tireurs les plus habiles étaient armés en temps de guerre de carabines rayées.

Les trompettes et timbaliers avaient leurs casaques couvertes de galons d'or. Les flammes ou banderolles de trompettes et les tabliers des timbales étaient bleu de France, avec les armes du Roi entourées de riches bordures d'or et d'argent. Les franges étaient également or et argent.

Les étendards étaient en soie blanche portant au centre un tableau en broderie de fil de soie représentant la foudre tombant du ciel et surmonté de la devise : « *Quo jubet iratus Jupiter* »

Autour du tableau, sur fond de soie blanche, se trouvait une riche broderie à rinceaux et à volutes d'or, terminée dans les angles par des flèches d'argent, des trophées d'armes, cuirasses, etc..., en argent. Le fer et talon de trompe étaient dorés.

Les chevaux étaient de robes variées, les chevaux des officiers étaient en général de robe grise.

CHEVAU-LÉGERS

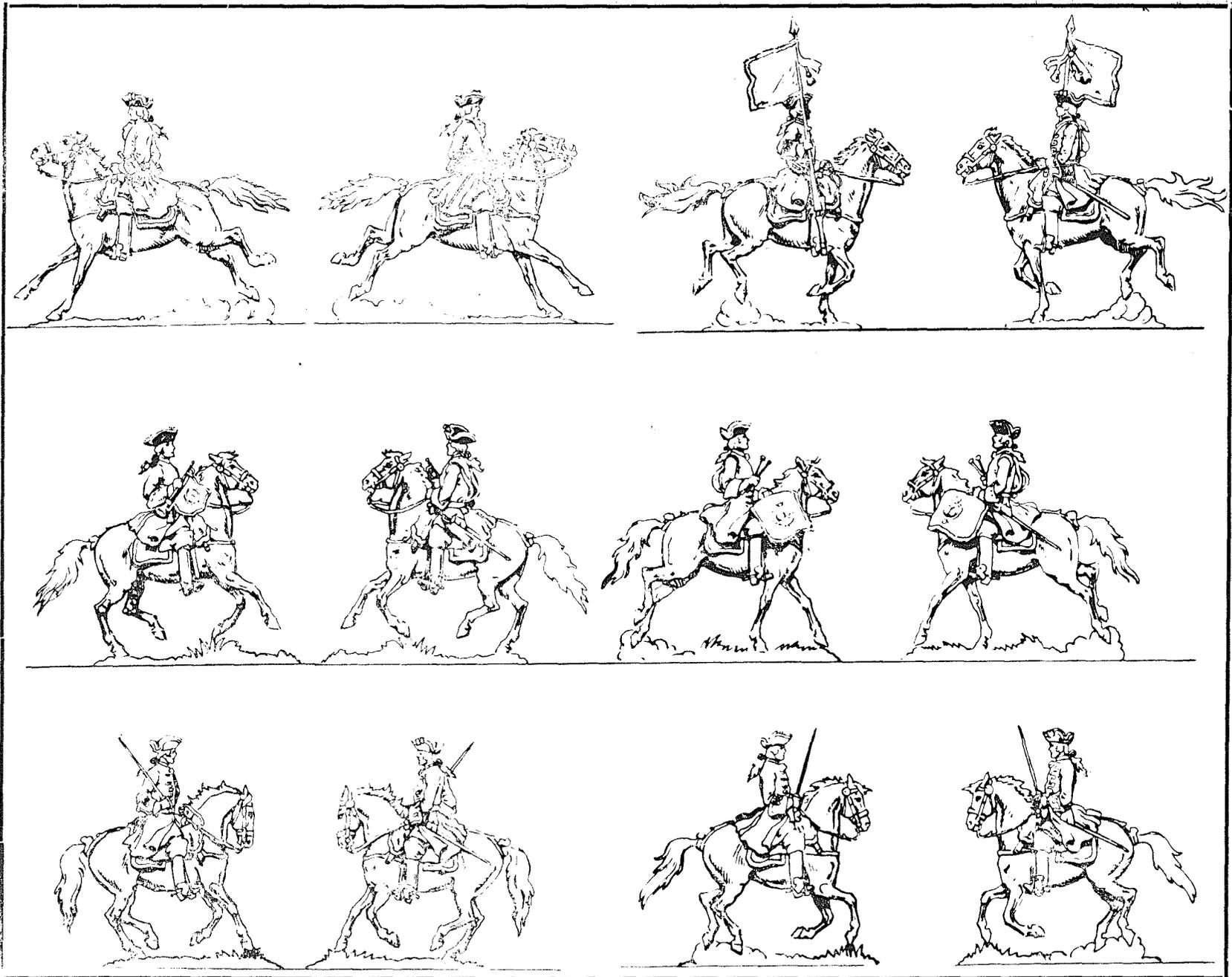
La compagnie des Cheval-légers avait également le Roi pour capitaine et son organisation était identique à celle des Gendarmes ; elle était aussi formée de 4 " brigades ", chacune ayant une cornette blanche ou étendard.

L'uniforme était également magnifique.

Justaucorps écarlate, disposé comme celui des Gendarmes, mais à parements écarlates et non noirs et à galonnage mi-or, mi-argent. L'armement était pareil à celui des Gendarmes. L'équipage du cheval était écarlate et or.

Les trompettes et timbaliers étaient vêtus comme ceux des Gendarmes, mais le galonnage était différent en ce sens que l'argent était mélangé à l'or.

Les étendards avaient la même disposition et ornementation que ceux des Gendarmes. Le tableau, au centre de l'étoffe blanche, représentait en broderie de soie et d'argent la foudre éclatant, le tout surmonté de la devise : « *Sensere gigantes* ».



Gendarmes et Cheval-Légers de la Maison du Roi — (1704-1715)
Collection Paul Armont. -- Modèles dessinés par M. L. Rousselot

Les chevaux des soldats étaient de robes variées. Les trompettes avaient des chevaux gris.

La compagnie des Cheval-légers de la Garde du Roi était surnommée " La Pucelle ", car jamais elle n'avait perdu un étendard ni une timbale sur le champ de bataille.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Hamel. Les collectionneurs pourront peindre les Gendarmes et Cheval-légers en utilisant soit des modèles au trot de la Maison Heinrichsen, de Nuremberg, gravés d'après des dessins du regretté M. L. Bombled, soit les modèles au galop parus chez Hahnemann, à Kiel (1), d'après les dessins de M. L. Rousselot, reproduits ici-même.

(A suivre.)

Paul ARMONT.

(1) Ef. 14a, 14b, 15a, 15b, 16a, 16b.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Le 5 février, M^e Flagel, commissaire-priseur, et M. Foury, expert, ont dispersé, Hôtel Drouot, une collection d'armes blanches et d'armes à feu des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Cette collection anonyme, qui constitue la 1^{re} partie de la collection de feu M. Senès, de Marseille, n'a donné, sur les 34 n^{os} du catalogue, que quelques prix intéressants, savoir :

N^o 64. — Grosse arbalète allemande, fin XVI^e s., fût très ornementée et sur chaque face l'aigle bicéphale ; crannequin poinçonné : 3.400 fr. — 101 et 102. Deux petits fauconneaux des colonies espagnoles, XVI^e s., en bronze, canon de 1 m. 15 de haut : 2.900 fr. et 2.700 fr. — 162 bis. Fusil à deux canons superposés (en forme de "bâton à feu"), XVI^e s. Le canon inférieur rayé, le canon supérieur lisse. Platine à 2 chiens sur le côté droit, les 2 coups à double détente, mais la 2^e détente pouvant également actionner le 1^{er} coup ou obtenir un départ simultané. Fût très ornementé de sculptures sur bois : 14.500 fr. — 226. Hache-pistolet, XVII^e s., hache à pic, long canon sur fût avec belles incrustations de nacre et corne de cerf ; sûreté à la détente : 3.400 fr.

Le 22 février à l'Hôtel Drouot, M^e Boisnard, commissaire-priseur et M^e Foury, expert, ont dispersé une collection de souvenirs historiques de l'ancien régime au second Empire, provenant de M^e L... Rien de sensationnel qu'une série de drapeaux du 1^{er} Empire qui émut un moment l'opinion publique. Mais on sut bientôt qu'il ne s'agissait que de simples reconstitutions, remarquables d'ailleurs.

H. DEFONTAINE.

La nouvelle tenue des généraux. -- Les journaux ont publié la maquette de la nouvelle tenue dont le Ministre de la Guerre a l'intention de doter nos généraux, c'est dans ses grandes lignes, celle d'avant-guerre avec chapeau à plumes, mais la tunique est un peu plus longue et le pantalon noir. Elle permettra enfin à nos généraux de figurer dignement dans les cérémonies officielles à l'étranger. La tenue sobre et élégante est d'un bel effet ; nous regrettons seulement que la ceinture (d'après ce qu'on en peut voir par les photographies) manque d'ampleur.

E.-L. B.

AIDE MARÉCHAL GÉNÉRAL DES LOGIS DE L'ARMÉE - 1786

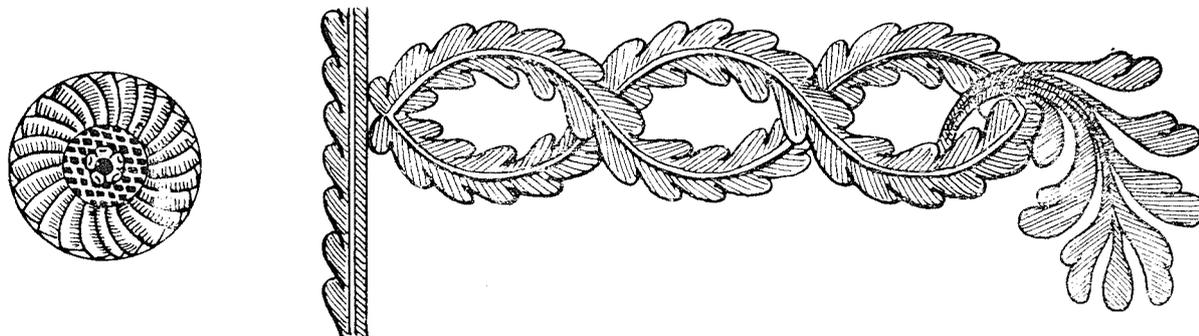
PLANCHE HORS-TEXTE N° 1

L'uniforme des officiers d'Etat-Major, sous l'ancien régime, fut réglé pour la première fois par l'ordonnance du Roi du 7 décembre 1756, sur mémoire du même mois signé de " BROGLIE DE RÉVEIL " ; successivement modifié les 25 avril 1767 et 2 septembre 1775, il fut définitivement établi par le règlement du 1^{er} octobre 1786.

Le type reproduit sur la planche de mon ami Paul Martin, qui l'a tiré de sa collection, est dû au pinceau de HOFFMANN, date de cette époque et doit être un portrait ; il est bâti sur la gravure de l'officier de dragons, et le dessin du casque apparaît encore au-dessus du chapeau. Il est spécialement intéressant, car il ne figure sur aucune des nomenclatures des types de Hoffmann et présente, d'autre part, des singularités d'uniforme.

Le règlement de 1786 donne comme tenue aux Aides-Maréchaux Généraux des logis de l'armée ; habit de drap bleu de roi non croisé, sans revers, doublé de serge de même couleur ; collet droit de 18 lignes (41 m/m) de hauteur, parements en botte de 5 pouces (135 m/m) de hauteur, de même couleur ; poches en travers ; veste et culotte de drap écarlate ; ils porteront en bordé sur l'habit et la veste une baguette dentelée de 3 lignes (7 m/m) de large ; et sur l'habit seulement des boutons en broderie de fil d'or passé, sans clinquants ni paillettes, conformes au dessin gravé ; il y aura 8 boutons sur le devant de l'habit, 2 sur le parement, et 3 sur la patte de la poche-épaulettes et dragonnes distinctives de leurs grades. Boutons dorés d'un modèle spécial.

Le dessin des broderies des aides Maréchaux Généraux des logis de l'armée est reproduit ci-contre, ainsi que celui des boutons ; c'est ce qui nous a permis d'identifier l'officier de la collection de P. MARTIN.



Il y a lieu de remarquer la présence des revers à l'habit, sur lesquels les broderies forment boutonnères en sens inverse des 3 placées en dessous ; ceci est absolument contraire aux dispositions du règlement. Peut-être s'agit-il en l'occurrence d'un habit de petit uniforme. D'autre part, l'officier porte un chapeau uniforme non bordé d'or (contrairement à ce que donne MARBOT) le porte-épée des officiers de cavalerie ; la housse et les chaperons bleu de roi, bordés de broderies analogues à celles de l'habit (contrairement aux schémas de LIENHART et HUMBERT, et à MARBOT). A remarquer également l'absence de rosette de queue au harnachement du cheval, qui autrement est absolument réglementaire.

Baron R. GROUVEL.

2^e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE

Régiment de la Reine -- 1814-1815

PLANCHE HORS-TEXTE N^o 2

En 1908, Monsieur Gustave Schlumberger, membre de l'Institut publia chez Plon, le Journal de Route du Capitaine Robineaux embrassant la période 1803-1832. Nous n'avons nullement l'intention de commenter ce très curieux Journal de route, mais sa lecture nous a donné de précieux renseignements sur le 2^e Régiment d'infanterie de ligne sous la première Restauration. Robineaux nous raconte pages 194 et 195 que le Général de division Schauembourg constitua à Chartres les cadres du 1^{er} Régiment d'Infanterie légère " Régiment du Roi ", et des 2^e Régiments d'Infanterie de ligne et d'Infanterie légère " Régiment de la Reine " avec les officiers provenant du 3^e Corps d'Armée. L'auteur qui servait au 139^e d'Infanterie y fut versé comme capitaine de fusiliers au 2^e bataillon du 2^e Régiment d'Infanterie de la Reine " Infanterie de ligne " ; les hommes furent tirés en grande partie des Régiments de Tirailleurs de la Jeune Garde et des Pupilles. Il ajoute : Nous portions comme uniforme revers cramoisi et boutons à fleur de lys, épaulettes de la Garde. Cet uniforme particulier au corps fut certainement très apprécié en haut lieu, car le Duc d'Angoulême passant le 4 juin 1814 la revue des officiers composant les 4 Régiments précités, " les félicita de leur belle tenue ", qui tranchait avec l'uniforme des autres corps d'Infanterie de ligne et légère, et avait l'avantage de remplacer l'habit tricolore, prescrit par la suite, même pour la Garde Nationale ! Les mémoires du capitaine Robineaux sont malheureusement muets sur l'habillement de la tête de colonne, mais rapprochant ce qui est dit plus haut de la belle série de lithographies de Charlet, publiées chez Delpech en 1818 sous le nom de " Costumes

Militaires Français", nous avons pu combler cette lacune. En effet les planches n° 21 désignées sous le titre de Tambour de Voltigeurs Infanterie de ligne n° 23 Tambour-Major Infanterie de ligne représentent le chef et l'un des membres de la clique du Régiment de la Reine. Pour le tapin, il n'y a aucune hésitation : la plaque losange du schako porte le n° 2, on peut objecter que cette plaque d'un modèle antérieur à 1812 ne correspond pas au type de plaque en service sous la Première Restauration, à cette thèse nous objecterons que le principal à cette époque était de faire disparaître tous les emblèmes rappelant le régime déchu et que bon nombre de Régiments ne pouvant se procurer assez rapidement des plaques avec l'écusson à fleur de lys, se contentèrent de porter à la façon des hussards une ganse de cocarde et une cocarde blanche placée sur le devant du schako à mi-hauteur ; d'autres décapitèrent purement et simplement l'aigle surmontant la plaque à soubassement de 1812, laissant le dit soubassement qui ne mentionnait plus que le numéro du corps. La plaque de notre voltigeur n'ayant aucun attribut séditionnel offrait le réel avantage de pouvoir être employée sur le champ.

Notre homme porte l'habit d'Infanterie de ligne, à revers et parements cramoisis, bien en concordance avec ce que nous a décrit le capitaine Robineaux, le col de cet habit est jaune ou chamois, distinctive des voltigeurs -- les épaulettes et le pompon sont également jaunes -- le galonnage aurore du col, revers, boutonniers et chevrons des manches peut surprendre : en principe le galon devrait être une fantaisie de chef de corps, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de coloris. A propos de cette planche notre savant collègue le capitaine Darbou signale 3 variantes du dit Tambour :

1° Exemple du Musée de l'Armée : schako noir à pourtour de cuir, plaque, cercle de visière et jugulaire de cuivre, pompon jaune à flamme rouge, cocarde imprécise à ganse jaune, habit veste bleu, collet et pattes de parements jonquille galonnés aurore, revers et parements cramoisis bordés, boutonniers des revers aurore, chevrons sur les manches aurore, pantalon gris, guêtres blanches, buffleteries blanches, plaque de baudrier en cuivre, cercles de caisse rayés blanc et rouge, capote grise.

2° Un exemple qu'il a eu récemment entre les mains différait du précédent par le galon du pourtour supérieur du schako qui est jonquille, ainsi que les chevrons du dit schako, ceci paraissant avoir été ajouté à la main. En marge, l'un des possesseurs anciens de l'estampe avait ajouté à l'encre : Cornet de même ; pour les tambours de grenadiers, épaulettes, collet et galons du schako rouges.

3° Une autre variante qu'il a eue également en communication avait le schako comme la première, sauf que la flamme du pompon paraissait cramoisie, les chevrons, galons du collet, des revers et des parements étaient jaunés clair. Les revers et parements d'une teinte foncée probablement lie de vin, les épaulettes jonquilles à tournantes cramoisies, les guêtres noires, les cercles de la caisse, blancs et cramoisi.

Notre personnage est établi conformément au recueil qui existe à la Bibliothèque Nationale, il présente quelques divergences avec les descriptions que nous avons reproduites ci-dessus :

la flamme du pompon est blanche, pas de ganse de cocarde, les revers et parements sont nettement cramoisés, les cercles de la caisse sont blancs et écarlates, enfin le pantalon à la " Mamelouck " (souvenir d'Espagne et très goûté des fantassins du 1^{er} Empire comme tenue de route est bleu de ciel, la capote roulée sur le sac est gris bleu. N'omettons pas un détail : ce tambour, au schako crânement porté sur l'oreille droite, aux cheveux et favoris ramenés en accroche-cœur est très certainement un friand de la lame, peut-être un maître d'armes, très sûrement un prévôt, la preuve en est dans le port de l'espadon porté en remplacement du briquet d'ordonnance ; nous renvoyons pour ce détail aux pages si remplies d'humour d'Elzéar Blaze, " la Vie Militaire sous le 1^{er} Empire ". Enfin le Tambour-Major de la planche 23 du même recueil ne peut être attribué à un autre corps que le 2^e de ligne. Il porte le surtout de petite tenue bleu foncé, mais la couleur distinctive cramoisie du collet, des passepoils et des retroussis, la flamme du colback et le fond du baudrier prouvent qu'il appartient au même corps que le Tambour de Voltigeurs, comme lui, il porte un pantalon (collant par exemple) également bleu clair, en outre si tous les galons sont en or, ses brisques sont nettement aurores, cette couleur, nous le répétons devait-être une distinctive du Régiment.

Nous avons donc reproduit ces deux types si caractéristiques et donné le 3^e personnage revêtu de l'uniforme décrit par le capitaine Robineaux en le complétant par le port au schako de la plaque aux armes royales, plaque que les officiers avaient dû se hâter de se procurer par tous les moyens.

On peut s'étonner de la différence de tenue du 2^e Régiment d'Infanterie de ligne de la Reine avec l'uniforme du 1^{er} Régiment d'Infanterie de la même arme, dit du Roi, tel que nous l'a présenté le colonel Joly et qui a été reproduit par Job dans la première année des Tenues des Troupes de France. Le fond de l'Uniforme est celui prescrit en 1812, sauf l'adjonction d'un plumet blanc, les Musiciens ont un schako cramoisé, quant aux tambours, ils portent l'habit de la Troupe, avec galons de livrée royale aux manches, col, revers, épaulettes blanches, mais nous ajoutons que ces fantaisies de chefs de corps en quête de coquetteries avec le nouveau régime avaient dû prendre une sérieuse importance, car le Général Dupont, Ministre de la Guerre, par lettre du 18 juillet 1814 rappelait au Général Compans que " certains régiments qui avaient obtenu des dénominations royales de Princes du sang avaient cru pouvoir modifier telle ou telle partie de leur habillement, et lui enjoignait de lui signaler les Chefs de corps qui avaient toléré ou prescrit quelques changements aux règlements des 12 janvier et 7 février 1812.

Le 2^e de ligne était certainement dans ce cas, et il est à peu près démontré que l'Uniforme était modifié aux Cent-Jours : Robineaux, chargé du service d'officier d'étapes en 1827, montrait son vieil habit tricolore aux officiers d'Infanterie en garnison à Lille et rappelait avec orgueil qu'il était encore imprégné de l'odeur de la poudre du Mont Saint-Jean.

H. BOISSELIER.

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

(de 1814 à 1880)

PLANCHE HORS-TEXTE N^o 3

(Suite de l'article paru dans le N^o 4 de 1929, page 85).

Il est assez difficile d'identifier cet Aide-de-Camp, qui appartient probablement à l'État-Major d'un Maréchal, en raison du port des aiguillettes. Peut-être est-ce une fantaisie admise par un Maréchal comme sous l'Empire ; peut-être faut-il y voir un premier essai de tenue de cheval en schako, telle que le portera le Corps de l'État-Major après 1818. La date portée par la planche, 1816, ne saurait nous fixer exactement (1).

Garde Royale. — Une décision du Major général de service, en date du 11 décembre 1815, fixait la tenue des Aides-de-Camp des Généraux de la Garde :

“ Ils portent le surtout bleu, 9 boutons demi-bombés avec une fleur de lis, le collet chamois, les passepoils et les retroussis de la couleur de leur Général (2). Brassard de la couleur de leur général avec les armes de France. Tout le reste de l'habillement et de l'équipement du cheval comme les Officiers de l'État-Major de leur grade. ”

(1) Les planches de Canu ou de Martinet portent presque uniformément la date de 1816, même lorsqu'elles représentent un uniforme très postérieur, telle la planche de Canu qui figure, avec la mention de 1816, et en Colonel de Cuirassiers, le Duc de Bordeaux, né en 1820 !

(2) Il faut ajouter, pour comprendre ceci, que la même décision fixait comme suit la tenue des Officiers généraux de la Garde :

“ Les uniformes de MM. les Officiers généraux de la Garde Royale seront les mêmes que ceux des Officiers de leurs grades dans la ligne, avec les distinctions suivantes :

“ Grande tenue. — a) Habillement : Les retroussis de l'habit de MM. les Maréchaux de camp seront de la couleur affectée à leurs brigades. MM. les Lieutenants généraux porteront à volonté la couleur de la 1^{re} ou de la 2^e brigade de leur division. Chaque retroussis sera orné d'une grenade et d'une fleur de lis, la grenade en dehors. Le pantalon sera blanc et les bottes à l'écuylère. La ceinture suivant le grade et à nœud fixe. Le chapeau sera d'une grandeur moyenne, les rosettes dépassant peu le rebord du chapeau, la ganse à double rang d'écaillés posées droites. L'épée qui sera toujours portée à pied par MM. les Généraux de toutes armes, sera conforme au modèle déjà adopté pour MM. les Officiers généraux, avec une dragonne. MM. les Généraux de cavalerie porteront seuls le sabre, quand ils monteront à cheval.

“ b) Harnachement : Selle anglaise à la Polignac, à grands quartiers arrondis en velours cramoisi. Le tapis à angle, sous la selle, en drap cramoisi avec double galon d'or. Les écussons de France seront brodés en or aux deux coins. Fontes en maroquin rouge, chaperons en peau de tigre avec double galon d'or. Les gobelets en cuivre doré, la sangle des fontes en laine cramoisie. Bride à la Condé. Toutes les garnitures dorées.

“ Petite tenue. — a) Habillement : Frac boutonné droit, retroussis comme à la grande tenue. Pantalon bleu à la Polonoise, par-dessus les bottes, avec un galon d'or sur les côtés de 10 à 12 lignes. Éperons en cuivre doré attachés aux bottes, ils sont à cou de cygne et d'une moyenne longueur. Le chapeau et l'épée comme à la grande tenue.

b) Harnachement : Selle à l'anglaise simple à la Polignac. L'arçon de derrière en cuivre doré, le tapis en drap bleu orné d'un double galon, pas d'écusson aux coins. Fontes en peau d'ours sans galon. La bride comme à la grande tenue. ”

Il résulte de cette décision que les Généraux de la Garde portaient la même tenue que ceux de la ligne, avec en plus les aiguillettes, un chapeau légèrement différent et qu'ornait, pour les Lieutenants généraux, une plume blanche, et des retroussis de couleur cramoisie, rose foncé, jonquille ou écarlate, selon la brigade ou la division. C'est ce que confirment du reste Bellangé, Vernet-Lami et Valmont qui ont donné tous trois un Général de la Garde avec les retroussis cramoisis et les aiguillettes d'or.

Ces dispositions ayant été modifiées par la décision du 22 mai 1816, les Aides-de-Camp de la Garde durent, à dater du 1^{er} octobre 1816, prendre la tenue des Aides-de-Camp de la ligne avec, comme seule distinction, l'aiguillette en or. Cependant, on leur toléra le port de la couleur distinctive amarante au lieu du chamois. Valmont en a représenté un, dont la tenue et le harnachement correspondent à la description du 22 mai 1816, en remplaçant partout le chamois par l'amarante, et avec l'aiguillette d'or montée en trèfle à droite. De plus, il porte le pantalon blanc dans les bottes coupées en cœur.

III. — LE CORPS D'ÉTAT-MAJOR DE 1818 A 1830

Une Ordonnance royale, en date du 6 mai 1818, arrête que les Officiers d'État-Major, soit qu'ils fussent employés aux États-Majors des Armées, Gouvernements ou Divisions militaires, soit qu'ils remplissent les fonctions d'Aides-de-Camp près des Officiers généraux, formeraient un seul Corps sous la dénomination du Corps Royal d'État-Major. Ce Corps fut composé de 30 Colonels, 30 Lieutenants-Colonels, 90 Chefs de Bataillon, 270 Capitaines et 125 Lieutenants.

Les Colonels furent chargés des détails du service, comme Chefs d'États-Majors divisionnaires ou Sous-Chefs d'États-Majors généraux. Ils pouvaient être employés dans les fonctions de premiers Aides-de-Camp des Maréchaux de France et des Généraux Commandant en chef des Corps d'Armée. Ils étaient suppléés, suivant les besoins du service, par les Lieutenants-Colonels et les Officiers supérieurs.

L'État-Major de chaque Division militaire, en temps de paix, se composerait d'un Colonel ou Lieutenant-Colonel Chef d'État-Major divisionnaire, d'un Chef de Bataillon, de deux Capitaines et de deux Lieutenants. En temps de guerre, le Ministre de la Guerre pourrait retirer des divisions militaires les Officiers d'État-Major qui seraient nécessaires aux Armées.

Les emplois de Chefs d'États-Majors généraux et d'Aides-Majors généraux dans les Armées ou à l'intérieur du Royaume étaient conférés à des Officiers généraux du Corps royal d'État-Major. En conséquence, le nombre des Officiers généraux de ce Corps fut porté à 16 Maréchaux de Camp et 8 Lieutenants généraux.

Les Aides-de-Camp Lieutenants seraient pris parmi les Officiers d'État-Major disponibles et, à défaut, parmi les Aides-Majors d'infanterie. Les Aides-de-Camp Capitaines, ou Officiers supérieurs, seraient pris parmi les Officiers d'État-Major disponibles et du grade analogue à l'emploi vacant.

Les Officiers généraux, lorsqu'ils rempliraient des fonctions particulières autres que celles de leur grade dans l'Armée, n'auraient point d'Aides-de-Camp,

Le nombre d'Aides-de-Camp attribués aux Maréchaux de France et aux Généraux employés sur le pied de guerre et en service actif aux Armées, était :

Pour les Maréchaux de France de 6 Officiers (1 Colonel ou Lieutenant-Colonel, 1 Chef de Bataillon, 2 Capitaines et 2 Lieutenants).

Pour les Lieutenants généraux, de 3 Officiers (1 Chef de Bataillon, 1 Capitaine et 1 Lieutenant).

Pour les Maréchaux de Camp, de 2 Officiers (1 Capitaine et 1 Lieutenant).

Sur le pied de paix, le nombre des Aides de Camp serait :

Pour les Maréchaux de France, de 4 Officiers (1 Colonel ou Lieutenant-Colonel, 1 Chef de Bataillon et 2 Capitaines).

Pour les Lieutenants généraux, de 2 Officiers (1 Capitaine et 1 Lieutenant).

Pour les Maréchaux de Camp, 1 Capitaine.

Les Maréchaux de France qui n'avaient point de commandement, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, pourraient conserver 2 Aides-de-Camp (l'un du grade de Chef de Bataillon, l'autre du grade de Capitaine). Les Officiers généraux d'artillerie et du génie prendraient leurs Aides-de-Camp dans leur arme. Ces Officiers continueraient à y compter et y conserveraient leur avancement.

En cas de guerre, à défaut d'Officiers d'État-Major disponibles, des Officiers pourraient être pris dans les troupes pour suppléer au service d'Aides-de-Camp près des Officiers généraux inspecteurs d'infanterie, de cavalerie et de gendarmerie, mais les Officiers rentreraient immédiatement après à leur poste. Les Aides-de-Camp des Princes pourraient être pris dans l'Armée ; ils continueraient à faire partie intégrante de leur arme.

Le recrutement du Corps d'État-Major était assuré par l'École d'État-Major. Après deux ans de séjour à l'École, les élèves allaient servir deux ans comme Aides-Majors dans les régiments de cavalerie, puis étaient nommés Lieutenants Aide-Majors dans les régiments d'infanterie. Ils devenaient ensuite disponibles pour le service d'État-Major.

L'ordonnance du 10 décembre 1826 réorganisa le corps d'État-Major qui comprit désormais des Officiers titulaires (30 Colonels, 30 Lieutenants-Colonels, 100 Chefs de Bataillon, 290 Capitaines et des Officiers (de Sous-Lieutenant à Colonel) détachés dans les corps de troupe sans limitation de nombre. Les uns et les autres devaient avoir suivi le cours de l'École d'État-Major. Les emplois de Capitaine titulaire étaient donnés au concours aux Officiers de ce grade détachés dans la troupe et aux Lieutenants servant dans la Garde.

UNIFORMES. -- 23 septembre 1818. -- Règlement fixant la tenue des Officiers du corps d'État-Major.

Cette tenue comprend un habit bleu de roi, avec passepoil amarante sur toutes les parties ; collet échancré et parement en pointe ; poches recouvertes d'une patte de pli ; fleurs de lis en or

aux retroussis ; boutons dorés présentant un casque traversé d'une épée. Les Colonels et Lieutenants-Colonels ont au collet et au parement une baguette dentelée et une double guirlande ; les Chefs de Bataillon ont la même broderie au collet ; les Capitaines ont la baguette dentelée au collet et au parement et les Lieutenants au collet seulement. Épaulettes et aiguillettes du grade. Pantalon blanc. Chapeau avec ganse en or. Épée.

En petite tenue, habit non brodé ; pantalon bleu de roi. Redingote bleue.

En campagne et en tenue de cheval, schako avec un ou deux galons en or selon le grade ; habit-veste-bleu ; pantalon bleu ; giberne ; sabre. Harnachement d'Officier de cavalerie légère, avec schabraque bleue galonnée en or.

Les Aides-de-Camp sont distingués par un brassard en soie blanche, porté au bras gauche, avec franges en or pour les Aides-de-Camp des Maréchaux de France, et en argent pour ceux des Généraux.

De 1818 à 1827, les Officiers de l'État-Major ont porté de préférence la tenue dite de cheval. Le schako était orné soit d'un pompon en or, soit d'un plumet blanc, droit ou flottant, ou même d'une aigrette blanche avec tulipe dorée ; il porte une cocarde avec ganse en or et une jugulaire chaînette dorée. L'habit-veste est tantôt à revers, tantôt à une seule rangée de boutons et il est passepoilé d'amarante sur toutes parties ; on y ajoute généralement les broderies distinctives du grade, et il comporte les épaulettes et l'aiguillette. De plus, le cordon de schako avec plaques nattées est porté attaché au revers de l'habit. Le ceinturon et le porte-giberne sont en cuir verni noir et parfois on y ajoute une sabretache en cuir noir ornée des armes de France (tel l'Officier donné par Vernet-Lami). La schabraque est galonnée d'or et parfois porte le chiffre royal. Porte-manteau bleu galonné d'or. Le pantalon bleu porte presque toujours un passepoil amarante.

Deux tableaux existant à Versailles (1) nous donnent de curieux Officiers d'État-Major pendant la Campagne d'Espagne. M. Rousselot s'en est inspiré pour sa planche en couleurs. Il y a une grande variété de tenues : schako à pompon ou à plumet blanc ; habit-veste à revers ou fermant droit ; pantalon bleu, blanc ou gris ; porte-giberne noir ou porté dans un étui rouge à boutons dorés ; sabretaches portées par plusieurs Officiers, etc... Dans les mêmes tableaux certains Officiers, paraissant être des Colonels Chefs d'État-Major, ont la tenue en chapeau et habit long. Le harnachement est assez varié, schabraque ou tapis de selle, bleus ou rouges (2).

(A suivre)

Capitaine DARBOU.

(1) Prise de la Corogne, par Hte Lecomte ; Prise de Pampelune, par Carle Vernet.

(2) On trouve même le schako porté avec l'habit long., Hte Lecomte dans son tableau du " Rétablissement de la statue de Henri IV " (1818), à Versailles, a représenté un Officier en schako à pompon sans cordon ; habit long brodé, épaulettes et aiguillettes ; pantalon bleu à bande or ; sabre ; porte-giberne dans un étui rouge à boutons dorés.

DE LA CASAQUE A LA SOUBREVESTE

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE D'UN VÊTEMENT MILITAIRE

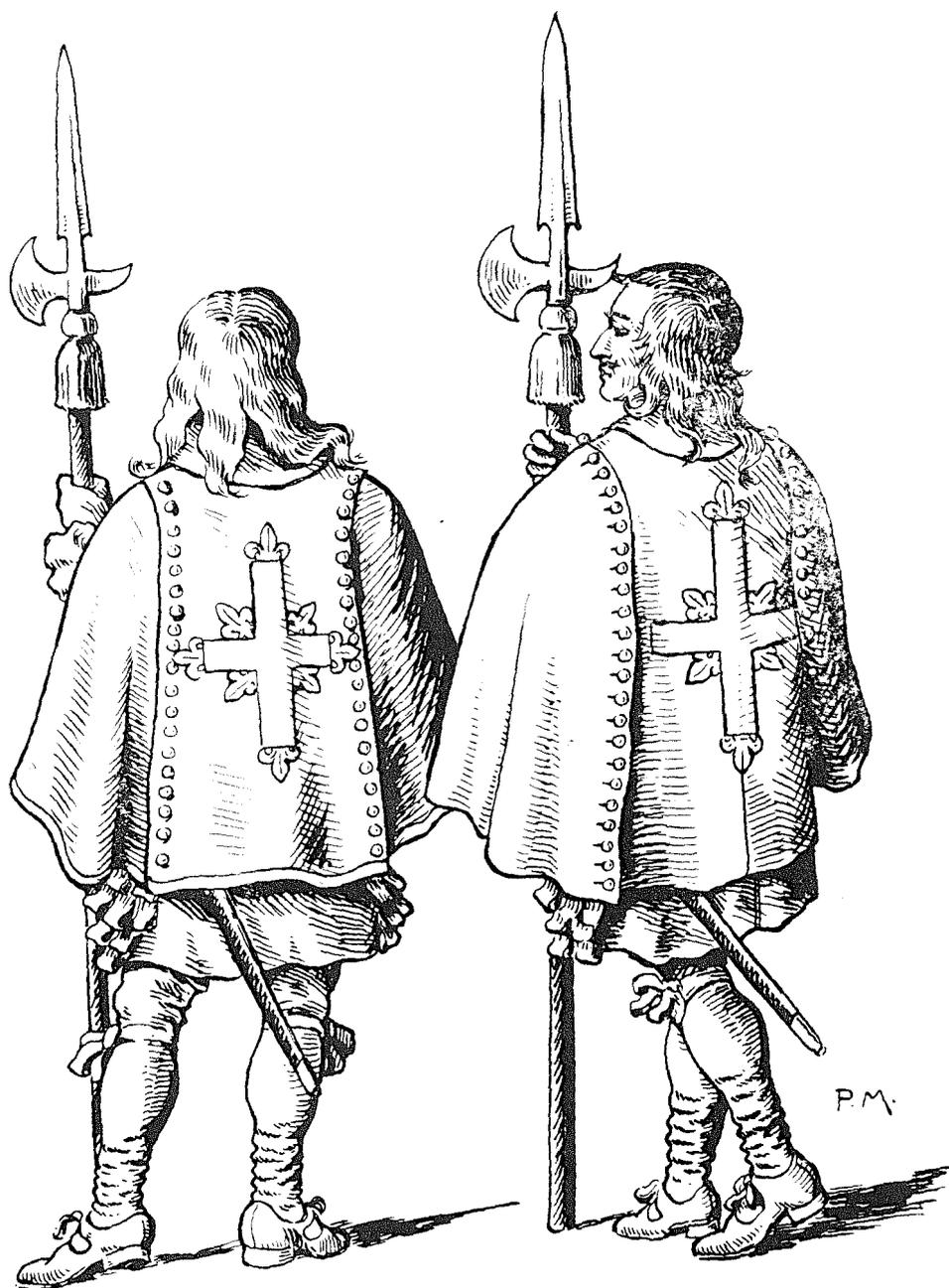
La "Casaque" que la tradition a rattachée par une liaison étroite au Corps des Mousquetaires du Roy, remonte à une origine fort ancienne et nous devons rechercher au XIV^e siècle les premières apparitions de ce vêtement qui n'est autre chose que la "Cotte d'Armes" aux emblèmes ou couleurs héraldiques, portée par-dessus la cotte de mailles ou l'armure.

Nous craindrions de trop nous écarter du cadre de notre étude en énumérant toutes les transformations successives apportées à la cotte d'armes du XIV^e au XVII^e siècle et nous nous contenterons de citer quelques exemples particulièrement saillants.

Au XV^e siècle, Charles Le Téméraire de Bourgogne, dont l'armée par son organisation devançait de beaucoup son époque, introduisait par ses règlements le port obligatoire de la cotte d'armes (livrée) pour la tenue de service, portant la croix de St-André et les Briquets flamboyants, emblèmes du Téméraire. Quelques rares exemplaires de ces livrées sont encore conservés par les musées Suisses. A partir de cette époque, l'ornementation du vêtement par un emblème héraldique ou symbolique devait fournir la distinction caractéristique de la Casaque, du Hoqueton et de la Soubreveste.

En France, les Gardes de Charles VII (Archers écossais) représentés par Jehan Fouquet sur une de ses célèbres miniatures à Chantilly, nous en fournissent un autre exemple. Citons ensuite au hasard les Gardes de Louis XII, dont l'emblème fut le Porc-Epic — les Archers de François I^{er} portant la cotte ornée de la Salamandre royale — les Archers du Roi Henri II, revêtus de la cotte blanche au chiffre du Roi et agrémentée des croissants de Diane de Poitiers.

Bref, le passage de la cotte d'armes à la casaque proprement dite se poursuit — cet habillement ayant toujours été la distinction particulière des Gardes — jusqu'au XVII^e siècle, où la création des Mousquetaires du Roi en 1622 fournit l'occasion de l'adoption de la casaque. Celle-ci prit à ce moment la forme d'une ample pélerine à quatre pans, pouvant se boutonner de haut en bas. Les textes de l'époque nous apprennent que la casaque était en "moire bleue, doublée de rouge, brodée de 4 croix fleurdelysées en velours blanc d'un dessin magnifique et agrémentée d'or et d'argent". L'origine de cette croix blanche n'est autre que la croix blanche que les Français opposaient sur leurs cottes ou brigandines depuis Charles VII à la croix rouge des Anglais et Bourguignons.



France — Mousquetaires du Roi — 1656. Service à pied
(d'après une gravure anonyme de l'époque)

La Casaque acquit alors une popularité telle que les termes “prendre Casaque” signifiaient l’incorporation parmi les Mousquetaires et que “tourner Casaque” est encore employé de nos jours. Des gravures contemporaines de Stefano della Bella, fréquemment attribuées à Callot, nous donnent une représentation précise de ce vêtement. Particulièrement curieux sont les tambours, battant à cheval et vêtus de la Casaque, qui fut supprimée pour eux quelque temps après et remplacée par le justaucorps à la livrée du Roi portant devant et derrière la croix fleurdelysée. Richelieu imita l’exemple du Roy et dota ses Gardes d’une casaque à sa livrée, rouge à croix et galons d’argent d’un dessin plus simple.

Réorganisé en 1657 après sa première dissolution en 1646, la compagnie des Mousquetaires prit en 1660 le nom de “Grands Mousquetaires” ou 1^{re} compagnie, pour la distinguer de la 2^e compagnie, dite “Petits Mousquetaires”, formée alors par les Gardes du Cardinal Mazarin. Des détails plus précis nous parviennent alors sur l’habillement et l’équipement. La casaque raccourcit légèrement et le pan dorsal reçoit une entaille qui va jusqu’au milieu du dos. La première compagnie porte le justaucorps galonné d’or et les flammes de la croix rouge et argent, la deuxième compagnie les galons d’argent et les flammes jaune et argent.

Louis XIV, désirant se voir accompagner dans ses déplacements par les Mousquetaires, leur imposa le service à cheval. De là, la dénomination de “Mousquetaires Gris” (cheveux blancs ou gris pour la 1^{re} compagnie) et de “Mousquetaires Noirs” (cheveux noirs pour la 2^e compagnie). La Casaque restait pour les deux compagnies la tenue d’ordonnance, portée également en campagne et sans laquelle aucun Mousquetaire ne devait prendre service. Seuls les officiers supérieurs ne la portaient pas. Nous voyons les Mousquetaires ainsi équipés accompagner le Roy pendant ses campagnes, tels que nous les représentent les tableaux de Van der Meulen et les gravures de Pontaut de Beaulieu.

Une casaque de même forme fut portée vers 1660 par les Gardes du Corps du roi Frédéric III de Danemark, portant devant et derrière l’initiale F couronnée.

Toutefois, ce vêtement assez ample devait être bien inconmode pour le maniement d’armes, surtout en campagne. Le Roy, s’apercevant de cet inconvénient, y fit apporter en 1688 une transformation importante en supprimant les pans recouvrant les bras et obtenant ainsi un genre de justaucorps ou long gilet sans manches. Comme depuis 1683 on avait précisément apporté une modification dans la façon de porter l’épée, en remplaçant les buffleteries croisées, en service jusqu’alors, par un ceinturon porté à la hanche, on passait le ceinturon par-dessus la casaque en la retenant ainsi à la hanche. A ce moment déjà surgit la dénomination “Soubreveste” ou “Surveste” employée longtemps encore simultanément avec le terme “Casaque”. L’ancienne casaque fut conservée en servant de manteau, comme nous la représente en 1756 la belle gravure d’Eisen. (Manteau bleu, doublé de rouge, galonné d’or ou d’argent et portant les croix).

L'exemple de Louis XIV fut imité vers 1690 par l'Electeur Frédéric III de Brandebourg qui se constitua une Garde de Trabans à cheval qu'il dota de Casaqués à sa livrée, bleues galonnées d'or, ornées sur les quatre pans de ses emblèmes brodés en or et argent. (Knoetel-Uniformenkunde vol. XIII, pl. 16). En même temps Maximilien-Emmanuel de Bavière, l'allié de Louis XIV pendant les guerres de la succession d'Espagne, adoptait en 1682 pour ses Gardes appelés "Hartschiere" (provenant de l'Italien : arciera — archer) la casaque à sa livrée, bleu ciel et argent, coupée de bandes en velours noir. En 1701, cette casaque perd sa forme de manteau rond et ne diffère de la casaque de nos Mousquetaires que par deux manches courtes et bouffantes couvrant les épaules. Les Trabans de la Garde de l'Electeur Frédéric-Auguste 1^{er} de



Russie — Chevalier-Cadet — 1732
(d'après Knoetel)

Saxe portaient de 1719 à 1725 en grande tenue une casaque jaune, ornée de la croix de l'ordre du Faucon blanc. Peu de temps après, les Gardes du Corps adoptaient la Soubreveste courte, brodée devant et derrière d'un soleil portant la devise : *Jehova vexillum meum*. En 1724, nous voyons surgir en Russie, lors de la création des Chevaliers-Gardes, la Soubreveste courte, s'arrêtant peu en-dessous de la taille, telle qu'elle devait subsister jusqu'à l'avènement de la guerre de 1914. De fond rouge, elle était brodée devant et derrière d'une étoile d'argent avec l'aigle noir. Les Chevaliers-Cadets furent dotés en 1732 d'une Soubreveste similaire. (Knoetel-Uniformenkunde vol. VIII, pl. 5). En Espagne les Mousquetaires du Roi Philippe V furent équipés à l'exemple des Mousquetaires du Roi de France et portaient à partir d'environ 1700, la casaque de forme française.

La création des Gardes du Corps du Roi Frédéric II de Prusse en 1740 amena l'introduction de la Soubreveste pour la tenue de Gala à pied. De toile écarlate elle portait l'étoile de l'ordre de l'aigle noir comme décor principal. De velours écarlate, agrémentée de riches broderies en fil d'or et

d'argent elle fut également portée par les officiers, représentant une inestimable valeur, comme le prouve l'incident survenu au Baron de Trenck -- le fameux prisonnier du Grand Frédéric -- lorsqu'il était encore le bel officier des Gardes du Corps qui avait osé porter ses regards sur la Princesse Amélie, sœur de Frédéric. Voici la traduction d'une lettre de Trenck : « En hiver 1743 j'avais le bonheur d'escorter en qualité d'officier de la Garde d'honneur la Fiancée Royale (Princesse Ulrike de Prusse) jusqu'à Stettin. Lors de cette fête, où l'affluence de monde dans les salles fut étonnante, un malandrin s'avisa de couper et de m'enlever le dos de ma Soubreveste en velours rouge, ornée d'un riche travail de broderies. Ceci occasionna une belle moquerie, visant l'officier ainsi déplumé ».

l'officier ainsi déplumé ».

Cette soubreveste fut supprimée en 1798, pour surgir à nouveau en 1843. (Knoetel-Uniformenkun., de vol. VIII, pl. 46).

En France, la Soubreveste continuait à se maintenir au 18^e siècle sous la forme adoptée en 1688, dont les "Etats Militaires de 1739 à 1774" traduisent à d'insignifiants changements près, le type légendaire : "Soubreveste bleue doublée de rouge, ornée d'un double bordé d'argent, la croix blanche et quatre fleurs de lys aux branches ornées de flammes rouges et argent (ou jaune et argent), brodées devant et derrière, ainsi que les casques (manteaux) bleues". Le nombre de galons d'argent bordant la soubreveste, indiquait les grades subalternes jusqu'au brigadier :



France — Mousquetaire — 1745. Tenue de Campagne
(d'après le tableau de Lenfant, à Versailles).

La belle prestance de nos Mousquetaires a été fixée de main de maître dans la toile d'Antoine Robert de Sery "Revue de Mousquetaires" (Versailles), la "Halte de la Maison du Roy" de Parrocel (Louvre), les toiles de Lenfant (Versailles) sans oublier les belles gravures d'Eisen du Recueil de la Veuve Chéreau, paru en 1756.

Dans leur recueil d'Uniformes, de Marbot et Noirmont font figurer pour 1745, des Mousquetaires en soubreveste courte, s'arrêtant à la taille, laissant entièrement découvertes les basques du justaucorps. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette planche ; ce recueil est à consulter avec précaution, et nous n'avons pas réussi à découvrir le document qui a servi de base au dessin de Marbot. Le seul document à notre connaissance qui pourrait confirmer le fait, est un calque de la collection Carlet d'après une gravure de 1770 env. (conservé à la Sabretache), mais dont l'exécution naïve fait plutôt croire à une mauvaise interprétation du dessinateur. Un tableau d'une exécution précise de la collection de M. Depréaux représentant un Mousquetaire noir à cheval nous transmet l'uniforme exact tel qu'il fut porté en 1775.

Avant de reprendre l'histoire de la soubreveste en 1814, nous devons nous arrêter à un autre vêtement apparenté à la casaque -- le Hoqueton. Moins fréquent que la casaque, le hoqueton est un descendant du "tabard" des Hérauts d'Armes et fut pendant longtemps le vêtement d'ordonnance des Archers et Gardes de la ville de Paris aux 17^e et 18^e siècles ; raison pour laquelle on appelait couramment "Hoquetons" les gens du guet et de la Maréchaussée. Le Hoqueton de la Maréchaussée fut au début du 18^e siècle de fond bleu de roy aux initiales du Roy, brodées d'argent et couronnées d'or.

Parure par excellence des Gardes de la Manche, richement brodé d'or et d'argent sur



France — Mousquetaire — 1775. Grande tenue
(d'après un tableau de la collection A. Depréaux).



Wurtemberg - 1802 -
Officier des gardes du corps
(d'après une gravure autrichienne Collection Paul Martin)

fond blanc, dont une des gravures de Eisen nous a conservé la noble allure, le hoqueton fut ajusté par-dessus l'uniforme de la première compagnie écossaise des Gardes du Corps. Marbot donne l'habit de cérémonie et le hoqueton tout blancs, sans indiquer la source de son interprétation.

Les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel portaient également un hoqueton aux couleurs du Roy, incarnat, blanc et bleu, couvert de broderies d'or et d'argent, orné devant et derrière d'une masse d'Hercule, flanquée de deux épées et la devise : Erit haec quoque cognita monstris. Ce hoqueton fut porté par-dessus le justaucorps bleu aux parements et doublures écarlates galonnées d'or. Toutes ces splendides tenues disparurent à l'avènement de la Révolution et ce n'est qu'en 1814 qu'elles devaient renaître pour une assez courte durée.

Entre temps nous retrouvons la Soubreveste toujours en Russie où Catherine II dotait les Chevaliers-Gardes d'un uniforme d'une magnificence surchargée, dont la soubreveste de velours bleu clair portait comme principal ornement l'Etoile d'argent à l'aigle noir. Aux premières années du 19^e siècle, les Gardes du Corps et les Chasseurs à cheval de la Garde (Leibjaegergarde) du Duc de Wurtemberg portaient une soubreveste de drap noir avec une étoile en argent.

Réorganisée en 1814, la Maison Militaire du Roi fit renaître avec les Mousquetaires gris et noirs la soubreveste, laquelle, s'adaptant à la mode, devint une sorte de cuirasse en étoffe. L'excellent travail du Colonel Titeux nous renseigne sur les moindres détails de l'uniforme.

De fond bleu pour les deux compagnies, la soubreveste était galonnée d'or avec croix et flammes rouges pour la première compagnie et d'argent avec croix et flammes jaunes pour la deuxième compagnie. Les Trompettes furent alors dotés d'une soubreveste rouge au galonnage des compagnies respectives. Les Mousquetaires disparurent définitivement pendant les Cent-Jours.

Les Gardes de la Manche, équipés à nouveau en 1814 d'un hoqueton blanc aux broderies d'or et d'argent, muni de manches longues et bouffantes, se maintinrent jusqu'à la suppression des Gardes du Corps en 1830 (voir "Passepoil", 5^e année, planche n^o 3).

En 1843, le roi de Prusse introduisit à nouveau la Soubreveste pour les Gardes du Corps aux couleurs et emblèmes décrits plus haut.

Elle devait ainsi se maintenir et rester en usage pour toutes les cérémonies de la Cour de Prusse jusqu'en 1914. En Bavière, la soubreveste resuscitait en 1852 parmi les Gardes "Hartshiere" du Roi de Bavière. Ils la portaient de fond blanc, ornée devant et derrière de la croix de St-Hubert, à toutes les fêtes solennelles jusqu'à la mobilisation de 1914, qui mit fin à leurs jours. Vers 1860 nous retrouvons la soubreveste au Danemark parmi les Gardes du Corps. Elle était rouge écarlate aux insignes et broderies d'argent.

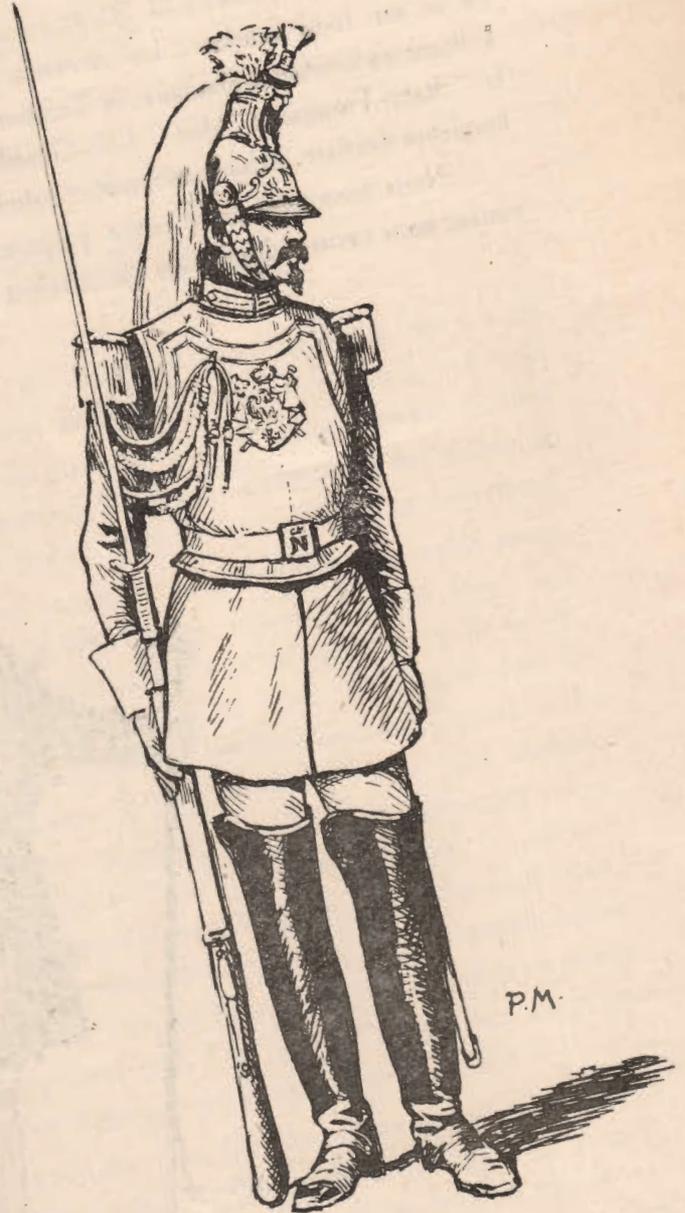
La dernière apparition de la soubreveste en France fut incontestablement la fameuse "Cuirasse de Salon" des Cent-Gardes de Napoléon III. En 1854, la cuirasse en acier fut remplacée pour la grande tenue de service à pied dans les Palais impériaux par une cuirasse-soubreveste en drap fin de couleur chamois, portant sur le plastron les armes impériales brodées en relief. Cette soubreveste fut abandonnée après quelque temps et la cuirasse en acier reprit sa place.



France — 1814 — Mousquetaire gris et Mousquetaire noir
(d'après l'ouvrage du Colonel Tillex)



Bavière - 1842 1914 -
Garde des Archers (Hartschiere)
(d'après R. Knoetel)



France - 1860 - Cent-Garde
Grande tenue de service à pied
(d'après Lalaisse)

C'est l'Angleterre, qui conserve, grâce à son esprit de tradition historique, encore de nos jours les derniers vestiges de la soubreveste et du hoqueton. Les Gardiens de la Tour de Londres, les populaires "Beefeaters" portent un uniforme dont l'origine remonte au 16^e siècle, rappelant le hoqueton. Décoré devant et derrière d'un emblème composé de chardons et de trèfles liés, flanqué des chiffres G. R. et surmonté de la couronne royale, le tout est richement brodé en or sur fond écarlate. Le vêtement est en outre largement galonné de bandes noir et or. Portant un Uniforme similaire, le Tambour-Major du 1^{er} Régiment "Grenadier-Guards" ainsi que le "State-Trompeter" des "Life-Guards" à cheval conservent pour la grande tenue un genre de hoqueton écarlate, richement brodé et galonné d'or -- dernier descendant des Casques légendaires.

Nous terminons notre petite promenade historique en priant nos aimables lecteurs de bien vouloir nous excuser des erreurs qui auraient pu se glisser dans notre étude et de nous les signaler.

Paul MARTIN.



Angleterre -- 1920
"Drum-Major" (State Dress) du Régiment des Grenadiers-Guards.

ARTILLERIE COLONIALE

Maroc -- Juillet 1916

PLANCHE HORS-TEXTE N° 4

L'uniforme que nous représentons ci-contre n'a pas le mérite d'une originalité rare ; porté par les Artilleurs coloniaux indigènes, il a été reproduit fidèlement d'après un croquis que nous avons pris au cours d'une colonne de ravitaillement du poste de Kenifra, tellement encerclé alors par les insoumis, que la participation de tout le Groupe Mobile de Tadla, sous les ordres du général Garnier-Duplessis, était nécessaire pour en opérer, tous les trois mois, le ravitaillement.

Mais, si l'uniforme de toile kaki clair, orné au col et aux manches d'un galon rouge, la chéchia garance, le casque de liège blanchi et les bandes molletières bleu foncé sont réglementaires, la façon dont ils sont portés est quelque peu fantaisiste, et nous a paru, de ce fait, intéressante : Ce brave noir qui " marche la route " sous le brûlant soleil de juillet, et dont les trois cicatrices " ornant " chaque côté du visage indiquent l'origine Bambara, a interprété d'une façon toute personnelle, le port obligatoire du casque de liège nécessité par la forte chaleur. Détestant cette coiffure, comme la plupart des soldats coloniaux, il l'a posée négligemment sur sa tête, mais en conservant son inséparable chechia, sans souci de l'insolation possible, et enlevant ainsi à son casque toutes ses propriétés. Il a consciencieusement enroulé ses bandes molletières, mais délaissant le brodequin réglementaire, a préféré arpenter la longue et dure piste caillouteuse, de ses larges pieds nus. Par contre, il s'est paré de tous ses bijoux, boucles d'oreilles, anneaux et bracelets, et celui du poignet droit est étrangement relié à la bague du cinquième doigt par une gracieuse chaînette de " cauris " (petits coquillages servant de monnaie sur la Côte d'Ivoire).

Tel qu'il est, nous avons pensé que ce brave noir, dans son laisser-aller pittoresque, sa façon insouciante de porter son mousqueton et de fumer la pipe comme un de nos troupiers de France, était digne de figurer dans la collection du « Passepoil », car il personnifie de manière typique ces humbles Sénégalais, Bambaras, Ouolofs ou Toucouleurs qui, pendant plus de quatre ans, ont dépensé leurs forces et versé leur sang, pour la grandeur et le salut de notre pays.

Jacques E. HILPERT.

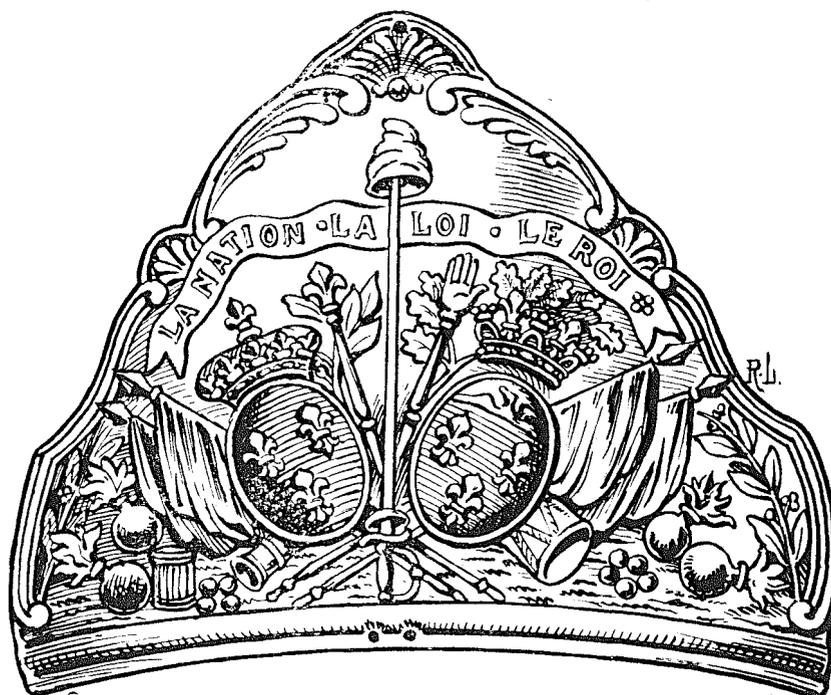
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Félicitations officielles. — Par lettre de service en date du 18 février 1930, le Ministre de la Guerre a adressé un témoignage de satisfaction au Chef d'Escadron Bucquoy commandant la compagnie de Gendarmerie de l'Aube pour le motif suivant :

« *Au prix de recherches patientes et méthodiquement poursuivies, a réussi à présenter sous une forme originale et attrayante l'évolution de la Gendarmerie d'élite de la Garde Impériale avec ses uniformes de 1801 à 1815* ».

Nous sommes heureux d'avoir vu apprécier comme il convient les études de notre dévoué Directeur auquel le « Passepoil » adresse à son tour ses vives félicitations.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du premier trimestre :
Comme membres actifs : MM. Docteur Germain, à Bruyères ; Leconte, à Nanterre.
Comme membre correspondant : M. le capitaine Russel W. Steele, à Londres.
Comme abonné : Le Musée militaire Vaudois, à Morges, Suisse.



Plaque de bonnet à poil
de Grenadier de la Garde Nationale de Versailles, 1789, en cuivre

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

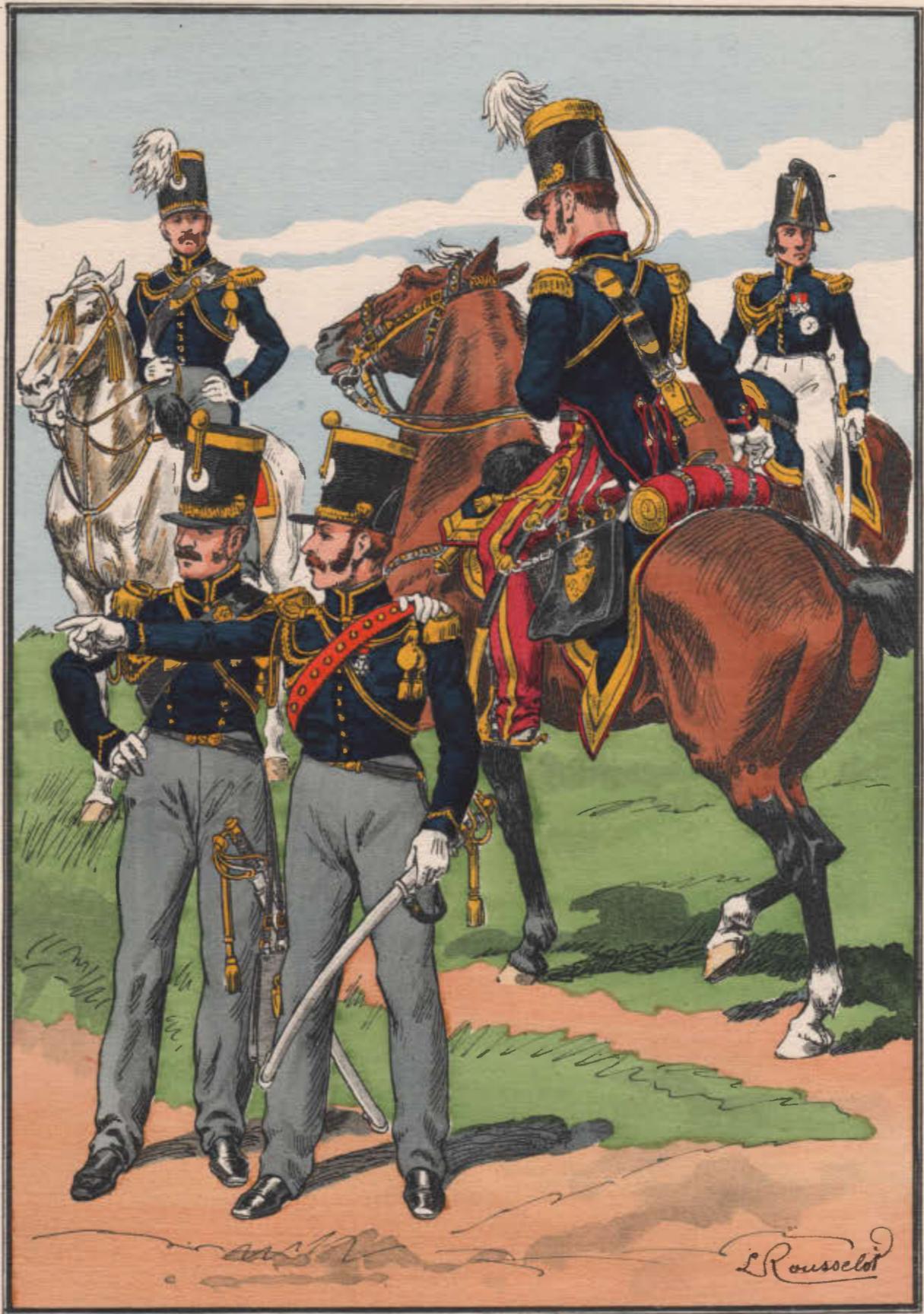
Imprimerie Coopérative de l'Aube.



AIDE MARÉCHAL GÉNÉRAL DES LOGIS DE L'ARMÉE — 1786
d'après une planche de Hoffmann



2^e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE (RÉGIMENT DE LA REINE) — 1814-1815
Tambour de Voltigeurs - Officier de Fusiliers - Tambour-Major



AIDES DE CAMP PENDANT LA CAMPAGNE D'ESPAGNE — 1823

- 1 - Prise de Pampelune, par C. Vernet
2 - 3 - Prise de la Corogne, par H. Lecomte
4 - Aide de Camp du duc d'Angoulême - Prise de Pampelune
5 - Officier d'Etat-Major - Prise de la Corogne



ARTILLERIE COLONIALE — MAROC — Juillet 1916

ANNONCES

A vendre :

— Très beau bureau, fauteuil et 2 chaises style Empire. fabrication d'avant-guerre, violet acajou orné d'importants motifs simili-bronze doré. 3.500 fr.

— Très bon piano droit, en acajou, très bon son, parfait état.

S'adresser à Madame PONCET, 326, rue Lecourbe, PARIS-XV^e.

BIBLIOGRAPHIE

Deutches-Armée-Archiv. — Nous signalons à ceux qui s'intéressent aux uniformes de l'armée allemande l'apportition du 2^e cahier des Deutches-Armée-Archiv que dirige le Major Deiss (Dieburgértrasse 20 Darmstadt, Allemagne) et qui contient d'intéressantes planches sur l'armée allemande principalement pendant la Grande Guerre.

LES UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Commandant E. L. BUCQUOY * * * O. O.

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy.

Membre de la "Sabretache", Directeur du "Passepoil"

15 Séries nouvelles viennent de paraître (N^{os} 170 à 184)

170 — L'Infanterie de Ligne.

171 à 176 — La Gendarmerie d'Elite de la Garde.

177 à 180 — Le 18^e de Ligne.

181 à 182 — Le 8^e Hussards.

183 — Les Ministres (fin).

184 — L'Infanterie de Ligne.

Prix de chaque série de 8 planches en couleurs. . . 10 fr.
et une plaquette au prix de 10 fr.

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, Rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10 % à MM. les Membres du Passepoil

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 340.000 francs.

37^{QUAI} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^e

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitutions historiques -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Études des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Commandant E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIFFFER

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

Médecin-L'-Colonel FERRON

Capitaine BOUTMY

H. BRETEGNIER

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(paraissant 4 fois par an)



SOMMAIRE DU N° 2

— Le Régiment Royal des Carabiniers — 1724 — par L. Rousselot, avec une planche en couleurs hors texte n° 5, de L. Rousselot	25
— Les Uniformes des Officiers d'État-Major de 1814 à 1880 — par le Capitaine Darbou, avec une planche en couleurs hors texte n° 7, de L. Rousselot	37
— J. Cura, Brigadier au 6 ^e Hussards, 1806 — par le Commandant E.-L. Bucquoy, avec une planche en couleurs hors texte n° 6, de E. Giffard	41
— Armée Italienne — Artillerie à cheval, 1918 — par Italo Cenni et E.-L. Bucquoy avec une planche en couleurs hors texte n° 8, de Italo Cenni	42
— Les Peignes à chevaux - par le Commandant E.-L. Bucquoy, avec deux dessins en noir de J. E. Hilpert	43
— Échos et Nouvelles — par H. Defontaine	45
— Questions et Réponses	46
— Bulletin de la Société	48

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1930 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928 et 1929 du *Passepoil* sont en vente au Secrétariat au prix de soixante francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. Émile NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes

LE RÉGIMENT ROYAL DES CARABINIERS - 1724

(PLANCHE HORS-TEXTE N^o 5)

Le Recueil d'Hermand intitulé « Histoire du Régiment Royal des Carabiniers depuis sa création jusqu'à la présente année 1724 » et conservé à la Bibliothèque de la Guerre sous le n^o A-1-J 11, contient 13 planches en couleurs donnant différentes tenues du Régiment entre autres celles du timbalier et du trompette. Ce sont elles qui ont servi à reconstituer les deux cavaliers reproduits Planche 5 et que nous décrivons plus loin.

En 1724, le Régiment Royal des Carabiniers paraît avoir eu un uniforme bien déterminé mais dont il est difficile de dire la date d'adoption. Il est certainement un peu différent de celui décrit par le P. Daniel en 1693, quoique les couleurs du vêtement soient les mêmes ainsi que celles des housses (1).

Le Régiment sera habillé de bleu doublé de rouge, les cavaliers d'un bon drap tout uni et les officiers de même à la réserve des boutons d'argent sur les manches et aux colets des manteaux qui seront bleus comme ceux des cavaliers. Le chapeau sera bordé d'argent d'un galon plus large que ceux des cavaliers.

Les housses des cavaliers seront bleues, tout unies, bordées d'un galon de soie blanche, les bources de pistolets de même, leur ceinturon de buffle avec un bord de cuir blanc et la bandoulière de même, des gants blancs et des cravates noires. Les officiers en auront aussi excepté que ce qui est blanc au cavalier, ils l'auront d'argent.

Les testières des chevaux propres et tout unies, des bossettes dorées tout unies aussi, des épées de même longueur et largeur, des carabines raïées pareilles, et tout ce qu'il faut pour les charger, observant d'avoir des balles de deux calibres, les unes pour rentrer à force avec le marteau et la baguette de fer, les autres plus petites pour recharger plus promptement si l'on en a besoin.

Les pistolets les meilleurs que l'on pourra et de quinze pouces de longueur.

Les chevaux tous de même taille à longue queue, et l'aïant troussée de même sans ruban ni trousse-queue.

A chaque quatre escadrons, il y aura un timbalier à la compagnie mestre de camp, qui sera habillé des livrées du Roi sans or ni argent, aussi bien que les trompettes de toutes les compagnies.

Les tentes seront pareilles avec du bleu sur leur faite.

Il y aura à chaque quatre escadrons un aumônier à qui on donnera une chapelle et un chirurgien.

On aura grand soin de n'avoir que de bons chevaux pour que la troupe soit toujours en bon état d'entreprendre ce qu'on lui ordonnera.....

Il faut deux étendards par escadron avec une devise bien choisie, qui aient un soleil pour corps d'un côté et de l'autre des fleurs de lys parsemées comme la plupart des autres régiments du Roi.

Pour se servir des carabiniers à pied quand le besoin s'en présente, il faut qu'ils aient des bottes de basses-tiges mais de cuir fort avec une petite genouillère échancrée à la mou-quetaire et de petits dessus d'éperons.....

Les carabines raïées auront trente pouces de canon. Les épées auront trente-trois pouces de lame. Il sera permis aux officiers subalternes d'avoir des petites carabines pourvu qu'elles soient bonnes.

Les cravates noires tant des officiers que des carabiniers seront de flouze, de longueur de deux aulnes de Paris. Les vestes des habits uniformes des officiers seront de drap rouge bordées d'argent, avec des boutons

(1) P. Daniel : Histoire de la Milice française, p. 483 et suiv. : « Intentions du Roy sur ce qui regarde son Régiment de Carabiniers contenues dans un écrit fait à la création du Régiment en 1693. »

et des boutonnères d'argent et un galon d'argent pareil à celui du justaucorps sur l'amadis. Les officiers auront tous des plumets blancs. Le Roy permet que le maréchal qu'il faut par compagnie soit pris hors de la cavalerie.

De cette description nous pouvons déduire que les cavaliers avaient peut-être des boutons recouverts d'étoffe sur leurs justaucorps; leur chapeau était galonné d'argent, leurs buffleteries de blanc et ils avaient des bottes plus légères que celles des cavaliers. Remarquons qu'il n'y a pas de couleur définie pour les chevaux.

Le Recueil d'Hermand contient la description d'un autre uniforme que nous attribuons à un régiment de cavalerie légère malgré le titre formel qui l'accompagne (1). Si vraiment cet uniforme avait été porté, certains détails nous le feraient croire antérieur à celui décrit par le P. DANIEL. Nous expliquerons plus loin le pourquoi de cette attribution. Voici en résumé cette description :

Les cavaliers hauts de 5 pieds 4 à 6 pouces portaient un habit bleu sans galons, avec revers du haut en bas, parements et doublure écarlate, garni de 42 boutons de cuivre « fait exprès » (ce qui indiquerait un modèle spécial pour le corps), un chapeau à galon d'argent, un buffle à boutons de cuivre, une bandoulière et un ceinturon de buffle à six piqûres, la bandoulière avec crochet porte-mousqueton, un manteau bleu parementé devant et derrière en serge rouge; l'aiguillette, le cordon d'épée, la housse et les bourses de pistolets galonnées de soie et ornées de quatre écussons brodés, le tout aux couleurs qui convenaient au colonel, le mors du cheval « avec bossettes dorées en feuille ». Enfin une cravate noire, une bourse à cheveux noire, des gants chamois, des bottes fortes garnies d'éperons, une épée à poignée de cuivre de 33 pouces de lame, une paire de pistolets, un mousqueton de 30 pouces de canon ou une carabine de 33 pouces de long « rayée en dedans ».

Les carabiniers se distinguaient des autres cavaliers par trois petites boutonnères d'argent sur chaque parement, ce qui revient à dire que le Régiment des Carabiniers n'aurait pas été un corps spécial, et que les meilleurs tireurs armés d'une arme plus précise étaient considérés.

Quant aux trompettes et timbaliers, ils étaient habillés et galonnés aux couleurs qui convenaient au colonel avec des galons d'argent dans les entre-deux des livrées; ils avaient le chapeau de la troupe; le timbalier avait de plus un bonnet de velours brodé d'or et d'argent dans la forme de celui des coureurs; le harnachement était celui des cavaliers.

Il est évident que ces revers d'habits, ces boutons de cuivre, ces bottes fortes, et ces harnachements aux couleurs du colonel, ou bien sont antérieurs à 1693 ou bien s'appliquent à un régiment de cavalerie, car le Roi n'aurait pas accepté que le Duc du Maine donnât sa livrée à un régiment royal. Ce sont surtout les carabines et mousquetons qui nous étonnent. On ne peut dire que c'est le manque d'armes rayées qui en est la cause puisque le régiment a été formé par la réunion des compagnies de carabiniers des régiments de cavalerie.

Nous avons trouvé la solution de ce problème et nous pouvons affirmer que le mémoire en question n'est autre que la transcription faussée d'un document plus ancien. En effet le Recueil A 1 F. 10 de la Bibliothèque de la guerre intitulé « Histoire de la Gendarmerie et des Carabiniers » contient un « Mémoire de ce que peut coûter un cavalier tout monté » daté au crayon : 1704 et couvert de corrections et de surcharges. Nous supposons que le texte primitif a été modifié avant sa transcription, sous un titre très différent, dans le Recueil A1-J-11, car il donnait des détails inapplicables aux carabiniers.

(1) « Mémoire instructif pour habiller, armer et monter un cavalier du Régiment royal des Carabiniers, avec le prix de chaque chose, suivant les achats faits en différents temps. »

Pour le justaucorps, il fallait 2 aunes 1/4 de drap de Berri gris blanc à 6 l. l'aune. . . Le manteau n'a pas de couleur définie, seule sa doublure rouge est indiquée, alors que la transcription donne bien le justaucorps et le manteau bleus, couleur marquée au crayon en marge du document original. Cette couleur est plus logique et n'est pas sans donner un semblant d'exactitude à la copie quand on n'en connaît pas la source. D'ailleurs, ce qui prouve bien que cet ancien mémoire n'a rien à faire avec les carabiniers, c'est que les feuilles ne portent pas l'entête « Histoire des Carabiniers », alors que les autres textes ayant rapport au corps sont tous marqués ainsi.

Le premier uniforme du Régiment est certainement celui décrit par le P, Daniel, car en 1693, les compagnies de carabiniers réunies en une seule brigade avait encore l'uniforme de leur corps ; on trouva *qu'étant la plupart habillez de différentes couleurs cela n'avait pas trop bon air* ce qui décida le Roi à en former un seul Régiment et à lui donner un uniforme.

Les gouaches du *Recueil d'Hermand* ne sont pas absolument conformes au texte, quelques détails varient et certaines sont exécutées d'une façon trop rapide ; on voit un capitaine sans épée, un major l'épée à la main sans fourreau, un trompette avec housse galonnée d'argent, une mauvaise interprétation des banderolles de trompettes et des tabliers de timbales. En plus, il y a quatre schémas donnant la coupe et le galonnage des vêtements, mais tellement différents des dessins et du texte que nous nous en servons le moins possible ; les parements sont fendus, les galons des officiers et maréchaux des logis ne rappellent pas ceux décrits, la disposition des boutons est inexacte.

Avec les gouaches seules, nous allons essayer de reconstituer l'uniforme du Régiment Royal des Carabiniers en 1724. La description suivante, tirée du " Recueil ", nous apprend que l'uniforme était de même coupe et de même couleur pour tout le corps, le galonnage seul variait.

Colonel Général, brigadier commandant chaque brigade ou ~~mestre de Camp~~, lieutenant-colonel, capitaine, lieutenant, cornette, major, aide-major, sont tous habillés uniformes savoir :

Le juste-au-corps de drap bleu fin, les revers des manches en botte de drap écarlate, la doublure de serge aussi écarlate avec des agréments d'argent de trois en trois, le devant et le derrière bordés du même galon avec des boutons de fil d'argent. Veste et culotte de drap écarlate ; la veste brodée du même galon d'argent qu'au juste corps, boutons et boutonnières de fil d'argent. Les plumets blancs avec des cocardes noires, le manteau bleu avec un bordé d'argent au collet.

Les housses et bources de pistolets de drap bleu avec un galon d'argent très large entre deux petits.

Le maréchal des logis est habillé de même drap juste-au-corps veste et culotte mais il n'a qu'un simple bordé d'argent au juste-au-corps, ainsi qu'un galon large sur le tour de la manche pour le distinguer des officiers supérieurs. Les housses et bources de pistolets de même que les officiers.

Le brigadier et sous-brigadier sont habillés en drap aussi bleu avec un bordé d'argent large autour de la manche la bandoulière bordée d'argent et un buffle à l'ordinaire comme les cavaliers. La housse et les bources comme le maréchal des logis hors que le galon n'est que de laine. Le manteau bleu uni.

Les cavaliers sont habillés comme les brigadiers hors qu'ils n'ont pas de galon d'argent sur les manches. Le manteau bleu uni. Les housses galonnées de laine blanche comme aux brigadiers.

Les timbaliers et les trompettes sont habillés de drap bleu veste et revers de manches de drap écarlate avec la livrée du Roy partout et un galon d'argent dans tous les entre deux des livrées. Les housses comme les cavaliers avec des manteaux bleus unis.

A l'aide des dessins, nous pouvons compléter ce texte un peu sommaire, car ils représentent huit officiers différents : le colonel-général, le brigadier commandant la première brigade du régiment, un lieutenant-colonel, un capitaine, un major, un aide-major et deux officiers en manteau, l'un laissant voir le justaucorps (Reproduit dans le " Carnet de la Sabretache ", n^o 327, 1928), l'autre enveloppant entièrement le cavalier ; la troupe est moins bien représentée, car en plus du timbalier et du trompette nous n'avons qu'un sous-brigadier en habit, un brigadier en manteau, et un cavalier.

Les habits des officiers ont un petit bordé d'argent posé à cheval sur le drap et la doublure, partout sauf au bas du vêtement. Les devants sont ornés de chaque côté de dix-huit boutonnères en galon d'argent disposées de trois en trois, au total six groupes de trois, espacés régulièrement, les intervalles ayant à peu près la largeur de deux boutonnères ; sur le côté droit il y a dix-huit boutons. La fente de derrière a neuf boutonnères pareillement disposées de chaque côté mais sans boutons ; les fentes de côté bordées d'argent sur toute leur longueur n'ont que trois boutonnères à leur naissance et un gros bouton d'argent.

Les poches entourées d'un petit galon d'argent, sauf sur leur couture supérieure, ont cinq boutonnères en argent et cinq galons correspondant en-dessous ; elles n'ont pas de boutons, sauf pour l'officier reproduit dans le " Carnet de la Sabretache " qui en indique un à chaque boutonnière extrême (sa poche n'est bordée d'argent que sur son bord inférieur les boutonnères des extrémités rasant les côtés) ; le chef de Brigade paraît aussi avoir des boutons ; quant au major, il a trois boutons au-dessous de la poche sur les galons 1, 3 et 5. Les parements ont six boutons de trois en trois et six boutonnères dont les extrémités sont prises sous le bordé de la manche et sous un large galon circulaire en argent (Fig. 1).

Ces détails sont très précis sur les gouaches et, à l'exception des poches, le galonnage est le même pour tous. Par contre le schéma n^o 1 varie ; les devants de l'habit ont vingt-quatre boutonnères dont six groupes de trois, cinq petites dans les intervalles et une au bas. La même disposition se répète à la fente de derrière. La poche ornée de cinq boutonnères dessus et dessous est complètement bordée d'argent. Quant aux parements, fendus au lieu d'être en bottes, ils ont en plus du bordé habituel deux longs galons d'argent, entre lesquels sont six boutonnères de trois en trois qui ne correspondent pas aux boutons cousus sur le bord.

La veste de drap écarlate a un bordé d'argent devant et aux manches ; les boutons et boutonnères d'argent espacés régulièrement ; la fente de la manche collante est ornée de cinq boutonnères en argent, disposition très visible sur le lieutenant-colonel. Toutes les gouaches donnent bien la même veste à l'exception de la poche (1) ; celle du schéma est semblable à celle du justaucorps sans les boutonnères, alors que l'aide-major représenté dans le Recueil donne la poche dessinée sur l'officier à cheval de la figure 1 (trois boutonnères d'argent et un seul bouton

(1) L'officier en manteau publié par " La Sabretache " est le seul dont les boutonnères de la veste sont doubles et disposées de 3 en 3.



Fig. 1. — Officiers du Régiment Royal des Carabiniers - 1724

au-dessous. La culotte est écarlate, sauf pour le lieutenant-colonel qui l'a bleue ; le schéma indique une poche verticale bordée d'argent. Le chapeau noir galonné d'argent et garni de plumes blanches est orné d'une cocarde noire.

Le manteau bleu à collet rabattu de même couleur est doublé de rouge et bordé au col et aux devants d'un petit galon d'argent ; la description ne parle pas des trois boutonnières d'argent placées près du col et qu'un des officiers nous montre. Ce manteau est en forme de cape et couvre entièrement le cavalier et son cheval (Fig. 2).

Le harnachement est conforme, sauf pour un seul officier (1) ; la housse est à angles carrés et les bourses ont en plus du galonnage décrit un galon d'argent à leur partie supérieure. La selle visible seulement par la fente de derrière de l'habit du Colonel général est recouverte en drap bleu. Les brides, poitrails et croupières sont garnis de boucles argentées, ainsi que les passants, bossettes et dessus-de-nez ; trois officiers seulement ont ces ornements dorés.

Tous les officiers ont les mêmes bottes, les mêmes gants blancs à crispins souples, tous ont les cheveux sans poudre plus ou moins frisés, noués très près de la tête par un ruban noir ; le Brigadier (chef de brigade) a les cheveux dans une bourse noire et le capitaine une sorte de queue à la prussienne très longue et entourée d'un ruban noir. Le Major et l'Aide-Major ont une cravate noire, alors que tous les autres l'ont blanche.

L'épée d'argent sans dragonne est portée sous la veste, sauf pour le lieutenant-colonel qui a un ceinturon de buffle ocre galonné d'argent sur l'habit ; il y est mal dessiné et ressemble bien plus à un ceinturon muni d'un porte-glaive qu'à un ceinturon destiné à porter l'épée en verrouil.

Si nous avons pu donner quelques compléments aux tenues des officiers, il n'en est pas de même pour les maréchaux des logis, car le Recueil n'en contient pas. On peut toutefois essayer de le reconstituer d'après le texte, mais sous toutes réserves. Le vêtement est celui des officiers en supprimant toutes les boutonniers ainsi qu'à la veste. C'est ainsi que le schéma n° 2 le donne, mais toujours avec parement fendu, garni de deux galons d'argent en plus du bordé, alors que le texte n'en donne qu'un ; de même la poche serait garnie d'un large galon à l'extérieur sur l'habit et de trois boutons, un dans chaque pointe et un au milieu. Vraisemblablement, les maréchaux de logis devaient avoir le chapeau sans plumes et le ceinturon sur le justaucorps.

Les brigadiers et sous-brigadiers avaient le même uniforme que ci-dessus, mais en drap de troupe, ils portaient le buffle, la culotte de peau et les buffleteries comme la troupe, Le schéma n° 3 donne un galon d'argent large au parement fendu et un petit bordé d'argent sur les bords de l'habit ; la poche entourée d'argent, mais sans le grand galon des maréchaux des logis ; enfin il donne 24 boutons aux devants espacés régulièrement.

La gouache représentant un sous-brigadier est conforme au texte pour l'habit ; il porte la veste écarlate bordée d'argent, ainsi qu'aux poignets et la culotte bleue ; les poches ne sont pas visibles. Le harnachement est conforme et les trois galons (un grand entre deux petits) sont en laine, la bandoulière et le ceinturon sont ocrés et galonnés d'argent, la carabine portée au crochet, avec le canon placé dans une botte pendue à l'arçon, est garnie en fer ainsi que les pistolets, la cravate est noire, les cheveux non poudrés sont liés par un ruban noir, le chapeau est galonné d'argent, les bottes sont comme celles des officiers avec des dessus d'éperons plus petits que ceux de la cavalerie, on ne voit pas le manteau probablement caché par les pans du justaucorps (Fig. 3).

(1) L'officier en manteau reproduit dans le carnet de « La Sabretache » montre plusieurs particularités qui n'en font pas le type de l'officier de carabiniers : l'absence de plumes au chapeau et de boutonniers au manteau, la housse à angles arrondis, la veste garnie de boutonniers de trois en trois et la poche de son habit sont contraires aux textes formels du Recueil.

Les cavaliers sont en tout point comme les brigadiers mais sans le large galon au parement. Les gouaches et le schéma n° 4 indiquent nettement un petit bordé d'argent, non mentionné dans le texte, aux col, devants, fentes et parements du vêtement dont les boutons sont disposés de trois en trois ; le buffle est bordé d'argent et garni régulièrement de boutons d'argent, la culotte est en peau ocre (fig. 3) ; la bandoulière, le ceinturon, le harnachement et l'armement semblables à ceux des brigadiers, cravate noire, chapeau galonné d'argent, cocarde noire, le manteau roulé sur la croupe est tout rouge et on voit dans les plis quelques parties bleues, il était doublé ou tout au moins parementé en rouge ; c'est ainsi qu'est donné le manteau couvrant un cavalier intitulé « brigadier en manteau » (1) quoique ses parements soient cachés (Fig. 2). Nulle part on ne parle de la patte d'épaule pourtant si nécessaire avec la bandoulière ; nous l'avons donnée à notre cavalier du second plan, (Fig. 3), elle devait être de couleur du fond galonnée d'argent et fixée près du col par un bouton. Nous pouvons déduire que le vêtement des carabiniers avait les parements, le col, les devants et les fentes bordés d'argent et que leurs boutons étaient disposés par groupes de trois. Lemau de la Jaisse en 1735-1738-1740 : et l'état des troupes sur pied en 1748 décrivent à peu près le même costume (2).

Le régiment formait cinq brigades de quatre escadrons chacun à cinq compagnies ; chaque brigade avait un timbalier habillé ainsi que les trompettes à la livrée du Roi, leur habit était celui des cavaliers les galons en plus ; le petit bordé d'argent était remplacé par un galon de livrée sans retour sur la doublure le premier galon à la livrée est parallèle au bordé sur le sens de la hauteur et l'intervalle entre ces deux galons, plus large qu'entre tous les autres, laisse voir le fond bleu sur lequel sont les boutons ou les boutonnières espacés régulièrement sur le dessin original ; les galons d'argent et de livrée sont alternés jusqu'à la tente de côté et la même disposition se répète jusqu'au dos du vêtement ; entre le dernier galon de livrée et le bordé de la fente il y a le même espace qu'aux devants. La partie inférieure du justaucorps allant en s'évasant à partir de la ceinture, les intervalles réguliers sur le corps de l'habit s'élargissant de plus en plus jusqu'au bas, bordé de trois galons, un d'argent entre deux livrées. Les parements bordés à la livrée ont en plus trois galons semblables dont le premier est séparé du bordé par un intervalle de la couleur du fond (écarlate) sur laquelle sont deux groupes de trois boutons.

Sur l'épaule l'endroit où se rejoignent les galons du devant et du dos est masqué par un galon d'argent les emmanchures sont bordées d'une bande de drap bleu dont on voit de petits espaces entre les galons d'argent et de livrée alternés ; les manches sont galonnées de même mais on ne voit pas le fond bleu, les coutures sont couvertes d'un galon d'argent (3).

La veste écarlate à boutons d'argent est galonnée à la livrée ; la culotte est écarlate, le manteau est comme celui des cavaliers, on ne le voit pas derrière le timbalier et celui du trompette est entièrement bleu la housse et les bourses comme celles des cavaliers sont bordées en laine (c'est par erreur que la gouache les donne galonnées d'argent au trompette) ; Le chapeau noir galonné d'argent est bordé de plumes blanches et

(1) C'est certainement un gradé, car il a une veste rouge comme le brigadier en habit.

(2) Lemau de la Jaisse : « Second abrégé de la Carte du Militaire français », 1735.

Uniforme : Habit bleu à petit collet et manteau bleu, doublure et parements rouges, boutons d'étain façonnés de 3 en 3 sur l'habit, un bordé d'argent fin sur les manches et sur les épaulettes, bandoulière blanche bordé d'un galon d'argent fin ainsi que le ceinturon, veste de buffle, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin, cocarde noire, l'équipage du cheval de drap bleu bordé d'argent fin.

(3) Nous ne sommes pas de l'avis de M. F. Landolt en ce qui concerne les manches de veste passant par les entourures de la casaque. (Passepoil, 10^e année, page 81, note de bas de page). Au commencement du XVII^e siècle, les manches flottantes n'étaient pas des ornements et on pouvait à volonté y passer les bras, petit à petit, il n'est resté en souvenir que des bandes d'étoffe et comme il fallait bien avoir les bras couverts on conserva aux entourures une petite fraise dentelée qui donnait l'impression d'un vêtement sans manches, couvert de galons. En réalité les manches galonnées appartiennent bien au justaucorps ; celles de la veste étaient collantes et pouvaient se boutonner au poignet elles sont visibles très souvent au bas du parement de l'habit, entre autres sur plusieurs trompettes et timbaliers de la Gendarmerie (bibl. de la guerre, A 1 J 10, 2^e et 3^e volumes). Sur sa planche. M. Feist a bien montré ce détail.



Fig. 2. — Régiment Royal des Carabiniers - 1724. — Officiers et Cavaliers en manteau orné d'une cocarde noire ; le ceinturon comme celui de la troupe est galonné d'argent, le timbalier montre une boucle et encore est-elle dorée au lieu d'argentée comme on pourrait s'y attendre, son épée est à poignée dorée alors que les autres cavaliers l'ont argentée.

Le trompette et le timbalier ont les cheveux non poudrés noués par un ruban noir ; la cravate blanche pour le second est peut-être noire sur le premier, ils n'ont pas de gants.

La gouache représentant le trompette est très sommaire et on ne voit pas sur son vêtement la curieuse poche que nous avons respectée sur le timbalier ; elle est formé par trois boutons disposés sur un galon de livrée encadré de deux galons d'argent qui se réunissent nettement à la base du ceinturon. Les boutons 1 et 3 assez espacés sont sur le galon de livrée et ont chacun une boutonnière du même galon qui vient se perdre sous le galon d'argent qui précède ; le deuxième bouton est derrière le galon de livrée sur le fond bleu et n'a pas de boutonnière (1).

(1) Le volume A1-J-10 contient les mêmes schémas d'uniformes, plus une grande feuille dépliant représentant la « Marche d'une Compagnie du Régiment Royal des Carabiniers défilant deux à deux ». Toute la Compagnie a la culott »

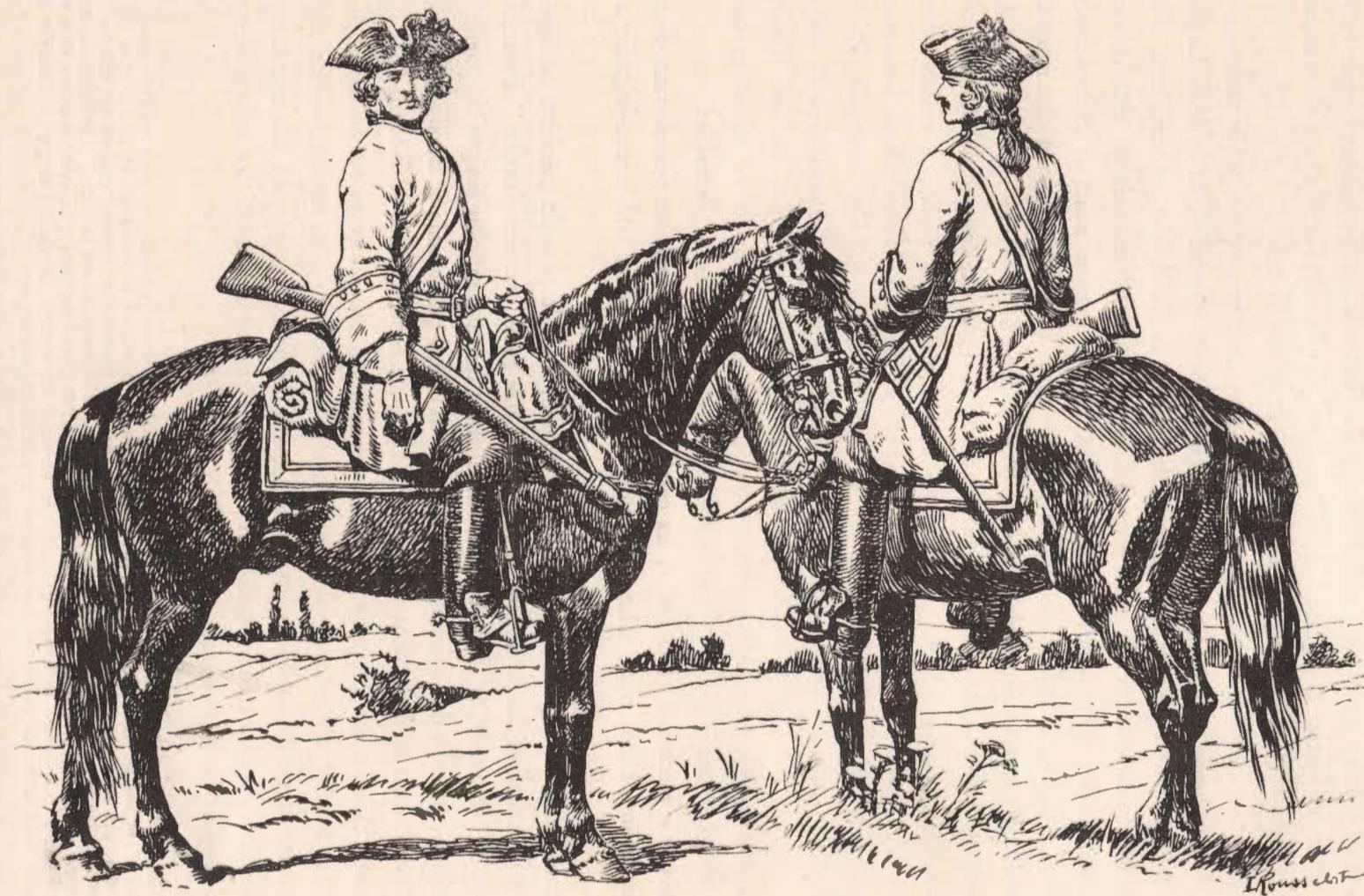


Fig. 3. — Régiment Royal des Carabiniers - 1724
Brigadier et Cavalier

Les tabliers de timbales et les banderolles de trompettes étaient en « étoffe de soye bleue nommée Gros de Tours » ayant au centre les armes du Roi dans un encadrement en or entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; les broderies étaient d'or et d'argent ainsi que les franges, les cordons et glands mélangés d'or et d'argent et de soie bleue.

Ces objets très simplifiés sur les gouaches, (la flamme de trompette n'a pas le chiffre du Roi dans les angles, sa forme est un rectangle trop allongé et l'envers est semé de fleurs de lis, les glands et les cordons sont tout en or) sont heureusement représentés en grand dans le recueil avec rehauts d'or et d'argent et nous ont été très utiles pour restituer les ornements indiqués sur notre planche. Disons le tout de suite, notre tablier de timbale n'est pas absolument exact et les trois fleurs de lis couronnées qui agrémentent l'encadrement à quatre reprises différentes, doivent être remplacées par le chiffre du Roi couronné semblable à ceux de la flamme de trompette ; l'erreur vient de la grande planche du recueil donnant ces particularités alors que la gouache donne bien le chiffre du Roi.

Au cours de recherches faites depuis, nous avons retrouvé la vérité ; le manuscrit de la Bibliothèque de la Guerre, conservé sous le n^o A1-J-10 et intitulé « Histoire de la Gendarmerie et des Carabiniers » donne le tablier de timbale avec le chiffre du Roi couronné. De plus l'Album A1-J-8 donnant les modèles d'étendards, flammes de trompettes et tabliers de timbales à exécuter sous Louis XV et Louis XVI spécifie dans sa table des matières, au titre Régiment des Carabiniers, « tabliers de timbales comme ceux des gendarmes écossais ». C'est ce tablier que nous donnons dans le texte avec la banderole de trompette et l'étendard.

D'après le « Recueil d'Hermand », les carabiniers étaient montés sur des chevaux de robe foncée, bais ou noirs à tous crins, même les trompettes et le timbalier ; seul le sous-brigadier a un cheval gris.

Sur notre planche 5, nous avons essayé de donner, avec le plus de précision possible, le trompette et le timbalier. La trompette, moins longue que celles publiées dans le " Passepoil " (2^e année, p. 33, 4^e année, p. 27) et dont l'enroulement du tube est plus éloigné du pavillon et de l'embouchure, est celle de l'original, mais la boule est cachée par la main du cavalier. Elle existe dans les mêmes formes et dimensions sur un tableau presque contemporain du Recueil (2).

Les harnachements sont un peu vagues sur les gouaches et nous les avons complétés d'après le même tableau ; à noter une petite applique argentée sur le dessus-de-nez, ornement très courant à l'époque que les Recueils du Ministère de la Guerre donnent à la plupart des chevaux ; un ornement identique, le plus souvent caché par les crins, était sur le frontal. La selle à la royale provient du livre de La Guérinière.

rouge, la cravate noire et le parement fendu ; les officiers galonnés selon les schémas ont tous un petit gland à la housse, certains n'ont pas de plumes au chapeau, tous ont la cravate blanche ; le trompette et le timbalier ont les parements fendus, pas de poches au justaucorps, les chapeaux sans plumes, les housses comme les officiers ; les maréchaux des logis ont la carabine, leur galonnage est conforme aux schémas, ils ont la culotte et le buffle comme la troupe, la housse comme les officiers, le manteau bleu et rouge ; le porte-étendard a la veste écarlate et le reste comme les cavaliers, c'est-à-dire la housse galonnée de blanc, le manteau à extrémités rouges, le baudrier ocre galonné d'argent, les boutons sur les manches et devant sont espacés régulièrement.

(2) Départ de l'Ambassadeur de Turquie, peint par Martin, 1721. Musée Carnavalet.

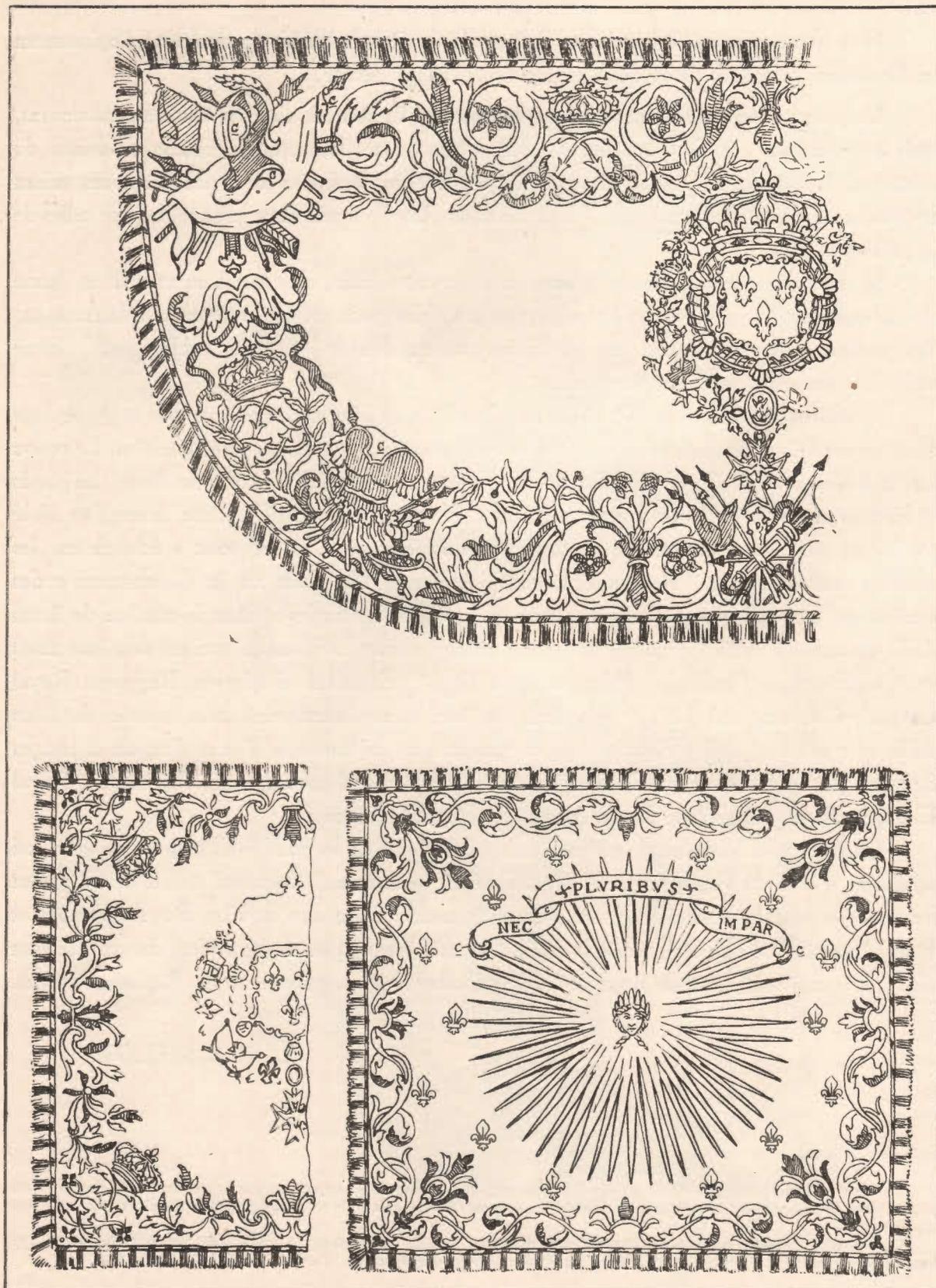


Fig. 4. — Régiment Royal des Carabiniers
Tablier de timbales, — Banderolle de trompettes, — Étendard

Nous avons respecté l'original pour la fente de derrière de l'habit du trompette, logiquement la disposition des galons devrait être comme nous l'avons décrite.

La gouache originale donne à l'habit du timbalier les boutons disposés régulièrement devant, mais nous pensons que c'est une erreur et on peut supprimer le quatrième bouton au-dessus du ceinturon. Les brides d'éperons sont trop larges ; sur les dessins en noir, nous les avons mieux respectées, elles sont conformes aux " Intentions du Roy " et nettement plus petites que celles de la cavalerie.

Si nous nous sommes étendu si longuement sur cette étude, c'est que bien souvent on donne des descriptions tronquées et qu'on néglige toujours des petits détails pourtant très intéressants. Aujourd'hui nous avons étudié tous les dessins contenus dans le " Recueil d'Hermand " ; il ne nous reste plus qu'à parler des étendards.

Ils étaient au nombre de 20, un par escadron " *brodé d'or et d'argent sur une étoffe de soye bleue nommé Gros de Tours semée de fleurs de lis d'or avec la devise royale au milieu. Le revers est aussi bleu semé de semblables fleurs de lis, le bâton est peint en bleu et la lance dorée* " les glands et cordons comme ceux des trompettes et la cravate de taffetas blanc. De cette description où le soleil à été omis faut-il en conclure à deux faces différentes ? C'est un point à éclaircir car les modèles dessinés dans le " Recueil d'Hermand " et dans " l'Histoire de la Gendarmerie et des carabiniers ", malgré quelques variantes dans les broderies des angles et dans le nombre de fleurs de lis entourant le soleil (le modèle du second ouvrage serait plus plausible quoique de même date) sont identiques à l'emblème désigné sous le titre " Etendard simple du Régiment Royal Cavalerie " volume A1-J-8, f^o 46, dont les deux faces étaient semblables, semées de fleurs de lis avec soleil et devise Royale dans un encadrement en broderie d'or et d'argent et franges de même (1). Le volume cité indique nettement cet étendard en usage aux Régiments : Royal Etranger, Royal Roussillon, Royal Allemand, Royal Carabiniers.

La description indiquant le revers bleu semé de fleurs de lis nous ferait croire à un étendard semblable à celui du Régiment du Roi, désigné f^o 44 comme " Etendard double du Régiment de cavalerie du Roy " modèle en usage aux Régiments : Cuirassiers du Roy, Royal Cravattes et Royal Piémont. La face était ornée du soleil d'or sans devise et les angles avaient chacun une fleur de lis, le revers était semé de fleurs de lis sans nombre, les franges comme au Régiment Royal.

L. ROUSSELOT.

(1) Ces trois emblèmes sont bleus brodés d'or et d'argent et franges de même, les parties noires ou hachurées sont argent, tout le reste est or ; les armes de France sont encadrées de volutes d'or ayant de place en place un petit lien d'argent.

Le tablier de timbale et l'étendard contiennent quelques rehauts de couleur écarlate indiqués par la lettre C et ombrés en cramoisi. La devise de l'étendard est brodée en noir sur un ruban d'argent doublé de rouge.

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR (de 1814 à 1880)

PLANCHE HORS-TEXTE N° 7

(Suite de l'article paru dans le N° 1, de 1930, page 9)

29 Avril 1826. -- La tenue de cheval est supprimée à partir du 1^{er} janvier 1827. Le reste de la tenue est conservé avec quelques modifications de détail : le chapeau est bordé d'un galon noir et porte un plumet flottant blanc pour Aides-de-Camp des Maréchaux, blanc surmonté de plumes bleu ciel pour Aides-de-Camp des Généraux, blanc surmonté de plumes écarlates pour officiers employés dans les États-Majors généraux ou divisionnaires ; sabre à cheval, épée à pied. En tenue de société, culotte et bas blancs, souliers à boucles dorées.

C'est cette tenue qui fut portée en Morée. M. Rousselot l'a reproduite d'après un tableau de Versailles (1). A remarquer, la giberne avec étui rouge, maintenue en dépit du règlement. Elle fut également portée à la prise d'Alger.

Valmont nous a laissé la tenue d'un officier d'État-Major, qu'a reproduit M. Rousselot. Il porte au pantalon une curieuse bande amarante non prévue au règlement. Faire attention que la baguette dorée qui borde le pantalon et le collet n'est pas un galon plat, mais une baguette dentelée.

Garde Royale. -- Il n'était prévu aucune distinction pour les officiers d'État-Major employés dans la Garde. Cependant, Vernier nous a laissé un officier portant la tenue de cheval du corps d'État-Major avec plumet blanc flottant au schako, habit-veste à plastron, avec broderies, pantalon bleu orné d'une bande d'or. Cette dernière distinction peut avoir été spéciale à la Garde, où elle était également portée par les Généraux.

Aides-Majors. -- Les Aides-Majors détachés dans les régiments devaient porter la tenue du corps d'État-Major, mais sans broderie ni aiguillette. Cependant leur tenue s'est parfois inspirée de celle des officiers du corps où ils étaient détachés. Nous connaissons la tenue d'un Lieutenant Aide-Major aux Lanciers de la Garde Royale. Il porte le schako avec couvre-schako recouvrant également le pompon ; cordon noir avec plaques, accroché à gauche. Polonaise en drap bleu à la hussarde, avec trois rangées de boutons doré et treize rangs de tresses noires : collet échancré et parement en botte cramoisie ; tresses noires le long des devants et aux coutures du dos, formant des agréments à la taille (cette polonaise est de la forme de la polonaise à fond vert portée par les officiers de Lanciers). Pantalon bleu uni, sabre courbe avec bracelets de fourreau en cuivre.

(1) Prise de Coron, par Hte Lecomte. Le dessin de M. Rousselot paraîtra dans le numéro suivant.

Selle anglaise sans schabraque, bouts de fonte en cuivre ; bride à croisettes portée par les officiers du régiment.

Officiers généraux, Chefs d'État-Major. -- Une décision du 10 octobre 1818 prescrivait que les officiers généraux provenant de l'État-Major, de l'artillerie ou du génie, employés comme Chefs d'État-Major ou Aides-Majors généraux, porteraient une aiguillette en or. (Cette disposition est restée depuis lors en vigueur.)

IV. -- LES AIDES-DE-CAMP DU ROI & DES PRINCES (1814-1830)

Aides-de-Camp du Roi. -- Bien que la décision royale du 12 septembre 1814 eut prévu que les Aides-de-Camp du Roi auraient droit au port du chapeau " garni d'un plumet noir frisé ", Louis XVIII ne paraît pas avoir désigné des officiers pour lui servir d'Aides-de-Camp. Du moins, les almanachs royaux n'en font-ils aucune mention avant 1825.

A son avènement, Charles X, par ordonnance du 26 septembre 1824, nomma 8 Aides-de-Camp titulaires et 6 honoraires parmi les officiers qui faisaient partie de l'ex-Maison militaire de Monsieur (1).

Uniformes. -- La tenue des Aides-de-Camp du Roi nous est donné par plusieurs tableaux contemporains (2). Cette tenue est la suivante :

Pour les Aides-de-Camp Officiers généraux : chapeau de Général galonné en or et orné d'une plume blanche (même pour les Maréchaux de Camp). Habit d'Officier général entièrement bleu, brodé en or suivant le modèle des Officiers généraux au collet, au parement et à la taille et, en plus, aux devants, aux retroussis et aux basques en tenue de cérémonie. Épaulettes du grade et aiguillettes d'or. Écharpe blanche d'Officier général, avec glands en argent. Pantalon écarlate avec double bande d'or, parfois avec bande unique. Épée d'Officier général.

Les Aides-de-Camp Colonels, d'après les mêmes sources, ont le chapeau d'Officier général, également avec plumes blanches ; l'habit semblable à celui des Maréchaux de Camp, brodé, en cérémonie, aux collet, devants, parement, basques, taille et retroussis (il est possible que le modèle de la broderie diffère de celui des Généraux) ; épaulettes du grade et aiguillettes d'or, pas

(1) Cette liste, insérée au *Journal Militaire*, comprend : Aides-de-Camp titulaires : Duc de Maillé, Duc de Fitz-James, Chevalier de Lasalle, Comte de Bouillé, Maréchaux de Camp ; Comte de Bruges, Lieutenant général ; Comte Alexis de Noailles, Vicomte de La Rochefoucault, Duc de Crussol, Colonels. Aides-de-Camp honoraires : Vicomte Digeon, Lieutenant général ; Duc Armand de Polignac, Comte Jules de Polignac (le futur ministre), Comte de Wall, Comte de Trogoff, Marquis de Conflans, Maréchaux de Camp. En 1830, la liste était à peine modifiée.

(2) H. Vernet : Charles X passant une revue (le Duc de Fitz-James figure au deuxième plan) ; Gosse : Charles X arrivant à la Cathédrale de Reims ; Gérard : Sacre de Charles X (Duc de Crussol et Vicomte de La Rochefoucault), ces tableaux à Versailles ; Heim : Charles X présidant à la clôture de l'Exposition de 1824 (Vicomte de La Rochefoucault) au Louvre ; tableau anonyme de Carnavalet.



Capitaine d'État-Major 1826, d'après Valmont

Chapeau noir sans glands, plumet retombant blanc et bleu ciel, habit bleu foncé, passepoil amarante au col, au devant, aux parements et aux retroussis, baguette d'or au col et aux parements, bride d'épaulettes or à passepoil amarante, épaulettes or doublées d'amarante, aiguillettes d'or, pantalon bleu foncé à bande amarante, gants blancs.

Ceinturon noir, sabre acier, bracelet et poignée dorée, dragonne et gland noirs, schabraque bleu foncé galonnée d'or et passepoilée d'amarante, porte-manteau de même. Siège enroulon noir à feston amarante. Etriers noircis, harnachement noir à boucles dorées. Brassard d'état-major blanc à franges d'argent.

d'écharpe, pantalon écarlate à bandes d'or, épée. Dans le tableau de Heim, au Louvre, Sosthène de La Rochefoucault figure avec l'habit très brodé de partout, épauettes et aiguillettes, pantalon blanc collant porté dans les bottes hongroises galonné d'or, chapeau à plume blanche et épée.

Aides-de-Camp des Princes de la Famille Royale. -- Chacun des Princes de la Famille Royale eut un certain nombre d'officiers attachés à sa maison. A la 1^o Restauration, le Duc de Berry est seul à avoir 4 Aides-de-Camp, d'après l'Almanach Royal pour 1814-1815. Sous la 2^e Restauration, on trouve, pour 1825 par exemple : Pour le Dauphin : 2 premiers "menins" Lieutenants-Généraux, 6 "menins" ayant rang de Lieutenant-Colonel à Lieutenant-Général, 8 Aides-de-Camp, de Chef de Bataillon à Maréchal-de-Camp. Pour le Duc de Bordeaux, 4 Gentilshommes d'honneur Aides-de-Camp, 5 Aides-de-Camp, 4 Aides-de-Camp Suisses, tous allant de Lieutenant-Colonel à Lieutenant-Général, et 1 Colonel d'E. M. attaché. Pour le Duc de Bourbon-Condé, 8 Aides-de-Camp Colonels ou Maréchaux-de-Camp.

Uniformes. -- La tenue des Aides-de-Camp des Princes nous est donnée, de 1814 à 1818, par plusieurs tableaux contemporains, entre autres dans un tableau du Musée de l'Armée représentant le Duc de Berry en Colonel-Général ; M. Rousselot a extrait 2 Aides-de-Camp pour un de ses croquis en noir du tableau de Lecomte : "Entrevue de Louis XVIII et de la Princesse des Deux-Sicules" (1816), à Versailles. Un autre tableau de Versailles, le "Rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf" (1818), par Lecomte, présente également un Chef d'Escadron avec une tenue analogue : Chapeau en colonne, ganse de cocarde or, glands or dans les cornes ; habit bleu, avec collet, parement en pointe et retroussis en drap du fond, liserés de rouge, ainsi que les devants de l'habit ; fleur de lis or aux retroussis ; épauette, contre-épauette et aiguillettes or. Pantalon rouge à double bande or. Sabre de cavalerie légère à dragonne en or. Schabraque bleue passepoilée de rouge avec 2 galons or ; porte-manteau bleu, à galon et fleur de lis or.

Le rouge pour les types ci-dessus est certainement de l'amarante, si l'on s'en rapporte au texte de l'ouvrage de Vernet-Lami qui attribue le pantalon amarante aux Aides-de-Camp des Princes (1).

(A suivre.)

Capitaine DARBOU.

(1) - La Sabretache, année 1900, a signalé une aquarelle représentant le Comte d'Astorg, Lieutenant-Colonel, Aide-de-Camp du Duc de Berry en 1815, portant la tenue suivante : habit bleu, collet et parements bleus brodés en or aiguillette ; hongroise écarlate (peut-être amarante) galonnée sur les coutures et les cuisses ; bottes hongroises.

JOSEPH CURA, Brigadier au 6^e Hussards - 1806

PLANCHE HORS-TEXTE N^o 6

Notre collègue M. R. CURA, Conseiller à la Cour d'Appel d'Alger, possède un portrait de son arrière-grand-père, Joseph CURA, de Reichshoffen, Brigadier à la Compagnie d'élite du 6^e Hussards. Ce dessin colorié a été exécuté, en 1906, par le propre frère du Brigadier, le Sous-Lieutenant François CURA, du même régiment. Ce dessin, taché par l'humidité, a été, au début du second Empire, découpé par le père de notre collègue et recollé sur un autre papier où il répeignit le paysage. M. CURA a eu l'amabilité de mettre à la disposition du " *Passepoil* " un calque très précis de ce dessin, d'après lequel M. GIFFARD a exécuté la planche n^o 6 qui accompagne ce numéro.

Le 6^e Hussards promena ses dolmans rouges à travers tous les champs de bataille de l'Épopée Impériale, des plaines ensoleillées de la Lombardie jusqu'au désert de glaces de la Russie, depuis le fond de la Saxe jusqu'aux portes de Paris. Ces braves disparurent dans la tourmente en vrais hussards, après avoir donné à Roquencourt les derniers coups de sabre de la campagne avec leurs camarades des 1^{er} et 6^e Chasseurs.

Le portrait de Joseph CURA présente, avec la description réglementaire, de nombreuses divergences que nous allons passer en revue et qui lui donnent plutôt l'aspect d'un brillant Officier que d'un simple Brigadier. Le siège de la selle en peau d'agneau noir bordé de dents de loup jonquille, la chabraque en drap écarlate dont le pourtour extérieur s'orne de croisillons de fil bleu sur drap rouge avec passepoil bleu, son chiffre impérial, sa grenade brodée du numéro, etc..., sont de la haute fantaisie. Les multiples soutaches d'or de la hongroise, le double jeu de raquettes, (celles qui terminent le cordon de pelisse et celles qui terminent le cordon fourragère), les gants en peau de daim, les éperons et les étriers en cuivre sont autant de détails qui se trouvent habituellement dans les tenues d'Officiers. Enfin, il faut noter la ceinture qui devrait être cramoisie et non bleue et le sabre curieux par son absence de dragonne et la forme à la turque de l'extrémité de la lame. M. CURA en suggère l'explication suivante : Le Lieutenant François CURA, auteur du dessin, avait reçu un sabre d'honneur à la suite d'actions d'éclat en Italie, en 1799. Il est possible qu'il ait voulu perpétuer le souvenir de cette arme en la mettant dans la main de son frère sur le portrait qu'il en faisait. Ce sabre a d'ailleurs été confisqué au Lieutenant CURA à son retour de Waterloo par les troupes de Louis XVIII et la famille ne le revit jamais. Signalons que sur le portrait les deux galons de Brigadier sont posés directement au-dessus du dessin du parement bleu. Il semble qu'il y ait oublié de la tresse de laine jaune qui devait border ce parement et que M. GIFFARD a cru bien faire de rétablir.

Tel qu'il est, ce portrait présente de nombreuses divergences avec l'uniforme qu'il aurait dû être, mais il a tout l'intérêt d'un document contemporain exécuté par un homme du métier, ce qui lui donne toute garantie d'authenticité. Aussi, nos abonnés seront-ils très heureux, nous l'espérons, de posséder cette reproduction et de se joindre à nous pour adresser à M. le Conseiller R. CURA nos sincères remerciements pour son obligeante communication.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

L'ARTILLERIE A CHEVAL DANS L'ARMÉE ITALIENNE - 1918

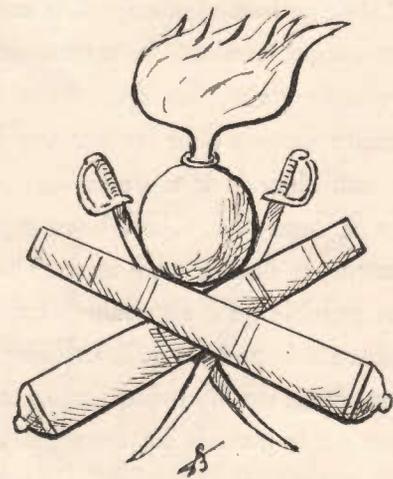
PLANCHE HORS-TEXTE N^o 8

Les deux premières batteries à cheval de l'artillerie de l'Armée Italienne ont pris part à toutes les guerres de l'Indépendance de l'Italie. Portées à six pendant l'année 1887, elles constituèrent le Régiment d'artillerie à cheval.

Pendant la Grande Guerre de 1915 à 1918, le Régiment a opéré par fractions sur les divers secteurs du front suivant les exigences de la Guerre, combattant dans la plupart des cas, soit comme artillerie de campagne, soit comme artillerie de position. Pendant la première avance de mai 1915, et au moment de la foudroyante poursuite d'octobre-novembre 1918, les batteries à cheval, adjointes à leurs Divisions de cavalerie respectives, ont pu appliquer brillamment leur spécialité et gagner du Commandement suprême la citation suivante :

“ 3 novembre 1918. -- Sur le Tagliamento, la cavalerie, vigoureusement soutenue par les batteries à cheval et les bersagliers cyclistes, a engagé victorieusement de durs combats contre un ennemi se battant avec la plus grande énergie. -- Les batteries à cheval, et spécialement la 2^e et 4^e, ont mérité une mention particulière. ” -- Général DIAZ.

Après la Guerre, on crut devoir étendre à l'artillerie l'usage des transports automobiles, et les batteries à cheval furent ainsi réduites à deux, les autres étant transformées en artillerie portée. Dans la suite, on reporta leur nombre à huit.



Insigne métallique de l'artillerie à cheval

L'uniforme de l'artillerie à cheval n'a jamais été très différent de celui de l'artillerie de campagne, c'est-à-dire entièrement bleu foncé avec passepoils jaunes, boutons, buffleteries et ornements jaunes. A l'abolition du képi à la " Française ", orné d'une aigrette en crins retombant, fut mis en service un képi cylindrique avec petit plumet noir, les batteries à cheval continuant à se distinguer par l'aigrette retombante et par deux épées croisées dans l'insigne du corps. Cet insigne que nous reproduisons ci-contre est porté sur toutes les coiffures : casque, képi ou béret.

Depuis la Guerre, l'artillerie à cheval a adopté pour toutes les tenues l'uniforme gris-vert, conservant le képi à aigrettes pour la tenue de parade.

Le Régiment est distingué par une médaille d'or de la valeur militaire gagnée par le Sous-Lieutenant BELLEZZA à la bataille de Santa-Lucia, en 1848, et qui fut la première accordée à l'artillerie. La devise du Régiment est : " In hostem celerrime volant ". C'est un des plus brillants Régiments de l'Armée Italienne. Tous ses officiers sont des cavaliers hors ligne habitués aux grandes chasses à cheval dans les bruyères de Gallarate et de Pordenone. Le Colonel PAPI qui commande le Régiment depuis plusieurs années est un des meilleurs gentleman-riders du turf italien. Sur la légende de la planche 8 il faut lire " du régiment " et non " d'un régiment ".

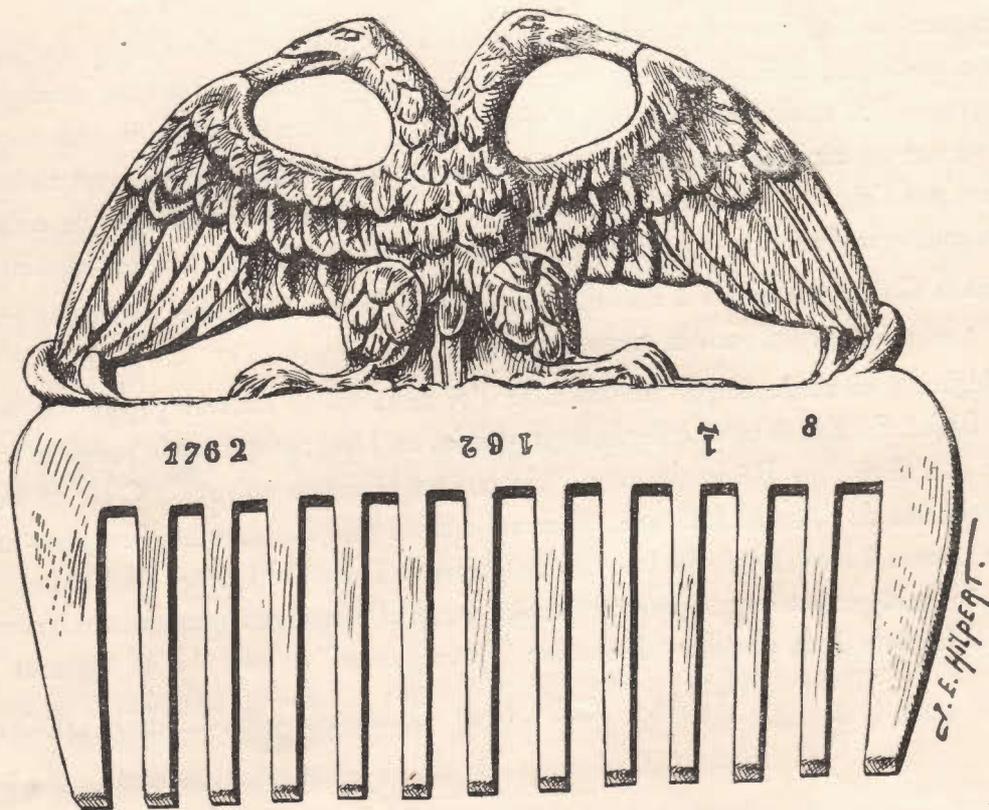
ITALO CENNI et Commandant E.-L. BUCQUOY.

LES PEIGNES A CHEVAUX

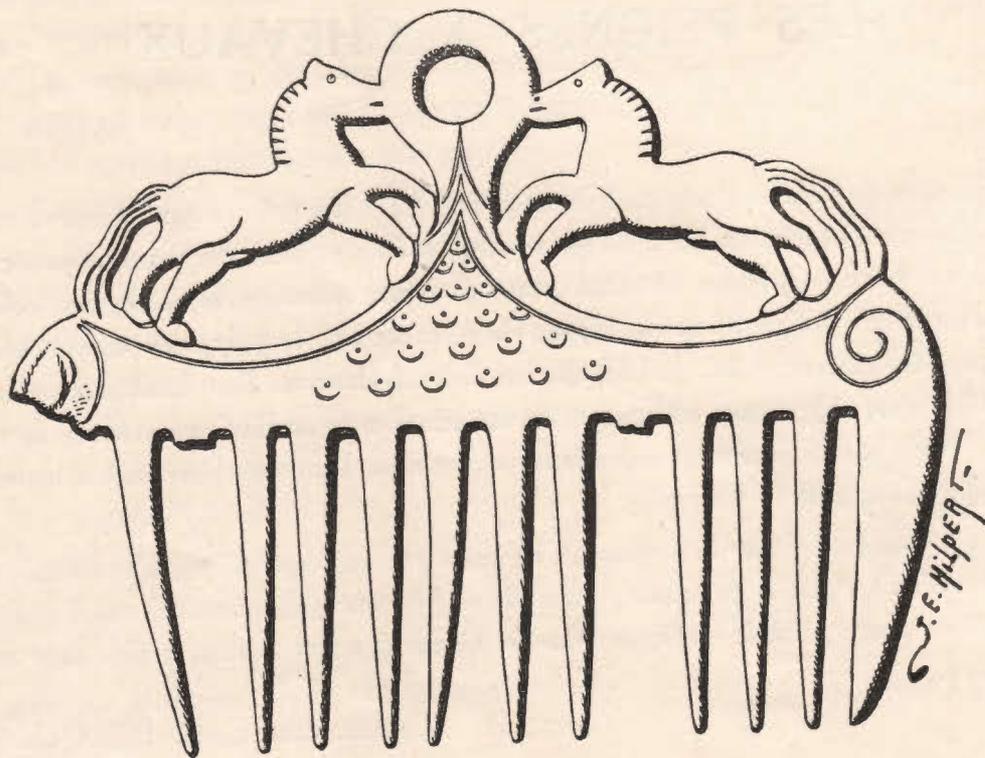
Les chevaux de l'armée sont actuellement peignés avec des peignes type râteau en corne ou imitation. Il n'en a pas toujours été ainsi et, autrefois, l'on distribuait aux cavaliers pour cet usage des peignes en cuivre. Quelques semaines avant sa mort, notre érudit et regretté collègue le Colonel Descaves m'avait confié un des bijoux de sa collection, le peigne en cuivre dessiné ci-contre en grandeur nature par M. J. Hilpert. Le Colonel Descaves l'attribuait aux grenadiers à cheval du 1^{er} Empire. Quelques collectionneurs ont réfuté cette attribution en raison de l'aigle à deux têtes. Nous faisons remarquer cependant que cet aigle bien que bi-céphale a nettement le type de l'aigle français du 1^{er} Empire.

Il nous a paru intéressant de rapprocher de ce peigne un autre objet qui semble destiné au même usage. C'est un peigne en bronze, cette fois de l'époque gallo-romaine, qui fait partie de la collection de notre aimable collègue M. de Chauvigny qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



Peigne à chevaux attribué aux Grenadiers à cheval de la Garde (1^{er} Empire)
(Collection Descaves)



Peigne à chevaux de l'époque gallo romaine
(Collection de Chauvigny)

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. -- Hôtel Drouot, le 12 avril, M^e Pognon, Commissaire-Preneur, et M. Foury, Expert, ont dispersé une belle collection militaire anonyme dont l'ensemble a donné des enchères fort soutenues, comme on le verra ci-après, bien que nous n'ayions pas jugé devoir suivre l'ordre des n^{os} du Catalogue.

Souvenirs historiques. — 13. Dessin à la plume par le Prince Impérial et donné par lui à un de ses camarades d'enfance : 6500 fr. — 41. Belle lettre du Prince Impérial, élève à l'Académie royale militaire de Woolvich au général FROSSARD : 250 fr. — 63. Petites bottes portées par le Prince Impérial le 14 Avril 1859 alors qu'il assistait en grenadier de la garde, place Vendôme, à la rentrée des troupes de l'armée d'Italie : 1.000. — 20 et 27. Portraits équestres d'officiers de caval. lég., toiles par Ed. DETAILLE : 1100 et 2250 fr. — 60. Fragment de la Robe du Sacre de NAPOLÉON 1^{er} : 3100 fr. — 70. Chapeau de général de Napoléon III, coiffe au chiffre impérial parfait état, dans boîte cuir à plaque cuivre et inscrit on : *Maison de l'Empereur* : 12.700 fr. — 190. Aigle de drapeau 1^{er} Empire en très bel état, les numéros du Régiment ont été enlevés au soubassement : 92.500 fr. — 191. Petit fanion de cavalerie, sur une face en broderie, les armes de Condé, au revers l'inscription *Rég. de Condé Dragons*. Le tissu quelque peu piqué : 25.000 fr. — 192. Drapeau des Chouans, 2^e guerre de Vendée. *Combat de Maisdon*, 4 Juin 1832. Dans un cadre, dimensions 136 cm. x 137 cm. : 410 fr. — 193. Fanion soie tricolore, ép. 1848, av. inscription 3^e Lég^{on} 2^e Bataillon, *Vive la République française* : 2.950 fr. — 199 et 200. Coqs de drapeaux, le 1^{er} en bronze doré. ép. Ls. Phil. : 200 et 105 fr.

Armes d'honneur. — 180. Sabre d'honneur donné par le premier Consul au sous-lieut. D'AVANCE, du 10^e d'inf. " pour action d'éclat " signé M^{te} à Versailles, *entreprise Boutet*, type classique dit de caval. lég. : 10.500 fr. — 181. Pistolets d'honneur signés *Boutet, Directeur-Artiste, Manufacture à Versailles*, avec inscription sur les canons : " *Le Directoire exécutif à l'Adjudant général Simon*. Casette et accessoires ; 25.000 fr. — 182. Carabine de Versailles, signé *Boutet, Directeur-Artiste, Manufacture à Versailles*, Crosse sculptée à la française, poignée terminée par un shaglier, sur le fût médaillon argent tête de minerve, avant le pontet aigle argent empiétant les foudres, au talon de la crosse médaillon argent repr. une frégate. Sur la platine, chien à col de cygne avec l'inscription en italiques. *Boutet, Directeur Artiste*: 7000 fr. — 183. Casette bois sculpté contenant fusil chassepot avec sabre-baïonnette revolver Lefauchaux, pièces d'une qualité exceptionnelle, complètement damasquinées or. En outre, les inscriptions suivantes, gravées en or se lisent : 1^o sur la boîte de culasse : *La garde sédentaire de Besançon au Capitaine Huot* 2^o sur les pans du tonnerre les noms des affaires de *Velle, Villexin, Frétigney* ; 3^o sur la sous-garde très décorée, les armes de la ville de Besançon ; 4^o sur la bande du canon du revolver *La garde Nle sédentaire de Besançon au Capitaine Huot* ; 5^o sur le barillet comme 2^o : 2.956 fr. (Le capitaine Huot, ancien maréchal des logis au 7^e hussards, s'engagea en 1870 et fut nommé lieutenant le 10 septembre. Il forma à Besançon la 3^e Cie. franche dont il devint capitaine.)

184. Fusil à silex mod. 1816, garnitures argent sur la crosse, médaillon argent surmonté d'un coq avec l'inscription *Liberté, ordre, public. Garde Nationale de Caen. La 1^{re} Cie de Grenadiers à M. Lavile son sergent-Major 1831* 430 fr. — 185. Trombonne d'honneur, garnitures argent sur le pavillon écusson argent avec l'inscription *Napoléon III au Caporal Simon*.

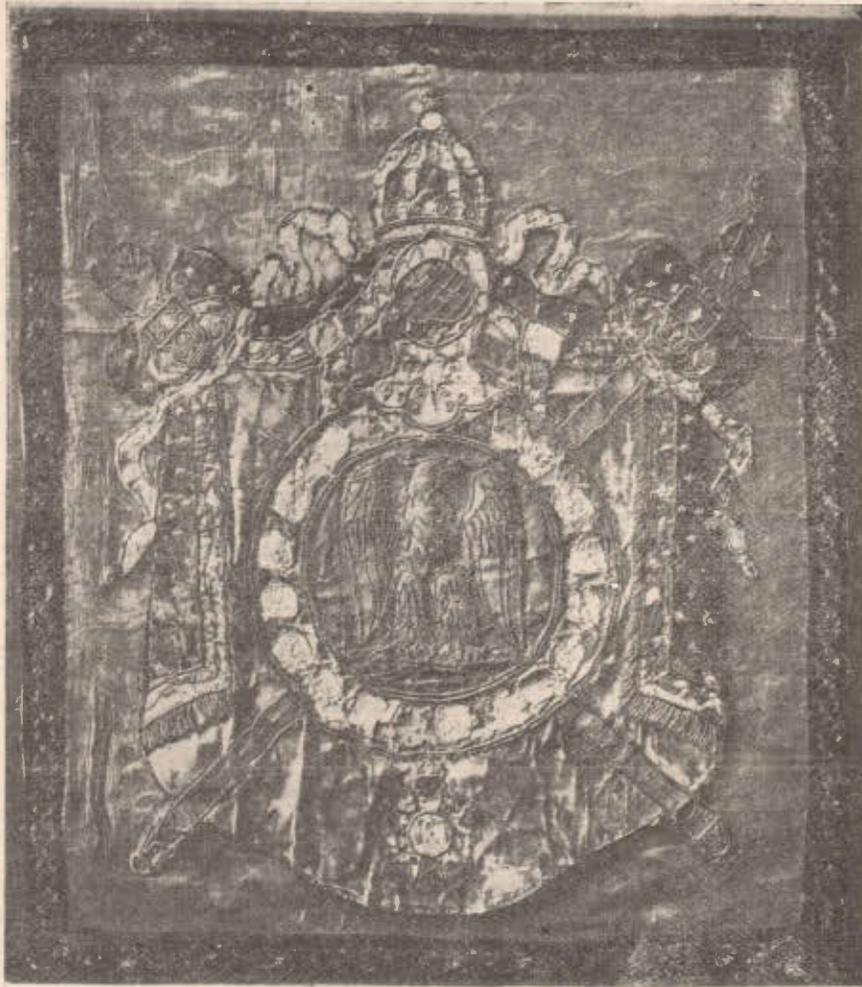
Armes. — 104. Tr. b. sabre off. gendarmerie Louis XVI garde laiton doré lame bleuie av. inscription or : *Liberté Égalité*, fourreau au laiton doré à crevés cuir : 400 f. — 106. Sabre off. carabinier 1790 garde cuivre rouge avec grenade enflammée, lame plate poinçonnée : *Manufacture de Klingenthal*, fourreau cuir à garnit. cuivre rouge : 750 fr. — 108. Sabre général consulat : 625 fr. — 130. Sabre off. cuirassiers mod. 1816 : 490 fr. — 135. Sabre off. dragons restaur. garde à grenade aux 3 fleurs de lys ; fourreau acier, dard en bouton : 700 fr. — 132. Epée des off. cheval-Léger, 1^{er} Emp. : 305 fr. — 157. Epée des off. de chasseurs à ch. de l'Orne, ép. Restaur. inscription sur la coquille, " *sans peur et sans reproche*". — 277 Pistolet à silex, 1^{er} Emp. le canon en ruban av. inscription *Gendarmes de la Garde*, Très rare : 1010 fr. — 288. Mousqueton de Hussard. mod. 1786, à tringle, garniture acier, sur la platine, *Manufacture de Charleville* : 310 fr.

Coiffures et Cent Gardes. — 225. Csapska de lancier rouge, 1^{er} Emp. (*Reconsitution*) : 460 fr. — 228. Shako off. G. Nat. Rest. av. son pompon fleur-de-lysé : 290 fr. — 232. Casque de Gendarmerie d'élite, Rest. : 1400 fr. — 233. Casque de Mousquetaire gris tr. b. état : 2.000 fr. — 246. Csapka de lancier de la G. I. 1^{er} Emp. 310 fr. — 66 et 67. Partie du service du mess des officiers des Cent-Gardes comprenant : 3 grands plats long, 1 plat long, 1 légumier av. couvercle, 1 sonpière, 1 compotier, 24 assiettes, 1 tasse à déjeuner, 2 tasses à thé avec soucoupes, 1 carafe à eau : 1600 fr. — 209. Centre brodé de Justaucorps de Cent gardes av. épaulettes et aiguillettes, culottes de peau, ceinturon, bonnet de Polke, gants à crispins, paire de bottes : 1280 fr. — 295. Fusil Treuille de Beaulieu avec sa latte : 880 fr.

Henri DEFONTAINE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

60^e Question (posée par M. Fatter). - Pourrait-on me dire d'où peut provenir la pièce de soie reproduite ci-dessous ?

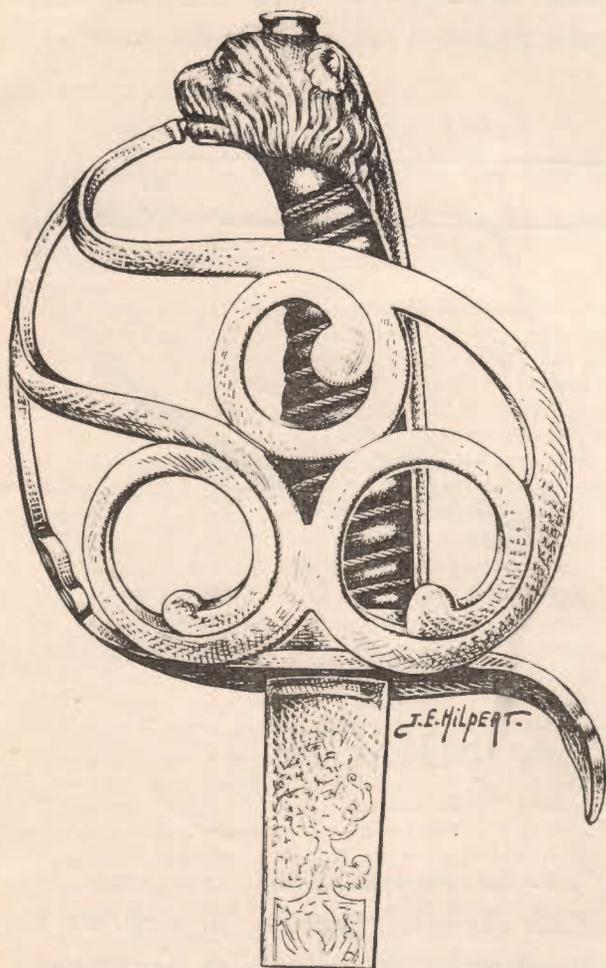


Pièce de soie datant de Napoléon I^{er}, probablement arrachée à une tapisserie, mesurant 75 centimètres de hauteur et 65 centimètres de largeur, avec les Armes Impériales.

Aigle doré, éployé sur un champ d'azur, entouré d'un cercle formé par des aigles en argent, surmonté d'un casque héraldique et de la Couronne Impériale en or. La main de justice et le sceptre se croisent derrière l'écu.

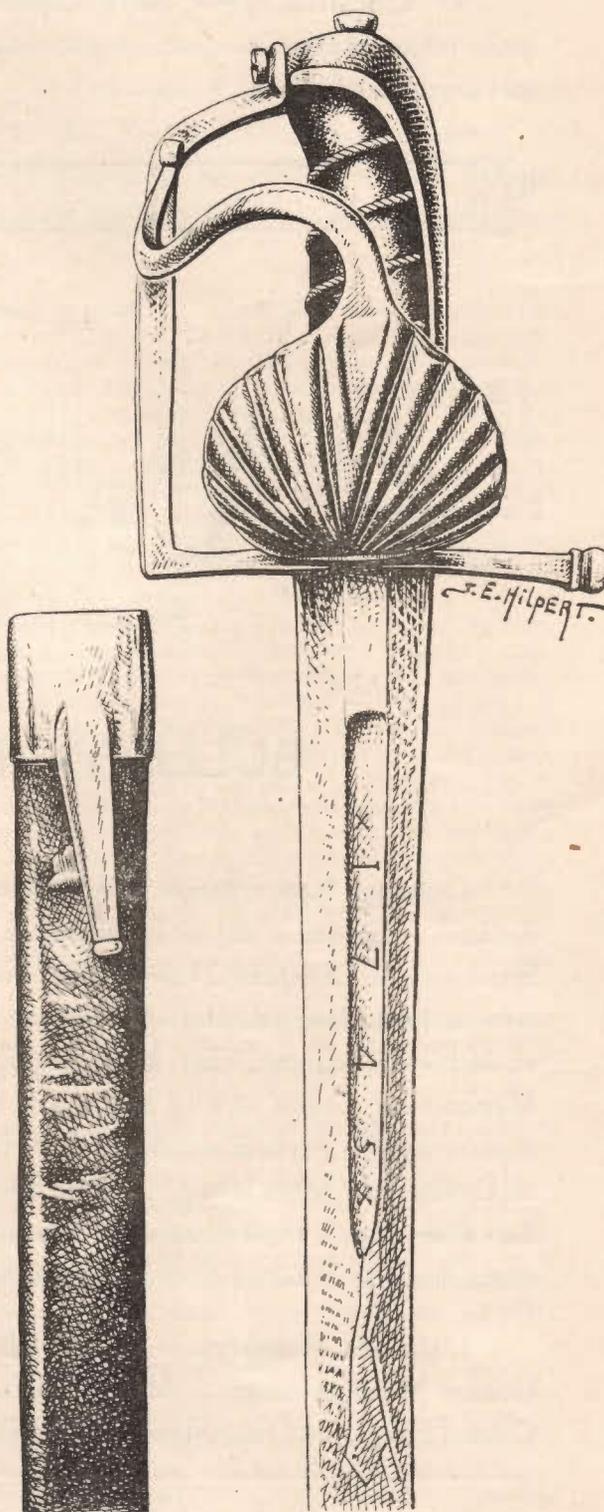
Par-dessous, manteau de pourpre doublé de velours blanc moucheté de noir, frangé d'or et recouvert d'alerions brodés en argent. Au bas de l'écusson, décoration de la Légion d'Honneur.

Le tout est appliqué sur un fond lainé d'or.

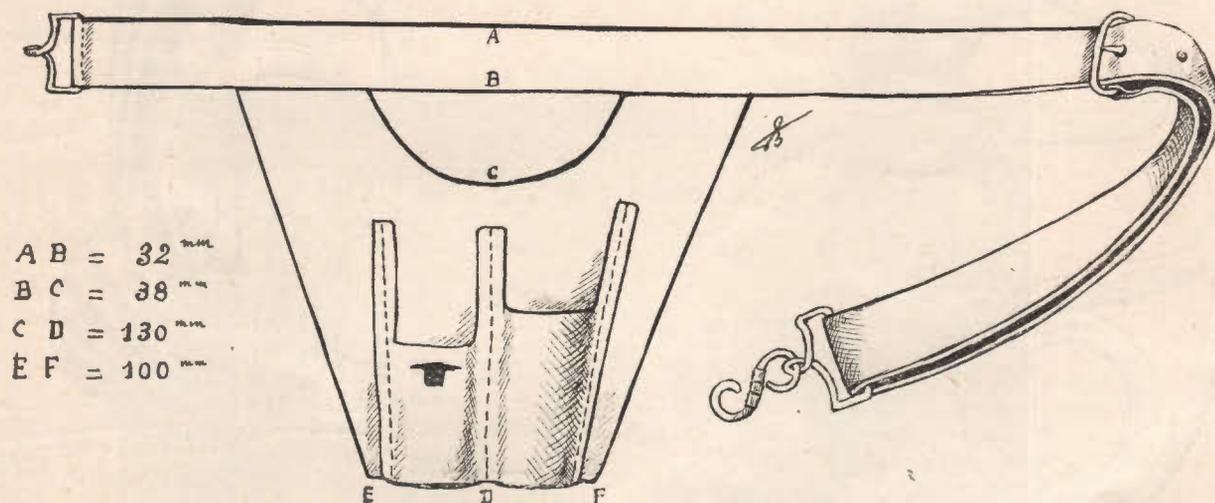


61^e Question (posée par le Capitaine de Saint-Amand). -- A quelle troupe et à quelle époque attribuer le sabre ci-dessus à triple volute dans la garde en cuivre.

62^e Question (posée par le Capitaine de Saint-Amand). -- A quelle troupe attribuer le sabre dessiné ci-contre avec son fourreau : garde à deux branches, dont une terminée en coquille.



63^e Question (posée par le Capitaine de Saint-Amand). -- A quelle nationalité et à quelle troupe attribuer ce ceinturon porte-sabre à double gousset en cuir noir ? Quelles armes ou quel objet était-il destiné à supporter ?



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Dixième Anniversaire du " Passepoil ". -- Le *Passepoil* fêtera, cette année, le dixième Anniversaire de sa fondation, le jour de son Assemblée générale qui aura lieu à Strasbourg, le Dimanche 21 Septembre. Nous prions instamment nos collègues de bien inscrire cette date dans leurs tablettes, car il ne sera pas envoyé d'autre convocation. La réunion aura lieu au Musée du Souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, allée de la Robertzau, à 17 heures pour les Membres du Comité et à 18 heures pour l'Assemblée générale, à l'issue de laquelle un dîner réunira, dans un des bons restaurants de Strasbourg, tous les Membres qui voudront bien se joindre au Comité pour porter la santé de notre Société. Le Comité prie ceux qui voudront bien participer à ce dîner, et qu'il serait heureux de voir en aussi grand nombre que possible, d'en prévenir (sans engagement) le Trésorier du *Passepoil*, afin d'avoir une base pour cette petite fête de famille.

Liste des Membres. -- Ont été admis dans la Société, au cours du deuxième trimestre :
 Comme Membres actifs : MM. Duval, à Saint-Dié ; J. Roederer, à Strasbourg ;
 Colonel Sciard, de l'État-Major de l'Armée, à Paris.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie Coopérative de l'Aube.



RÉGIMENT ROYAL DES CARABINIERS — 1724
Trompette et Timbalier



JOSEPH CURA. - BRIGADIER AU 6^e HUSSARDS
Compagnie d'Élite — 1806



OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR — RESTAURATION

Aide de Camp du Roi
d'après l'arrivée de Charles X
à Notre-Dame, par Gosse

Aide de Camp du Duc d'Angoulême
d'après la prise du Trocadéro,
par Delaroche

Major-Général de la Garde Royale
d'après des notes de Titeux



ARMEE ITALIENNE — 1918
Major d'un Régiment d'Artillerie à cheval

ANNONCES

M. RICHARD MICHAUD,
75, rue de Paradis, MARSEILLE
désire acquérir l'ouvrage complet
de LIENHART ET HUMBERT
«*Les Uniformes de l'Armée française*».

ANNONCES

M. le Colonel GUINARD, 42, rue des
Moissons, à BEIMS, désire acquérir :
LA GIBERNE, 15^e et 17^e années.
L'ALMANACH DU DRAPEAU 1904.
L'ALMANACH DE L'ARMÉE FRAN-
ÇAISE 1889 et 1890.

LES UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du
Commandant E.-L. BUCQUOY * * * G. L. M.
Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy
Membre de la "Sabretache", Directeur du "Passepoil"

15 Séries nouvelles viennent de paraître (N^{os} 170 à 184)

- 170 — L'Infanterie de Ligne.
- 171 à 176 — La Gendarmerie d'Elite de la Garde.
- 177 à 180 — Le 18^e de Ligne.
- 181 à 182 — Le 8^e Hussards.
- 183 — Les Ministres (fin).
- 184 — L'Infanterie de Ligne.

Prix de chaque série de 8 planches en couleurs... 10 fr.
et une plaquette au prix de... 10 fr.

TREUTTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, Rue des Hallebardes, Strasbourg
Remise de 10 % à MM. les Membres du Passepoil

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 540.000 francs

37^{QUAI} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitutions historiques -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Études des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Commandant E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

Médecin-Li-Colonel FERRON

Capitaine BOUTMY

H. BRETEGNIER

Capitaine DARBOU

16^e ANNÉE — N^o 3

TROISIÈME TRIMESTRE 1930

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'AUBE

SOMMAIRE DU N° 3

— Les Légions et Demi-Brigades Helvétiques — 1798-1805 — par H. Ganier-Tanconville, avec deux planches en couleurs hors texte n° 9 et 10, de H. Ganier-Tanconville	49
— Timbalier du 1 ^{er} Régiment de Carabiniers — 1850 — par H. Feist, avec une planche en couleurs hors texte n° 11, de H. Feist	54
— Questions et Réponses	55
— Sabre d'Officier des Marins de la Garde Impériale — dessin de J.-E. Hilpert	56
— Les Uniformes des Officiers d'État-Major de 1814 à 1880 — par le Capitaine Darbou, avec trois dessins en noir, de L. Rousselot	57
— Les Armes de récompense de la Restauration, par C. Leroy, avec une planche phototypique hors texte n° 12	65
— Bibliographie — par le Commandant E.-L. Bucquoy et le Capitaine H. Boutmy	67
— Échos et Nouvelles — par H. Defontaine	69
— Bulletin de la Société	72

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes
paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1930 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928 et 1929 du *Passepoil* sont en vente au Secrétariat au prix de soixante francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

- 1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. Émile NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg
Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg.
- 2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes

LES LÉGIONS ET DEMI-BRIGADES HELVÉTIQUES

(1798-1805)

(PLANCHES HORS-TEXTE N^{os} 9 et 10)

A l'orée des développements de notre étude sur les Uniformes des Légions et Demi-Brigades Helvétiques, il nous plaît infiniment d'accomplir un devoir de reconnaissance envers deux aimables confrères du " Passepoil ", M. Pochon-Demmé, de Berne, et M. Émile Nussbaum, de Strasbourg. Tous deux, ils ont mis à notre disposition, et combien gracieusement, leur grande érudition et les richesses de leurs collections. Sans leur bienveillant et affectueux appui, il nous eût été matériellement impossible de traiter, de la plume et du pinceau, ce travail pour lequel le " Passepoil " a bien voulu donner l'hospitalité de ses colonnes. Car, une grande partie des documents rassemblés, depuis près d'un siècle, et formant la collection Ganier-Tanconville a disparu au cours de la Guerre mondiale.

Le " *Passepoil* " a publié, ces temps derniers, un certain nombre d'études descriptives et de reproductions iconographiques sur les uniformes des divers Corps de troupes Suisses au service de France, jusqu'en 1792. A cette date, la Constituante, succédant à la Monarchie renversée, ordonnait le licenciement des 11 Régiments que les capitulations consenties, soit par la Confédération, soit par les Cantons, avaient procuré à la France. Les Régiments d'Ernst, de Salis-Samade, de Sonnenberg, de Castella, de Vigier, de Châteaueux, de Diesbach, de Courten, de Salis-Marschlin, de Reinach et de Steiner rentrèrent dans leur patrie, laissant le souvenir des pages glorieuses qu'ils avaient écrites de leur sang dans le grand-livre de nos fastes militaires. Ce livre s'était ouvert pour eux, en février 1477, lors de la première levée, faite dans les Cantons suisses, d'une bande de 6.000 hommes pour les campagnes de Franche-Comté et de Picardie. Il se referme, un moment, en 1792.

Le 19 décembre 1798, la République unitaire helvétique consentait, en faveur du Directoire, une levée de 18.000 hommes. Ce chiffre fût-il entièrement atteint ? Il est bien difficile de l'affirmer. La République helvétique avait vu, à la suite de convulsions douloureuses, s'effondrer son antique Constitution fédérale et ce nouvel état de choses n'était subi, qu'avec peine, par une partie de la Nation. Pourtant, dans les jours de mai 1799, 6 Demi-Brigades furent organisées ; bientôt après, le 21 janvier 1800, refondues et réduites à 3 Demi-Brigades, sous le commandement des Chefs de brigades : Perrier, Watteville et Raguetly.

Nous n'avons nullement le dessein de vouloir ici faire de l'histoire. Ce n'est point dans le programme du "*Passepoil*". Mais ces quelques lignes d'introduction nous parurent devoir faciliter la présentation, à nos lecteurs, du soldat Suisse des Demi-Brigades helvétiques, sous son nouvel aspect et indiquer, en raison de quels liens nouveaux ses drapeaux, côte-à-côte avec les nôtres, se déployèrent sur les champs de bataille du Consulat. Le soldat des Demi-Brigades helvétiques combat en qualité d'allié. Il garde ses couleurs et sa cocarde nationale jusqu'à l'acte de Médiation, concédé, en 1803, par Napoléon. Acte qui rendait à la Suisse sa forme fédérative, comprenant les 13 anciens Cantons, avec les Grisons, l'Argovie, Vaud, Saint-Gall, Thurgovie, le Tessin ; en tout, dix-neuf cantons.

Passons maintenant à la description des deux planches coloriées accompagnant ce texte.

Dans la première, nous avons groupé plusieurs types montrant la tenue portée par les Demi-Brigades helvétiques lors de la formation du 21 janvier 1800 : 1^o Un fusilier de la 3^e Demi-Brigade, vu de dos et présentant les armes ; 2^o Un Capitaine en tenue de service ; 3^o Le Chef de Brigade commandant la 3^e Demi-Brigade, Colonel André Raguettly de Fuins (Grisons). Il prendra, en 1805, le commandement du 1^{er} Régiment suisse de l'Empire ; 4^o Un fusilier vu de profil.

Nous ferons remarquer que les six Demi-Brigades de la formation et les trois Demi-Brigades qui leur succédèrent ont porté la même tenue aux couleurs helvétiques. Le numéro de la Demi-Brigade remplissait le rôle de couleur distinctive. Cette tenue est la suivante : Habit bleu national ; revers et parements jaunes liserés de rouge ; patte de parement verte liserée de jaune ; collet rouge liseré de jaune ; poches en travers à passepoil jaune ; doublure, veste et culottes blanches ; boutons de métal jaune ; cocarde aux couleurs helvétiques vert, rouge, jaune.

Le Colonel Raguettly est en tenue de cheval et porte, ainsi que le Capitaine, le plumet tricolore helvétique. Tous deux laissent voir, sous les revers, un gilet blanc à deux rangs de boutons. Nous avons armé le Colonel d'un sabre d'infanterie suisse dont nous devons le modèle à l'obligeance de notre confrère du "*Passepoil*", M. Paul Martin. Ce sabre, sorti des ateliers de l'armurier Girtanner, de Saint-Gall, a un galbe tout particulier, principalement dans sa poignée. Le Colonel est ganté de demi-crispins gris chamois fort en usage dans l'armée suisse, dès le milieu du XVII^e siècle.

5^o Un cinquième personnage tient l'extrême-droite de la planche. C'est un fusilier du Régiment d'Ernst (ex-Stetler), un des cinq Régiments suisses au service du Roi Charles-Emmanuel IV de Sardaigne (1796-1802). Ces cinq Régiments entrèrent au service de France, alors que le monarque vaincu abandonnait à la République Française tous ses droits sur le Piémont. Ces Régiments portaient les noms de : Bellemont, Ernst, Peyer-Imhoff, Bachmann et Zimmermann. Organisées en deux Légions helvétiques, le 6 novembre 1798, par les soins du Général en chef Joubert, elles combattirent rudement pour défendre cette Italie, conquise par Bonaparte et qui nous échappait.

Au moment de leur passage du service Sarde au service France, ces Régiments avaient comme tenue l'habit bleu foncé, le collet rabattu, les parements carrés et les revers ornés de sept boutons. Un schéma accompagnant ce texte donnera la coupe de l'habit et la disposition des boutons. Les Régiments se différenciaient entre-eux par les couleurs tranchantes et le métal des boutons. Les doublures sont blanches pour Zimmermann, Bachmann et Ernst, jaunes pour Payer-Imhoff. Les boutons sont de métal blanc pour Ernst et Payer-Imhoff, de métal jaune pour Zimmermann et Bachmann. Zimmermann a le collet, revers et parements jaunes, Bachmann collet, parements et revers chamois ; Ernst collet et parements noirs, revers rouges ; Payer-Imhoff les revers rouges, collet et parements jaunes. Les officiers portent des agréments or ou argent selon le bouton.

Il n'est point douteux, vu la rapidité des événements, le manque de temps, l'état de délabrement de l'habillement des belligérants, que les deux Légions helvétiques firent la courte campagne de 1799 sous l'habit sarde. L'unique changement a dû se réduire à l'abandon de la cocarde sarde pour la cocarde helvétique. C'est d'autant plus vraisemblable que les drapeaux, remis aux deux Légions, montraient les couleurs, les emblèmes, les attributs et les devises helvétiques. La correspondance échangée entre Bonaparte, le Directoire et le Ministre des Relations extérieures établit que, si le futur Empereur tenait en mince considération les troupes des Républiques Cisalpines, par contre il estimait fort la valeur des Sardes et surtout des Suisses.

Ainsi qu'il est indiqué plus haut, nous ajoutons, pour compléter notre documentation iconographique concernant les deux Légions helvétiques, une série de cinq croquis schématiques donnant la coupe de l'habit, le col-cravate, les indications de grade, la coiffure des officiers, sous-officiers et soldats de ces Régiments Suisses au service de Sardaigne.



Fusilier du Régiment de Belmont (1798)

LES DEMI-BRIGADES DE 1803 ET LE 1^{er} RÉGIMENT DE 1805

Dans notre seconde planche, nous donnons la nouvelle tenue de 1803 prescrite pour les trois demi-brigades et celle de 1805 affectée au premier Régiment Suisse de l'Empire.

Par une ordonnance du 31 mars 1803, l'uniforme fut : Pour la 1^{re} demi-brigade, habit et collet en drap rouge garance, revers et parements blancs passepoilés bleus.

Pour la 2^e demi-brigade, habit et collet comme la première, revers et parements bleus passepoilés blancs.

Pour la 3^e demi-brigade, habit et collet rouge garance, revers et parements jaunes passepoilés bleu céleste.

Toutes trois eurent les doublures de l'habit, la veste et la culotte blanches, les boutons en métal blanc, timbrés 1, 2, 3. Elles la quittent cocarde helvétique pour prendre la cocarde française.

Quant à la tenue du premier Régiment Suisse de l'Empire, qui se forme à l'aide des trois demi-brigades, de trois bataillons helvétiques tenant garnison en Suisse, et des débris des deux légions de 1799, elle consistera en un habit rouge garance, pattes d'épaule de même passepoilées bleu céleste ; collet, revers, parements et pattes de parements jaunes passepoilés bleu céleste ; doublures, vestes et culottes blanches ; boutons en métal jaune. Les tambours et fifres portent l'habit bleu national.

De gauche à droite, nous disposons sur notre planche nos personnages ainsi : 1^o Un fusilier de la 3^e demi-brigade ; 2^o Un officier de la 1^{re} demi-brigade ; 3^o Le colonel en second du premier Régiment Suisse, Colonel Réal de Chapelle (Vaud) ; 4^o Un tambour du premier Régiment Suisse ; 5^o Un caporal de fusiliers de la 2^e demi-brigade.

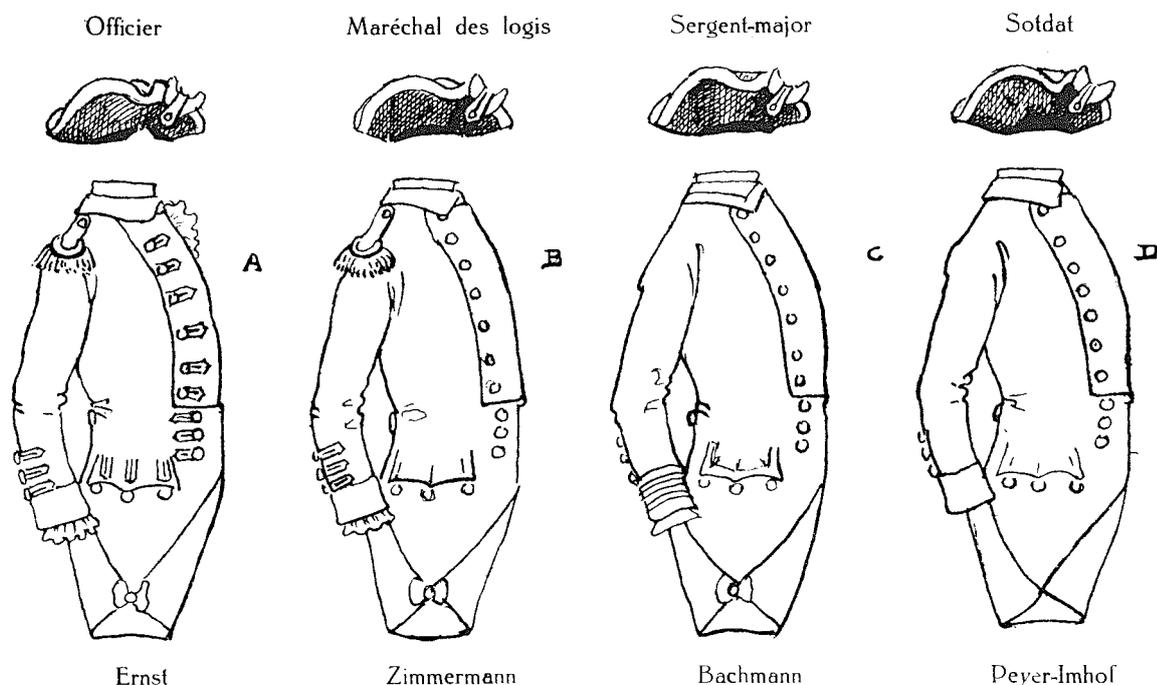
Le premier Régiment Suisse de l'Empire, au jour de sa naissance, était déjà un très vieux et solide Régiment. La majeure partie de ses officiers avaient été formés à la sévère école du Comte de Saint-Germain et les deux tiers des hommes formaient un noyau de soldats aguerris. Ces demi-brigades possédaient des états de service superbes. Ils avaient bravement combattu sous toutes les latitudes ; sur terre et sur mer, sur le champ de bataille ou sur le pont du navire de guerre, en Italie, sur les côtes africaines, aux Antilles, aux Indes occidentales, et regardèrent bien en face, et la bouche du canon crachant la mitraille et la fièvre jaune dominicaine.

Nous terminons cette présente étude du costume militaire, trop longue pour la place qu'elle occupe au milieu de tant d'autres, trop courte si l'on considère ce qui aurait pu être dit, en adressant notre très affectueux remerciement au Commandant Bucquoy, pour l'accueil qu'il nous a réservé.

GANIER-TANCONVILLE.

TABLEAU SYNOPTIQUE

établi d'après les documents de la collection de M. POCHON-DEMMÉ



a) **Ernst. -- Officier.** -- Cravate noire, rosette des retroussis rouge, agréments argent, épaulette argent, bordure du chapeau argent.

b) **Zimmermann. -- Maréchal des logis.** -- Cravate noire, rosette rouge, agréments or, épaulette et bordure du chapeau or. Le maréchal des logis est un officier subalterne, adjoint aux officiers majors ; attributions semblables à celles d'un officier de casernement ou d'étapes de l'époque actuelle.

c) **Bachmann. -- Sergent-major.** -- Cravate rouge, rosette chamois, galons des manches du collet et de la poche or.

d) **Peyer-Imhof. -- Soldat.** -- Cravate rouge, bordure du chapeau de laine blanche.

Nota. -- Malgré nos recherches, nous n'avons rien pu trouver au sujet des couleurs tranchantes, passepoils et boutons du Régiment de Bellemont.

Les officiers de la planche 9 portent le hausse-col argenté qui fut conservé durant les formations de 1903. D'après Malibrant, le hausse-col doré fut mis en usage en 1805, aussi l'avons-nous donné au colonel de la planche 10. Nous avons mis à ce colonel en second le plumet tricolore des officiers du corps, le plumet blanc, insigne du commandement, étant réservé aux seuls chefs de corps.

GANIER-TANCONVILLE.

TIMBALIER du 1^{er} RÉGIMENT de CARABINIERS

(1850)

(PLANCHE HORS-TEXTE N° 11)

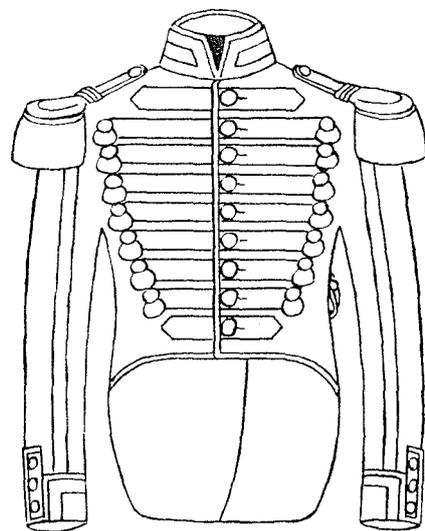
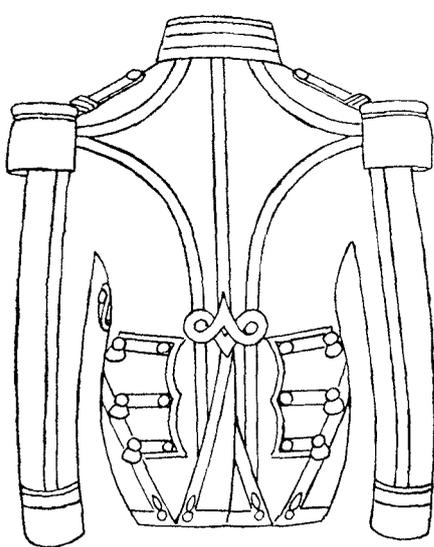
Sous l'ancienne Monarchie, le Corps des Carabiniers, seul de tous les Régiments de Cavalerie, possédait officiellement un Timbalier. Cet instrumentiste a dû disparaître lorsque Bonaparte supprima les Musiques de Cavalerie pour faire rentrer dans le rang plusieurs milliers de montures. Il n'y eut donc pas de Timbaliers sous la Révolution et on ne les retrouve que sous le Consulat, dans quelques rares Régiments, particulièrement dans la Garde Consulaire.

Les collections alsaciennes nous donnent celui du 1^{er} Carabiniers, vers 1810, avec une tenue analogue à celle des Trompettes du Régiment.

Après la chute de l'Empire, on cherchait par tous les moyens à rappeler les souvenirs antérieurs à la Révolution et il paraît difficile d'admettre que la Restauration n'ait pas conservé aux Carabiniers leur traditionnel Timbalier, mais rien sur ce point n'est parvenu jusqu'à nous.

Il est certain, par contre, qu'ils reprirent la tradition à partir de 1830 et une documentation abondante, quoique souvent contradictoire, nous permet de suivre les transformations du costume de leur Timbalier jusqu'à la suppression du Corps.

Le Général Vanson, qui a pris de nombreux croquis d'après nature, a noté les particularités de la tenue du Timbalier du 1^{er} Régiment en 1850 et ce sont ces notes qui nous ont permis de



H.F.

Habit de Timbalier du 1^{er} Carabiniers (1850)

Fond bleu céleste. Collet et pattes de parements écarlates; passepoils à deux galons et brandebourgs blancs. Epaulettes blanches à franges tricolores. Petite grenade rouge posée sur le galon des retroussis. (Il est à remarquer que les brandebourgs supérieur et inférieur sont terminés en pointe alors que les 7 autres sont ornés d'une floche.)

représenter ce type ainsi que le schéma du galonnage. Nous retrouvons ce Timbalier avec beaucoup moins de précision dans les détails sur une lithographie de Lalaisse qui s'est d'ailleurs contenté de modifier, pour celui du 2^e Régiment, la couleur du collet. Ce détail est absolument inexact si l'on en croit les renseignements que nous tenons de l'érudit collectionneur que fut M. Cottreau.

Le 2^e Régiment possédait, de 1850 à 1853, un Timbalier dont le costume évoquait celui des Mameluks du 1^{er} Empire : turban blanc avec aigrette ou panache, gilet arabe à manches vertes et pantalon large garance, sabre oriental et harnachement à la turque. Aucun détail sur la draperie des timbales, la schabraque, etc. Ce Timbalier était un adolescent de 15 à 16 ans environ et nous serions reconnaissant à ceux de nos collègues qui pourraient nous fournir des renseignements plus précis permettant une reconstitution exacte de ce type aussi curieux que peu connu.

H. FEIST.

QUESTIONS ET RÉPONSES



Réponse à la 62^e Question posée par le Capitaine de Saint-Amand. -- L'examen de la lame du sabre en question révèle, en-dessous de la gouttière, marquée du millésime 1745, quelques traits dans lesquels il est aisé de reconnaître la marque du "LOUP de PASSAU", célèbre poinçon d'armuriers allemands.



Voici ce que dit à ce sujet Maurice Maindron, dans son ouvrage intitulé "Les Armes", collection de la "Bibliothèque des Beaux Arts" (Paris - Quantin - 1890) :



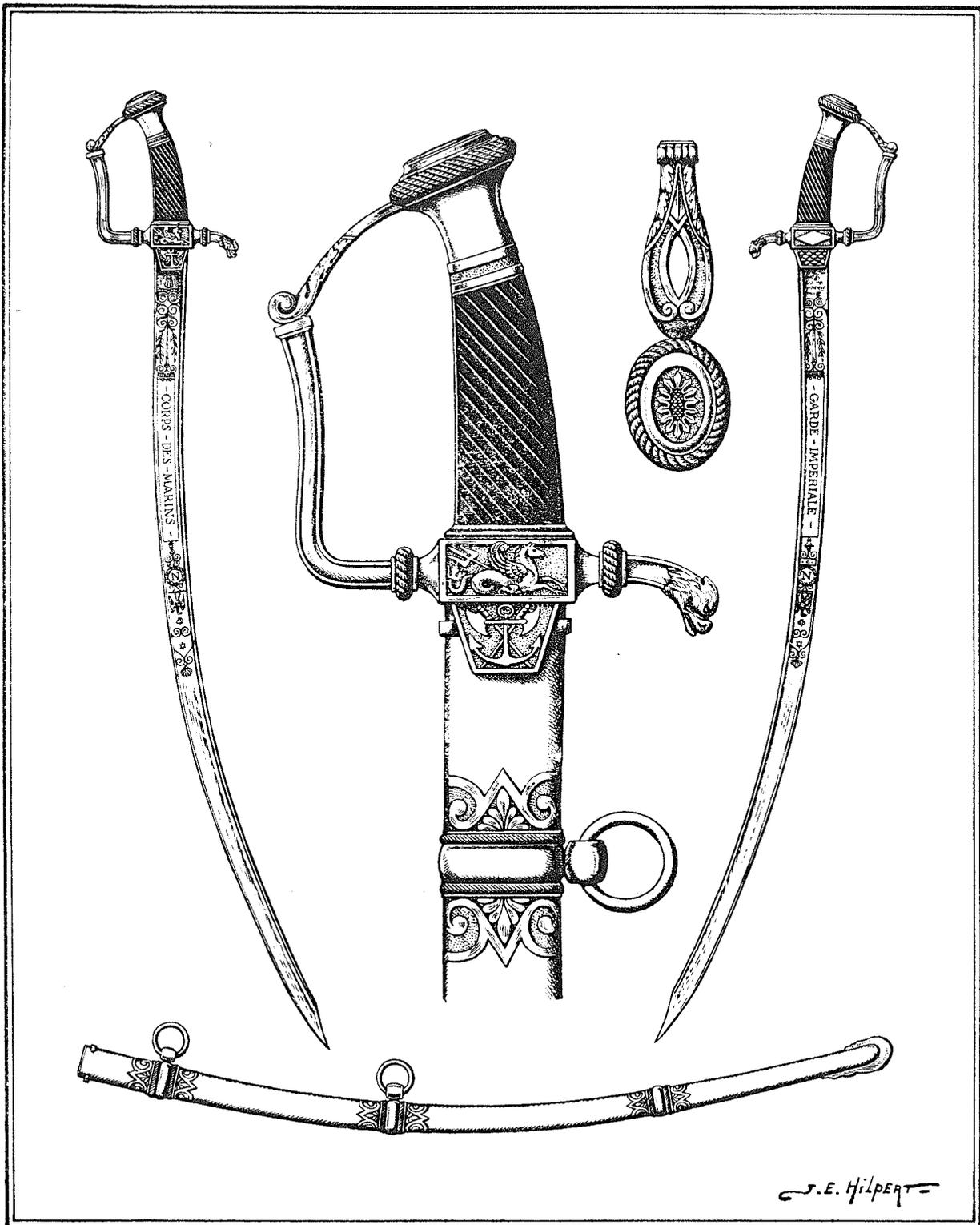
" Marque célèbre du LOUP de PASSAU, appartient aux Armuriers de SOLINGEN du XV^e au XVIII^e siècle. Elle apparaît au XVIII^e siècle et est alors gravée au pointillé comme le montre la figure ; elle est accompagnée d'une étoile surmontée d'un point.

Baron Robert GROUVEL.

SABRE D'OFFICIER DES MARINS DE LA GARDE IMPERIALE

Nous sommes heureux d'offrir à nos collègues la primeur du Sabre inédit des Officiers des Marins de la Garde, que M. J. Hilpert a dessiné ci-contre avec tant de précision. Cette belle arme, à poignée dorée, qui a fait longtemps partie de la collection de M^e Alfred Bühler, qui avait bien voulu nous en communiquer des croquis, appartient aujourd'hui à M. H. Strubin, à Neufchâtel.

E.-L. B.



Sabre d'Officier de Marins de la Garde Impériale. — Premier Empire
(Collections Bühler & H. Strubin)

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR (de 1814 à 1880)

(Suite de l'article paru dans le N^o 2, de 1930, page 37)

A partir de 1818, la tenue des Aides-de-Camp des Princes s'inspire de celle des Officiers du Corps d'État-Major et, comme eux, ils adoptent l'habit-veste et le schako de la tenue de cheval. Une des planches en couleurs de M. Rousselot nous donne un très curieux Aide-de-Camp du Duc d'Angoulême pendant la campagne d'Espagne, en schako et pantalon amarante (1), et l'un de ses dessins en noir, un autre Aide-de-Camp, d'après Valmont, que celui-ci a dénommé simplement Officier d'État-Major, mais dont le pantalon amarante et les brandebourgs en galon d'or sur la poitrine, complétant le schako à plumet blanc, appartiennent certainement à l'Aide-de-Camp d'un Prince.

Après 1827, la tenue de cheval disparaît. Les Aides-de-Camp des Princes sont en chapeau (fréquemment garni d'une plume noire, conformément à la Décision Royale du 12 septembre 1814), en habit semblable à celui des Officiers d'État-Major, et en pantalon amarante, orné de bandes d'or (d'après Vernet-Lami). M. Rousselot a extrait de la Prise de Coron, par Lecomte, à Versailles, un Aide-de-Camp portant cette tenue pendant la campagne de Morée.

Quant aux Officiers généraux attachés aux Princes du sang, le tableau de Delaroche, Prise du Trocadéro (1823), à Versailles, nous en a conservé un exemplaire, curieux par son habit de Général à retroussis amarantes et son pantalon amarante à bandes d'or ; il figure dans l'une des planches en couleurs de M. Rousselot. Cet officier a la plume noire au chapeau. Sur le tableau de Delaroche, figure à côté de lui un Lieutenant Général également en pantalon amarante, mais armé d'une épée et ayant au chapeau la plume blanche. C'est, croyons-nous, le Duc de Damas, premier Menin du Dauphin à partir de 1824 ; la plume blanche s'explique par le fait que le Duc de Damas, tout en étant Aide-de-Camp du Duc d'Angoulême, est en même temps Gouverneur de la 2^e Division militaire.

Dans le tableau de l'Entrevue de Louis XVIII et de la Princesse des Deux-Siciles (1816), figure un Lieutenant Général fort curieux, qui est probablement un Aide-de-Camp du Duc de Berry. Il porte le chapeau à plume noire sans galon ; l'habit de Général à col et parement bleu, retroussis amarante, pas de poche, brodé au collet, au parement, à la taille et sur les retroussis ; épauettes et aiguillettes en or ; culotte et bas blancs ; pas de ceinture ; escarpins ; épée ; gants chamois.

(1) D'après le tableau de C. Vernet, Prise de Pampelune.



Officiers d'État-Major. — Campagne de Morée. — Prise de Coron, par H. Lecomte. Versailles.

Chapeau noir à macarons et ganse de cocarde en or ; habit bleu ; col, devants, parements et retroussis à passepoils amarante ; aiguilletes, épaulettes et boutons d'or ; porte-giberne dans étui rouge à boutons dorés ; sabres à dragonnes d'or ; ceinturons et bélières noirs. Officier à pied en pantalon blanc. Officier à cheval en pantalon amarante à galon d'or ; schabraque et porte-manteau bleus, passepoilés de même, galonnés d'or ; brides et cuirs noirs à boucles et passants dorés.



Aide-de-Camp d'un Prince, 2^e Restauration, d'après Valmont.

Schako noir; galons et ganse de cocarde en or; plumet retombant blanc; cocarde blanche; cordon et raquettes d'or; habit entièrement bleu; passepoil amarante au col, parements, bas du devant de l'habit et retroussis; épaulettes (de Capitaine) et aiguillette en or; banderolle de giberne en cuir noir verni; attributs dorés; brandebourgs, boutons et glands en or (9 rangées au lieu des 7 figurées); pantalon amarante à bande bleu foncé; gants ocre; ceinturon et bélières noirs, rosaces dorées. Sabre à fourreau acier; bélières dorées; dragonne en or; schabraque et porte-manteau bleu foncé galonnés d'or et passepoilés d'amarante; étriers dorés; harnachement noir à boucles dorées, filet noir; brassard d'État-Major à franges d'or.

Un autre Général, Aide-de-Camp d'un Prince, figure dans le tableau du Rétablissement de la Statue de Henri IV (1818). Il a le chapeau galonné d'or sans plume ; l'habit entièrement bleu brodé au collet, aux devants, au parement, à la taille, aux poches, aux basques et aux retroussis ; épaulettes et aiguillettes d'or ; pas de ceinture ; pantalon amarante à double bande d'or ; épée.

Monsieur, en sa qualité de Colonel-Général des Suisses, et après lui le Duc de Bordeaux, eurent des Aides-de-Camp Suisses, Colonels et Officiers généraux. Nous ne connaissons, au sujet de leur tenue, que l'indication donnée par Vernet-Lami : Habit rouge avec collet et parement en velours bleu de ciel, retroussis blancs, ces diverses parties brodées en or. Cette tenue se complétait par le chapeau à plume noire et le pantalon bleu de roi ; les épaulettes et aiguillettes or. Nous ignorons la tenue portée par les Généraux Suisses Aides-de-Camp de Monsieur.

Gouverneurs des Châteaux royaux. -- Bien que ce sujet sorte de notre programme, nous dirons un mot de la tenue de ces Officiers.

Chaque Château royal sous la Restauration (Tuileries, Louvre, Élysée, Saint-Cloud, Meudon, Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, Strasbourg, Pau, Bordeaux) a, à sa tête, un Officier général Gouverneur, assisté d'un ou deux Adjudants.

Les Généraux Gouverneurs avaient la tenue de leur grade avec la plume blanche au chapeau et les aiguillettes, et généralement les retroussis amarante, couleur distinctive du service du Grand Maître de France, dont ils dépendaient.

Les Adjudants portaient la tenue suivante : Chapeau avec ganse brodée en or et plume noire ; habit bleu de roi, collet et parement droit en drap du fond, retroussis et doublure amarante ; une boutonnrière en broderie d'or de chaque côté du collet, 7 brandebourgs brodés aux boutons des devants de l'habit ; épaulettes d'or du grade ; pantalon blanc avec les bottes ; épée.

V. - LE CORPS D'ÉTAT-MAJOR DE 1830 A 1848.

Organisation. -- La monarchie de Juillet ne modifia guère l'organisation du corps d'État-Major. Le 22 février 1831, il fut fusionné avec le corps des Ingénieurs géographes. Une ordonnance du 23 février 1833 apporta diverses modifications dans le recrutement et dans la constitution du corps ; en même temps, elle remplaça le titre de chef de bataillon par celui de Chef d'escadron.

Uniformes 1830-1836.-- Une ordonnance du 11 Septembre 1830 remplaçait la cocarde blanche par la cocarde tricolore ; en même temps, elle prescrivait le remplacement des fleurs de lis des retroussis de l'habit et du bonnet de police par des foudres sans bombe. Le brassard d'aide-



Aides de Camp de Prince de la Famille Royale.

(Entrevue de Louis XVIII avec la Princesse des Deux Siciles le 15 Juin 1818, par H. Lecomte, Versailles)

Chapeau noir, à ganses d'or ; Cravate noire ; Habit bleu foncé ; passepoils amarante au col, devants, parements et retroussis ; l'Officier à cheval a le col chamois ; épaulettes, aiguillettes et boutons en or ; pantalon amarante à double bande d'or ; le colonel, commandeur de la Légion d'honneur, a en plus deux décorations : la première avec ruban rouge, la seconde avec ruban bleu ; le chef d'escadron à cheval porte le ruban de la Légion d'honneur, partagé en deux par un galon d'argent ; Schabraque bleu foncé à double galon d'or et passepoil amarante ; cuirs noirs à boucles et appliques dorées ; étriers et mors dorés ; têtière garnie de chaînettes dorées.

de-camp devait être dorénavant constitué d'un filet d'or et de soie blanche, rouge ou bleue, selon le grade de l'officier général auquel était attaché l'aide de camp ; les franges étaient en or pour tous. Un peu plus tard, le 25 Avril 1831, le pantalon garance était substitué au pantalon bleu ; ce pantalon est uni et sans bande.

Aucune disposition ne régleme le port du plumet. Néanmoins, par une conséquence logique, les officiers d'Etat-Major le portèrent indistinctement tricolore. Comme à l'époque précédente, le plumet est porté presque entièrement flottant au-dessus de la courbe supérieur du chapeau.

C'est cette tenue que nous retrouvons dans les planches contemporaines de V. Adam et de Foussereau. Dans les dessins de ce dernier, on trouve les officiers d'Etat-Major portant le brassard tricolore à franges d'or, au lieu du brassard réglementaire, transformation logique du brassard blanc de la Restauration.

Cette même tenue fut portée en campagne, au siège d'Anvers en particulier. Le tableau connu d'Horace Vernet (1) représente un capitaine d'État-Major portant le chapeau en colonne, sans plumet ; l'habit brodé selon le grade avec épauettes et aiguillettes : pantalon garance sans bandes ; sabre.

Quelques officiers, notamment en Afrique, portaient également cette tenue avec pantalon muni de fausses bottes.

1836-1845. -- Le règlement du 31 Août 1836 (2) ne modifie que sur quelques points la tenue, qui reste conforme à ce qu'elle était en 1825. Les innovations qu'il apporte sont les suivantes :

Adoption d'une redingote bleue à 2 rangées de 7 boutons d'uniforme, pouvant se porter avec épauettes et aiguillettes. — Le pantalon garance porte une bande bleue ; de plus les aides de camp du ministre, des maréchaux et des généraux en chef adoptent le pantalon amarante à bande bleue. — Le plumet du chapeau est réglementé : il reste tricolore, mais ne doit plus être porté que dans les camps d'instruction et à la guerre, le chapeau étant alors porté en colonne ; le reste du temps, le chapeau est porté en bataille et sans plumet. — Les aides-de-camp ont également le plumet tricolore ; ils sont distingués par un brassard or et soie, comme en 1830. — Sabre d'officier de cavalerie légère à cheval, avec dragonne ; épée à pied sans dragonne. — Porte manteau bleu, avec passepoil cramoi et galon d'or, comme la schabraque.

C'est cette tenue qui est donnée par Lecomte aux officiers d'état-major dans la collection de ses peintures existant au musée de l'Armée.

L'officier d'état-major de cette période apparaît donc généralement sans plumet. On trouve quelquefois les retroussis en drap amarante (3). De plus, la mode imposa fréquemment le port d'un sabre oriental, conséquence des campagnes d'Afrique. D'autre part, le chapeau, surtout à partir de 1840, diminuait d'ampleur pour aboutir au modèle allégé du 14 Juillet 1844, en même temps que l'obligation de le porter en bataille tombait en désuétude.

(1) H. Vernet. — *Siege de la Citadelle d'Anvers* (Versailles).

(2) *Journal Militaire*, 2^e sem. 1836, p. 181.

(3) Par exemple dans une planche de Pauqué dans « *Les Français peints par eux-mêmes* ».

1845-1848. -- Le règlement du 8 octobre 1845 (1) apporte un certain nombre de modifications à la tenue. Nous les résumons ci-après :

L'habit, en drap bleu passepoilé d'amarante, est le même que précédemment, sauf quelques variations de forme amenées par la mode, notamment dans le contour des basques. Les broderies du parement sont supprimées; les officiers supérieurs ont au collet une broderie formée d'une double guirlande enlacée, et une baguette dentelée; les capitaines et les lieutenants n'ont que cette dernière baguette. — La redingote est remplacée par une tunique, dite capote, en drap bleu avec passepoils de même, fermant par une rangée de 9 boutons, et portant un foudre en or au collet. — Le chapeau, du nouveau modèle, se porte toujours en colonne, et il est orné d'un plumet tricolore dans les camps d'instruction et à la guerre (disposition étendue à la grande tenue le 12 Septembre 1846). — Le bonnet de police est à visière, en drap bleu, avec tresses d'or svivant le grade, et foudre d'or sur le devant. — Epée et sabre, l'un et l'autre avec dragonne. — Il n'est plus question d'habit de petite tenue non brodé. — Les aides de camp ne portent plus le brassard; ils sont distingués par un plumet bleu de ciel foncé, écarlate ou écarlate et blanc, suivant le grade de l'officier général auquel ils sont attachés. De plus les aides de camp des maréchaux prennent le pantalon cramoisi à bande bleu foncé.

La décision du 12 septembre 1846 rétablissait la broderie du parement pour colonel, lieutenant-colonel et capitaine.

Tenues portées en Algérie. -- Les premières opérations de la conquête se firent, pour les officiers d'état-major en chapeau, habit (généralement sans broderies' mais avec épaulettes et aiguillettes), pantalon de drap, sabre. Dès 1833, ils adoptaient, en place du chapeau, la casquette du modèle général, garance à bandeau bleu foncé, sans galons de grade. Plusieurs tenues intéressantes nous sont données par les 3 tableaux d'Horace Vernet représentant le siège de Constantine, à Versailles. Les officiers d'état-major y figurent en casquette recouverte de toile cirée noire; habit avec ou sans broderies, orné des épaulettes et aiguillettes; pantalon garance à bande bleue, parfois garni de fausses bottes. Sabre avec ceinturon bouclé sur l'habit, souvent par dessus une ceinture de diverses couleurs, rouge, blanche et or, etc... Quelquefois l'habit est remplacé par la capote, et certains officiers portent des sabres arabes.

La décision du 28 juillet 1840 donnait aux officiers d'état-major, en Afrique, une casquette garance à bandeau bleu foncé, avec galons de grade en or à la partie supérieure, et une seule tresse perpendiculaire en or, de même qu'à la couture du bandeau. Les croquis de Raffet prouvent que cette casquette était généralement portée en drap amarante avec bandeau bleu (2). La tenue subit naturellement les modifications résultant du règlement de 1845. La prise de la Smala, par H. Vernet (Versailles) donne un curieux capitaine d'état-major: il a un bonnet de police à visière amarante à bandeau bleu avec galons de grade or, sans fausse jugulaire (l'amarante du bonnet de police ne deviendra réglementaire qu'en 1852); la tunique de petite tenue, mais ornée au collet et au parement de la baguette dentelée prescrite pour l'habit, avec épaulettes et aiguillettes d'or; pantalon garance à bandes bleu foncé, sabre avec ceinturon bouclé sur une ceinture rouge. Les fontes

(1) Journal militaire, 2^e sem. 1845, p. 751.

(2) Le recueil de croquis de Raffet existant à la Bibliothèque Nationale donne 2 officiers d'état-major: (1^o) Le Colonel Eynard, aide-de-camp du Maréchal Bugeaud: il porte la casquette amarante à bandeau bleu, avec 5 galons en or à la partie supérieure, 1 tresse en or aux coutures latérales et à la jonction du bandeau et du turban; l'habit d'état-major brodé, avec épaulettes et aiguillettes; le pantalon rouge à bande bleu foncé; l'épée. Il a le harnachement sans schabraque ni porte-manteau et un burnou noir roulé en avant des fontes. 2^o) Le Capitaine d'état-major Pourcet (1842): il a la même casquette avec 3 galons seulement: la capote bleue, dont la partie supérieure est rabattue en forme de revers; épaulettes, pas d'aiguillettes; pantalon rouge à bande bleue; sabre droit avec ceinturon noir bouclé sur la capote. Un autre croquis du même officier donne la même tenue, mais avec la casquette recouverte en toile cirée noire, et les aiguillettes d'or sur la capote.

sont recouvertes de couvre-fontes en peau de tigre bordés d'un galon rouge dentelé, le reste du harnachement étant invisible. Le Duc d'Aumale est également suivi de 2 officiers d'état-major ayant une tenue identique, mais sans ceinture et sans broderies à la tunique.

VI. -- LES AIDES-DE-CAMP ET LES OFFICIERS D'ORDONNANCE DU ROI (MONARCHIE DE JUILLET)

Lorsque Louis-Philippe monta sur le trône il conserva tout naturellement les officiers de sa maison militaire, et pendant toute la durée de son règne, il eut, attachés à sa personne, un certain nombre d'officiers généraux et de colonels comme aides-de-camp, et plusieurs capitaines et officiers supérieurs remplissant les fonctions d'officiers d'ordonnance (1).

Uniformes. -- Plusieurs sources nous donnent la tenue des officiers généraux aides de camp de Louis-Philippe :

1^o Dans le tableau de Heim, « Le duc d'Orléans recevant au Palais Royal la chambre des députés, août 1830 (Versailles), Louis-Philippe est suivi de plusieurs généraux aides-de-camp portant la tenue suivante : Chapeau de général galonné d'or, avec plume noire ; habit d'officier-général, mais avec un liseré rouge (écarlate vraisemblablement) aux devants de l'habit, au collet, au parement, (qui est en pointe), aux retroussis (qui sont en drap du fond) et aux poches ; broderies du grade au collet, à la taille, et au parement ; épaulettes de général et aiguilletes d'or sur l'épaule droite ; pantalon écarlate à double bande d'or ; ceinture d'officier-général ; épée sans dragonne.

2^o) Un portrait du lieutenant-général de Choiseul-Stainville, aide-de-camp du Roi, existant au musée de l'armée lui donne la tenue suivante, vers 1833 : Chapeau d'officier-général, sans galon, ganse de cocarde et macarons en or, plume blanche ; habit de cérémonie d'officier-général brodé au collet, au parement (en pointe), aux devants, aux retroussis et aux poches, toutes ces parties en drap du fond et liserées d'écarlate ; épaulettes et aiguilletes d'or ; ceinture or et rouge ; pantalon écarlate à double bande d'or. Le général porte la plume blanche au chapeau, croyons-nous, en sa qualité de pair de France.

(A suivre.)

Capitaine R. DARBOU.

(1) A titre d'exemple, voici, d'après l'Almanach royal de 1844, la liste des Aides-de-camp et officiers d'ordonnance du Roi :

Aides-de-camp du Roi : Lieutenants-généraux Baron Athalin, Comte de Rumigny, Comte d'Houdetot, Baron de Berthois, Comte Durosnel, Baron Gourgaud, Baron Aymard, Baron Delort ; Maréchal de camp Vicomte de Rohan-Chabot ; Colonels d'Etat-Major Comte Dumas et Duc de la Rochefoucault ; Colonel de Cavalerie Comte de Chabannes-Lapalice ; Vice-Amiral Comte Jacob ; Centre-Amiral La Treyte ; Comte Friant, Général de brigade de la Garde nationale de la Seine.

Officiers d'ordonnance du Roi : De Lassalle, Chef d'escadron d'Etat-major ; Liadières, Chef de Bataillon du génie Comte de Grave, Lieutenant de vaisseau ; Brahan, Vicomte Duhesme et Penfentenio de Cheffontaine, capitaines de cavalerie ; Comte Desmaisons, de Mand'huy, Labadie, Capitaines d'Infanterie ; Pajol, Capitaine au Corps royal d'Etat-major ; Courtois d'Urbal, Capitaine d'Artillerie.

LES ARMES DE RÉCOMPENSE DE LA RESTAURATION

(PLANCHE HORS-TEXTE N^o 12)

Ces armes, assez rares, jadis délaissées, sont aujourd'hui recherchées par les collectionneurs. Elles sont de trois sortes : Épées, sabres et fusils.

Les épées, fabriquées par Manceaux dont elles portent le poinçon, ont une monture à la Française, en argent ; pommeau de forme ovale avec, sur chaque face, les Armes de France entourées de branches de laurier, garde composée de deux demi-coquilles plates, sans motifs et quillon, poignée en filigrane d'argent. Lame demi-espadaon du Klingenthal, bleuie au tiers de sa longueur et portant les mots : " Vive le Roi " sur la face externe et trois grandes fleurs de lys sur l'autre face. Fourreau en cuir noir, à deux garnitures d'argent ; attribution sur la partie interne de la chape.

Le nombre des épées distribuées est de 150, comme on le verra par l'État détaillé des Armes de Récompense attribuées par Armée.

Les sabres sont ceux des Mousquetaires noirs (2^e Compagnie) et sortent de la Manufacture de Versailles ; ils y ont été transformés en 1815, au nombre de 197, par la substitution d'un écusson aux Armes de France à la Croix des Mousquetaires dans le médaillon de la coquille et par l'inscription " Vive le Roi " sur la lame, les sabres des Mousquetaires ne l'ayant pas. Attribution sur la face externe de la chape du fourreau.

D'après l'État de distribution, 150 sabres seulement ont été attribués ; il en serait donc resté 47 sans attribution, dans les arsenaux, notamment à Vincennes et dans les collections particulières.

Suivant l'ordonnance du 15 juin 1814, chaque Compagnie de Mousquetaires devait comprendre 200 Mousquetaires en pied et 200 surnuméraires, mais ce nombre n'a jamais été atteint et, d'après les États nominatifs de la Maison Militaire du Roi en 1814 et 1815, on ne trouve, pour la 2^e Compagnie, que 226 Mousquetaires, tant en pied que surnuméraires, gradés compris, plus 8 trompettes, ce qui donne un total de 234 sabres, mais il convient de considérer que la première formation comprenait 50 anciens Mousquetaires réformés en 1775 et dont l'âge variait de 55 à 70 ans. (Colonel Titeux, la Maison Militaire du Roi). Beaucoup de ces vétérans n'ont, probablement, jamais fait de service. Il semble donc, qu'à peu d'exceptions près, tous les sabres de Mousquetaires noirs ont été transformés en Sabres de Récompense, ce qui explique qu'ils soient devenus introuvables aujourd'hui, dans leur état primitif.

Quant aux fusils, ils ont été, au nombre de 501, fabriqués par la Manufacture de Versailles en 1817, d'après l'État de fabrication reproduit dans la " Manufacture d'Armes de Versailles " du Capitaine Botret ; 500 ayant été distribués, il en est donc resté un seul non attribué. Ces

fusils mesurent 1 m. 43 c., comme ceux des Gardes du Corps, les garnitures sont en cuivre argenté et le bassinet, contrairement à ce que dit Bottet dans sa " Monographie de l'Arme à feu " n'est pas à recouvrement.

La pièce de pouce est en argent estampé, mesurant 31 ^m/_m sur 36 et timbrée des Armes de France, avec les mots " Vive le Roi " en relief ; cette pièce est fixée dans le bois par une vis qui traverse la poignée de l'arme et dont la tête se trouve sous la sous-garde. Enfin, l'écusson attributif, en argent, est placé sur la joue droite. Ces fusils, malgré leur nombre relativement élevé, se rencontrent assez rarement.

**ÉTAT de répartition annexé à une Note de la 1^{re} Direction
du Ministère de la Guerre, datée de 1820**

	Épées	Sabres	Fusils
Armée Royale d'Anjou	30	30	100
» » du Centre	15	15	50
» » du Bas-Poitou	22	23	75
» » de la Vendée, formée en 1815	10	10	30
» » de la Rive droite	23	22	75
» » de la Bretagne	40	40	140
» » de la Basse-Normandie	10	10	30
	150	150	500

Les Armes de Récompense furent distribuées par des Comités locaux formés dans la Circonscription de chacune des Armées Royales. D'après les Instructions ministérielles, les épées étaient proposées pour les Capitaines les plus marquants et les plus influents, les sabres pour ces mêmes Officiers et surtout ceux de la Cavalerie, les fusils pour les autres Officiers, Sous-Officiers et Soidats.

Ces armes ne pouvaient être portées par leurs possesseurs que dans les rangs de la Garde Nationale ; leurs héritiers avaient le droit de les conserver, mais sans pouvoir, dans aucun cas, les porter. Elles ne furent distribuées aux anciens insurgés de Basse-Normandie qu'en 1824 (de la Sicotière, " Louis de Frotté et les Insurrections normandes ") (1).

C. LEROY.

(1) Je prie M. le Général Azan, Chef du Service historique du Ministère de la Guerre, d'agréer mes plus sincères remerciements pour son intéressante communication.

Je tiens à remercier également M. Mangeot dont la compétence m'a été particulièrement utile pour ce petit travail.

BIBLIOGRAPHIE

L'Uniforme. — J'ai passé une heure charmante à lire la plaquette que vient de publier sous ce titre notre aimable collègue du "*Passepoil*", M. Henri LEHR, dont l'excellent pinceau est guidé par une solide érudition. L'auteur indique comme sous-titre " Étude historique "; c'est plutôt une étude anecdotique où, à travers un plan un peu sinueux, on retrouve quantité de détails et d'historiettes connues des amateurs d'uniformes. Elles sont relatées d'une façon spirituelle et le tout forme un ensemble des plus agréables à lire et capable d'intéresser même le profane.

Je relève, toutefois, quelques points qui peuvent donner lieu à observations intéressantes ou même à discussions.

M. LEHR s'étonne tout d'abord de l'échec de tous les essais de casques dans l'infanterie au XVIII^e et au XIX^e siècles, et il se demande s'il faut incriminer la routine ou la peur de l'inconnu ? Ni l'un ni l'autre : la vieille répugnance du fantassin français pour le casque provient de ce que cette coiffure, sous quelque forme qu'on la lui serve, est pénible à porter. Au point de vue esthétique, elle est généralement trop volumineuse par rapport au haut du corps, et souvent lourde. De plus, elle est chaude, serre la tête et s'oppose à la transpiration. En vieux fantassin que je suis, je ne puis comprendre ce qu'on peut trouver de pratique au casque empanaché de l'ancien Colonel-Général. Le casque est essentiellement une coiffure de cavalier, et nos actuels fantassins, dotés du casque de guerre, n'ont qu'une idée, c'est de diminuer le nombre des circonstances où le port de cette coiffure leur est imposé. Que M. LEHR me permette de lui rappeler un exemple récent. En 1913, la Gendarmerie a été dotée d'un casque ; mais on commit la maladresse de donner cette coiffure aux deux armes. Or, si le casque donnait au Gendarme à cheval une allure martiale et imposante, le Gendarme à pied était grotesque avec cette citrouille à brosse sur la tête et cela provoqua des protestations telles que cette coiffure fut enlevée aux deux armes, au grand détriment de l'arme à cheval pour laquelle on n'a rien trouvé de mieux depuis.

Pour la coiffure des Grenadiers, M. LEHR signale l'existence, en Prusse, d'une coiffure spéciale qu'il appelle avec beaucoup d'humour : " Une plaque ornée d'un bonnet ". Nous renvoyons le lecteur aux études parues dans les 6^e et 8^e années du "*Passepoil*" pour se convaincre que cette coiffure n'est pas une génération spontanée éclosée en Prusse. Elle est le point d'aboutissement d'une coiffure précédente, le " Bonnet-mitre ", en drap qui a été porté par certains Grenadiers et Bombardiers à la même époque que le bonnet à poil. En somme, la coiffure primitive des Grenadiers (le bonnet) a abouti simultanément d'une part au bonnet à poil et d'autre part à la mitre à grande plaque dont nous trouvons des exemples aussi bien en France qu'en Prusse.

Enfin, M. LEHR amorce une question bien intéressante, celle de la fourragère, dont il écrit ceci : " Comme son nom l'indique, la fourragère a d'abord été une simple corde à fourrage,

aux couleurs du Régiment, tressée et portée d'une manière agréable et uniforme ". Je serais très curieux de connaître les corps de troupe qui ont porté un ornement de ce genre, c'est-à-dire ce cordon propre et élégant servant en même temps de corde à fourrage. Il me paraît bien difficile de concevoir un objet à deux fins si différentes. En un mot, sur quel tableau contemporain, sur quelle source voit-on des soldats porter comme ornement sur leurs vêtements un cordon servant effectivement de corde à fourrage. Je livre la question à l'érudition de nos collègues du "*Passepoil*" et serai très heureux de publier les renseignements qu'ils pourraient me communiquer à ce sujet.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

Les Chasseurs de Fischer. -- Notre collègue M. de Ribaucourt a fait paraître, il y a quelques mois, à la Librairie Universelle (Paris), " La Vie militaire et les Exploits de J.-C. Fischer, brigadier des Armées du Roi Louis XV, fondateur et commandant du corps des Chasseurs 1743-1761 ". M. le Général Girod a présenté ce livre de plus de 400 pages, illustré de figures artistiques (coiffures et chapeaux) reproduisant exactement celles du temps de Louis XV.

M. de Ribaucourt a consulté les Archives du Service historique au Ministère de la Guerre et nous a fait suivre minutieusement les marches et contre-marches de cette troupe souvent sacrifiée, et parfois inutilement, et qui soulève l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Il nous montre les difficultés qu'eut à surmonter Fischer et l'hostilité inexplicable que lui manifestèrent certains de ses chefs ainsi que les injustices dont il fut victime.

Ce corps était composé de fantassins et de cavaliers ; les premiers étaient les plus nombreux et cependant ce sont les seconds qui sont le plus connus. M. le Colonel Oré en a parlé le premier, en 1911, dans la " Revue de Cavalerie ". Ils sont les ancêtres de nos chasseurs à pied et de nos chasseurs à cheval en dépit des noms de grenadiers et de dragons qu'ils portent quelquefois et, comme le conclut notre collègue : " Drapés dans leur gloire, les chasseurs de Fischer ont légué leur veste verte aux chasseurs de l'Empire dont Napoléon fut vêtu. Ils ont de plus porté, les premiers, le pantalon rouge de nos pioupious d'hier et, sans conteste, ils ont été les précurseurs de la grande épopée. Les cors de chasse qui formaient leur fanfare, constituent encore aujourd'hui l'insigne de nos chasseurs ".

" Le premier juillet 1762, Fischer eut dans le repos éternel qu'il avait si bien mérité par sa bravoure, son dévouement et ses qualités d'officier ". Inclignons-nous devant ce héros méconnu, ses officiers et ses hommes d'un recrutement si divers, en formant des vœux pour que notre collègue nous fasse connaître un dossier de lettres qu'il tient en réserve et que son exemple incite de nouveaux écrivains à étudier d'autres corps de l'Armée de l'ancienne Monarchie française.

Capitaine Henry BOUTMY.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. -- Le 26 juin, à l'Hôtel Drouot, M^e Lair-Dubreuil, Commissaire-Preneur, et M. Foury, Expert, vendaient des souvenirs historiques et des armes. Nous mentionnerons simplement le projet de décoration d'Édouard Detaille pour le Panthéon : " Vers la Gloire " qui a atteint 8.610 fr. et le drapeau donné par Bonaparte à la Garde Nationale Milanaise qui a été adjugé 18.000 fr.

Vente des dernières cuirasses. -- Au dépôt du matériel de l'État, rue de l'Université, à Paris, l'État a fait vendre le 12 août, en adjudication publique, 4.070 cuirasses. *Sic transit gloria*. . Parties en 1914, voilées de toile bleue, la pluie les rouilla promptement ; leur difficulté d'entretien, leur inefficacité et leur poids les firent abandonner définitivement lors de la création des " cuirassiers à pied " qui se couvrirent de gloire en prenant d'assaut notamment, en avril 1917, avec une arme plus archaïque encore, la lance, supprimée elle aussi, le fameux moulin de Laffaux (Aisne).

Les Expositions du Centenaire de la Conquête de l'Algérie. -- Ce centenaire a été l'occasion, à Paris, de deux Expositions remarquables :

La première, au Musée de l'Armée, était une sélection restreinte, trop restreinte peut-être, mais combien intéressante, de documents historiques du premier ordre, intéressant la conquête. A l'ombre du drapeau de Mazagran troué de balles comme une écumoire, on remarquait le beau portrait au crayon d'une martiale figure de soldat, le Capitaine LELIÈVRE, puis le haut képi en drap bleu-gendarme de divisionnaire du Duc d'AUMAÏLE, époque Louis-Philippe, avec deux légères broderies d'argent au pourtour inférieur, et vis-à-vis le non moins haut képi, -- la fameuse " casquette " de la légende -- du " père BUGEAUD " dont le pourtour supérieur est constitué par douze galons d'or sous une ganse à bouton, alors que l'embase ne comporte qu'une mince jugulaire d'or attachée à de petits boutons de Maréchal. Ces douze galons d'or ornaient encore, en 1870, le turban du képi des Maréchaux de France.

Prêtés par S. A. R. le Prince Sixte de Bourbon-Parme, une vitrine spéciale présentait, dans leurs riches écrins, les colliers du Saint-Esprit de Charles X et du Duc d'Angoulême placés sous un casque de Charles X, du modèle des dragons de la Garde Royale, timbré à l'embase du cimier des Armes de France couronnées, mais offrant comme particularité une bombe de tôle d'acier noirci ceinte de la peau de panthère, avec des jugulaires moulées d'une seule pièce agrafées à des oreilles timbrées de la fleur de lis.

La seconde Exposition, bien plus intéressante tant par le nombre que par la qualité des pièces exposées, la plupart prêtées par les familles des héros de la conquête, présentait, au Petit Palais, des reliques insignes.

Ainsi l'on pouvait voir le frac de Ministre d'État, du Lieutenant général de BOURMONT, Ministre de la Guerre. Ce frac de grand uniforme, en drap bleu foncé, entièrement brodé de lis d'or au naturel, — comme l'habit et le manteau de cour de velours bleu de roi — ferme par des boutons dorés empreints d'un écusson ovale aux Armes de France couronnées, placé entre deux branches de lauriers — les députés portaient un bouton identique en argent. Côte à côte voisinaient le bâton de Maréchal de France de Bourmont et l'habit de Lieutenant de la Compagnie de Grenadiers du 49^e de ligne, troué d'une balle, décoré d'une Légion d'honneur petit modèle, que portait son fils, Amédée, le jour de la prise d'Alger où il périt. Du Baron DUPERRÉ, dans un écrin splendide, le bâton d'Amiral de France, les épauettes d'or à l'ancre d'argent sur deux bâtons d'Amiral en soie bleue brodés d'ancres d'or entourés des sept étoiles d'argent, deux épées Empire, l'une d'argent, l'autre à poignée de bronze doré et nacre de Duperré, officier de la Marine impériale, et ses multiples ordres, l'épée montée en or et lapis-lazuli offerte à l'Amiral par sa ville natale (La Rochelle) ; le bâton d'Amiral de France de du PETIT-THOUARS, avec son épée de service et l'épée d'honneur offerte par “ le commerce de Bordeaux au Capitaine du Petit-Thouars ” ; l'épée du Maréchal BUGEAUD, à la coquille timbrée des deux bâtons traversés par un glaive flamboyant posé “ en pal ” ; l'épée en vermeil offerte par “ le Corps d'officiers du 11^e Régiment d'infanterie de ligne à M. le Comte de DAMRÉMONT, son Colonel ”, tué Général de division au second assaut de Constantine ; la fameuse canne d'épine, la chéchia légendaire, au gland bleu et or de LAMORICIERE, ses sabres et l'épée splendide, en or, que lui offrirent les Nantais, ses compatriotes, qui lui ont élevé, en outre, un des plus beaux monuments funèbres qui soient, dans la Cathédrale Saint-Pierre, à Nantes ; le yatagan en or vierge et velours grenat du Dey HUSSEIN, remis par lui à Bourmont, son fameux éventail ou chasse-mouches, pièce extrêmement originale dont Bourmont tint à s'assurer la possession et qui demeure la pièce de conviction de ce geste impulsif qui décida de la conquête, sa pendule où la flotte algérienne tanguait sur des vagues mues par un mouvement d'horlogerie ; le fameux cimenterre en or ciselé d'ABD-EL-KADER. (Le yatagan du Dey et le cimenterre de l'Émir ont été reproduits dans le numéro de *L'Illustration* consacré au centenaire de l'Algérie.) D'autres armes splendides des Chefs arabes étaient exposées avec la plus belle collection d'autographes historiques qu'un historien puisse souhaiter de rencontrer et, notamment, les instructions secrètes de DECRÈS, Ministre de la Marine de Napoléon I^{er}, dont on devait s'inspirer à la lettre pour réussir le débarquement de Sidi-Ferruch, que l'on peut ainsi considérer comme une victoire posthume de Napoléon et de Decrès.

La Revue du 14 Juillet et le Centenaire de l'Armée d'Afrique. - Le défilé des éléments du Corps de débarquement, à Alger, précédant celui des éléments de l'ancienne Armée d'Afrique, de 1830 à 1913, que terminait cet escadron de rêve des 45 grands Chefs arabes vêtus comme des Princes des *Mille et une Nuits*, fut dans l'ensemble et les détails une si parfaite et si minutieuse reconstitution que nous en fûmes aussi ravis qu'étonnés. Sur tout le parcours, d'ailleurs,

applaudissait, sans cris déplacés, ce Paris d'autrefois qui étonnait le monde par son esprit, son élégance et son panache et que nous ne retrouvons plus que dans les vieux illustrés. C'est que ce spectacle magnifique délassait les Parisiens des films américains, des divertissements russes, des concerts nègres, de ce pacifisme outré qui a peur d'un soldat de plomb, d'une forteresse en carton-pâte, d'une panoplie de boy-scout et évoquait les bois de Pellerin, les lithographies de Raffet et les toiles d'Horace Vernet. Nous reconnaissons en ces soldats d'Afrique les amis, les jouets préférés de notre enfance. Ces pioupioups de bois ou de plomb, nous les avons rangés cent fois sur la table familiale: bombardés avec des haricots ou des petits pois. Naïves impressions d'Épinal, nous les avons découpés et collés sur carton pour obtenir des bataillons entiers où chaque compagnie possédait ses officiers et sa cantinière, en plus du tambour-major, de sa clique, de la musique et du porte-drapeau. Devenus "grands", nous collectionnons religieusement ces "tubes" des Chasseurs à cheval de Charles X au plumet noir frisé d'orange avec leurs "charivaris" basanés à bandes amarante et ces brillantes tenues du second Empire qui semblent sortir des pages d'un conte de M^{me} de Ségur. En conviant, l'an prochain, le Président de la République à assister aux fêtes du Cinquantième du Protectorat, le Bey de Tunis nous permet d'espérer que le tome II de ce premier album nous donnera également le plaisir, le 14 juillet 1931, de voir défiler la reconstitution de notre Armée coloniale de la troisième République, de cette Armée qui nous consola de nos revers immérités de 1870 et contribua si largement à les effacer pendant la Grande Guerre.

Drapeaux décorés. -- A cette revue, en même temps que M. Doumergue décorait de la Médaille militaire, aux applaudissements de la foule, M. le Général Weygand, Chef d'État-Major général de l'Armée, le Président de la République remettait son étendard à la Gendarmerie mobile et décorait de la Légion d'honneur les étendards de la Gendarmerie et du Train des équipages, et c'était justice, car le Train des équipages, créé par Napoléon le 26 mars 1807, et trop souvent dénigré, avait reçu "une aigle" par décret du 25 décembre 1811 et une seconde "aigle" au retour de l'île d'Elbe, par décret du 30 mai 1815, pour son ravitaillement de l'Armée d'Espagne, de 1808 à 1813. Des 5.642 voitures du Train qui passèrent le Niémen, le 28 Juin 1812, en route vers Noscou, *onze seulement*, transportant le Trésor de l'Armée, le repassèrent en Décembre. En Algérie, pendant 40 ans, les services signalés du Train sont résumés en ces termes par Bugeaud: "C'est le fantassin et le tringlot avec ses mulets qui ont conquis l'Algérie". Son étendard porte dans ses plis les huit inscriptions suivantes: "Espagne 1808-1813, Russie 1812, Algérie 1830-1870, Crimée 1854-1855, Extrême-Orient 1884-1886, Madagascar 1894-1895, Maroc 1908-1914, la Grande Guerre 1914-1918".

Plus connu est l'historique de la Gendarmerie, nous ne le rappellerons pas.

Henri DEFONTAINE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Nécrologie. -- Le 18 Septembre est décédé à Paris M. Blaisot, ancien sous-préfet de Strasbourg, onicien adjoint au Haut Commissaire de la République en Syrie, membre fondateur du " PASSEPOIL ". La Société adresse ses profondes condoléances à la famille du défunt et, en particulier, à son président, M. Schweitzer dont M. Blaisot était le gendre.

Assemblée Générale. -- La onzième assemblée générale du Passepoil a eu lieu le 21 Septembre à Strasbourg au musée du souvenir. En l'absence de M. Schweitzer retenu à Paris par les obsèques de son gendre, la réunion a été présidée par M. le Commandant Bucquoy qui a fait l'exposé de la situation financière. Les cotisations pour 1931 seront les mêmes que pour 1930. MM. les capitaines Boutmy et Darbou, membres sortants du comité ont été réélus à l'unanimité. La douzième assemblée générale aura lieu à Strasbourg, le Dimanche 20 Septembre 1931.

A l'issue de l'Assemblée Générale, les membres présents du Passepoil se sont rendus à la " Taverne Royale " où, sous la présidence de M. Fritz Kieffer, doyen d'âge -- mais le plus jeune par l'entrain et la bonne humeur -- ils ont joyeusement fêté dans un dîner tout intime le dixième anniversaire de la Société.

Dans le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'an dernier paru à la page 94 du N^o 4 de la 9^e année, nous prions nos lecteurs de corriger la coquille qui s'est glissée à la 17^e ligne. Lire : " *une direction loin de l'imprimerie*, au lieu de : *lasse de l'imprimerie* ".

Numéros spéciaux. -- A la demande de nombreux membres de la société, le numéro spécial en préparation sur le Centenaire de l'Algérie fera partie de la série courante et formera le N^o 1 de 1931 devant paraître en Février. Quatre autres numéros spéciaux sont en préparation mais ils seront publiés en dehors des numéros courants du Passepoil. En raison des sujets particuliers qu'ils traitent, ils formeront une année supplémentaire et facultative dont le mode de publication sera indiqué ultérieurement. Ils seront consacrés au Centenaire de la Belgique, à l'Armée Polonaise, à l'Armée de Condé au service russe (1797-1801) et enfin aux Sapeurs-Pompiers d'Alsace (1830-1930).

Paiement des Cotisations. -- Le Trésorier fait connaître qu'un grand nombre de membres n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1930. Nous les prions instamment de se mettre en règle sans tarder. Toutes les cotisations non parvenues le 1^{er} Décembre seront recouvrées aussitôt, frais en plus, par les soins d'une banque.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie Coopérative de l'Aube.



DEMI-BRIGADES HELVÉTIQUES — 1800

Fusilier
de la
3^e demi-brigade

Capitaine
Tenus de service
3^e demi-brigade

Colonel Raguetty,
commandant la
3^e demi-brigade

Fusilier
de la
3^e demi-brigade

Fusilier
du régiment
suisse d'Ernst



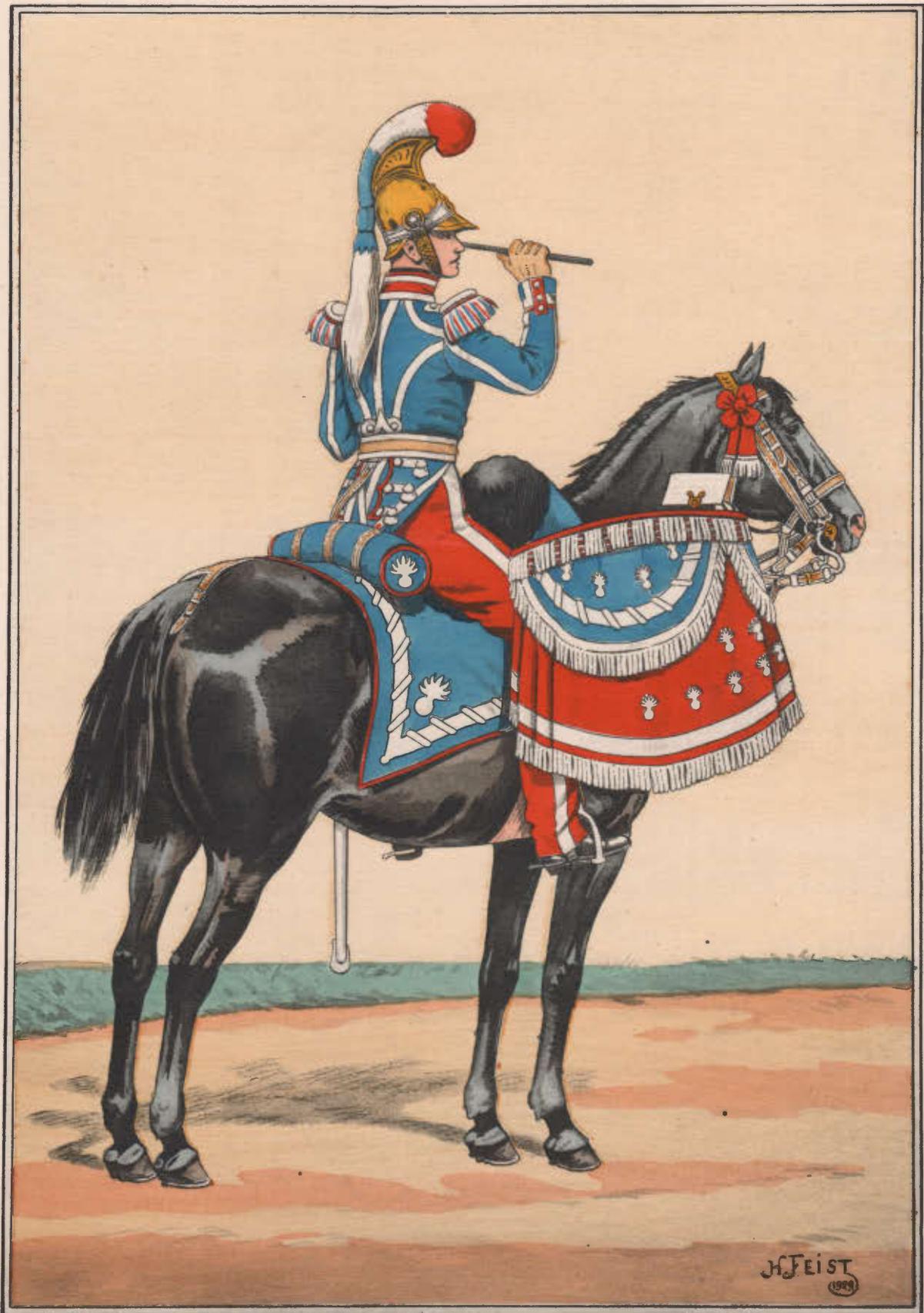
Fusilier
2^e demi brigade
1803

Lieutenant
1^{er} demi-brigade
Tenus de service
1803

RÉGIMENTS SUISSES — 1803 et 1805
Colonel Real de Chapelle
commandant en second
du 1^{er} Régiment Suisse
1805

Tambour
1^{er} Régiment Suisse
1803

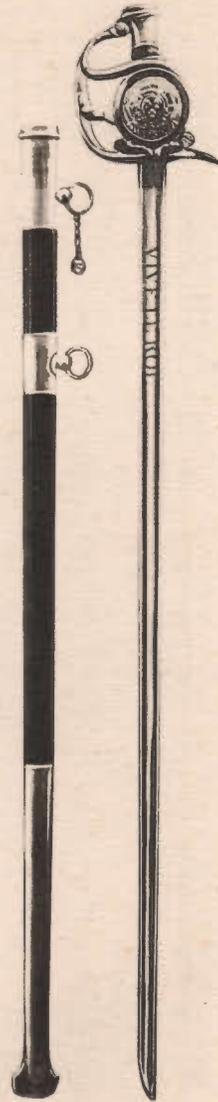
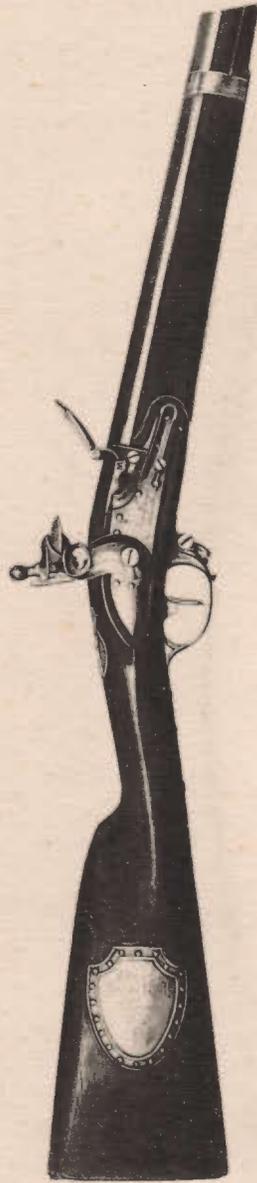
Caporal de fusiliers
2^e demi-brigade
Tenue d'été
1803



TIMBALIER DU 1^{er} RÉGIMENT DE CARABINIERS — 1850



*Donné
Par le ROI
à M^{rs}
Briquet,
Julien.*



*Donné
Par le ROI
au S^r
Du Leslé (Aimé)*

ANNONCES

On offre :

CARNET DE LA SABRETACHE

Années 1897 à 1919 inclus.

530 FRANCS FRANCO

S'adresser au Directeur du *Passepoil*.

ANNONCES

On désire acquérir un ouvrage de TSCKIEWITZ, illustré par GEMBARZEWSKY, sur le 1^{er} R. de Cheval léger lanciers polonais, de Napoléon 1^{er} (on ignore le titre exact).

Prière d'envoyer renseignements et offres au Directeur du *Passepoil*.

Historique du 47^e Régiment d'Infanterie

De 1912 à 1914, un brillant et érudit Officier du 47^e Régiment d'Infanterie, M. le Capitaine de COLLART, avait entrepris un *Historique du Corps* qui, grâce à l'étendue de sa documentation, promettait d'être un des chefs-d'œuvre du genre. Il s'était assuré, pour l'étude des uniformes et l'exécution des planches, le concours du Lieutenant BUCQUOY. Un certain nombre de planches furent dessinées, reproduites et coloriées. Quelques mois plus tard, le Capitaine de COLLART tombait face à l'ennemi, frappé d'une balle en plein front.

Nous n'avons pu savoir ce qu'il adviendra des planches tirées ; mais le "*Passepoil*" a pu s'en procurer 10 collections. Chacune comprend 25 planches de format 18×25, soit 2 en noir, 6 de drapeaux en couleurs et 17 d'uniformes en couleurs. Ces collections pourront être cédées au prix de 50 francs chaque (port compris) et seront réservées aux dix premiers membres du "*Passepoil*" qui en adresseront la demande au Directeur du Bulletin en y joignant un mandat de 50 francs.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 340.000 francs

37^{CHASSE} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^e

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitutions historiques -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Etudes des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Commandant E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

Médecin-L'Colonel FERRON

Capitaine BOUTMY

H. BRETEGNIER

Capitaine DARBOU

10^e ANNÉE — N° 4

QUATRIÈME TRIMESTRE 1930

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'AUBE

SOMMAIRE DU N° 4

— Un Régiment d'Ordonnance Française dans l'Armée Piémontaise — par Italo Cenni et E.-L. Bucquoy avec une planche en couleurs hors-texte n° 13, de Italo Cenni.....	73
— Le Sabre des Cent-Suisses — Restauration — par le Commandant E.-L. Bucquoy.....	75
— Officiers du 12 ^e Chasseurs à Cheval — (1822-1830) — par le Commandant E.-L. Bucquoy, avec une planche en couleurs hors-texte n° 14, de E.-L. Bucquoy.....	77
— Les Légions et Demi-Brigades Helvétiques — Compléments — par Italo Cenni.....	79
— Les Uniformes des Officiers d'État-Major de 1814 à 1880 — par le Capitaine Darbou, avec une planche en couleurs hors-texte n° 16, de L. Rousselot.....	81
— Questions et Réponses.....	85
— Échos et Nouvelles — par E.-L. B., Ch. F. Keller et M. Ferron.....	89
— Le Tambour-Major Morfila — (1865) — par H. Ganier-Tanconville, avec une planche en couleurs hors-texte n° 15, de V. Huen.....	93
— Bulletin de la Société.....	94
— Table des Planches hors-texte.....	95
— Table des Matières de la dixième année.....	96

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes
paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1930 et pour 1931 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande.....	60 fr.	66 fr.
Recommandé.....	65 »	73 »
Avec envoi sous tube.....	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé.....	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928 et 1929 du *Passepoil* sont en vente au Secrétariat au prix de soixante francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. Émile NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg
Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{ème}, quai de Dampierre, Troyes

UN RÉGIMENT D'ORDONNANCE FRANÇAISE

dans l'Armée Piémontaise

(PLANCHE HORS-TEXTE N^o 13)

Dans l'Armée Piémontaise du XVIII^e siècle il y eut peu de Régiments étrangers, et ceux-ci furent principalement suisses. Parmi ces régiments étrangers, il en fut un appelé "D'Ordonnance Française"; nous en donnons les principaux uniformes sur la planche 13. L'histoire de ce régiment peut se résumer comme suit :

Constitué le 27 Octobre 1703 sous le commandement du Colonel DES PORTES (d'autres écrivent DESPORTES), issu d'une vieille famille du Dauphiné, il en prit le nom comme il était d'ailleurs d'usage dans l'Armée Piémontaise pour les Régiments étrangers. Il fut dénommé français plutôt en raison de la nationalité du Commandant que de celle de la majeure partie de son contingent. Plus tard il prit le nom de : "Étranger mixte", puis il devint Suisse,

Le 10 Mars 1735 à M. DES PORTES succéda le Colonel Jean-Pierre AUDIBERT, venu du Languedoc, et le Régiment prit son nom. Le 16 Avril 1746 (selon d'autres en 1748) il prit le nom de MONTFORT du nom de son nouveau Colonel, Jean MONTFORT DE VARACHE; en 1769, celui de SURY, et enfin le 18 Octobre 1774 il se fonda avec le Régiment suisse FATIO, constituant le nouveau Régiment d'ordonnance CHABLAIS, qu'il ne faut pas confondre avec le Régiment provincial préexistant de CHABLAIS qui devint alors GENEVOIS. Les historiens ne sont pas toujours d'accord sur cette date et les documents nous manquent pour permettre d'établir la vérité absolue.

L'uniforme de 1707 est le premier que l'on connaisse et nous l'avons trouvé dans un vieux et précieux album original, inédit, signé, semble-t-il vers 1770, par un certain GENTA. Dans cet album sont reproduits les uniformes et les drapeaux de tous les corps de l'Armée Piémontaise de 1707 à 1758. -- Presque semblable à ce type, mais sous la date de 1744 nous en trouvons un autre sous le nom d'AUDIBERT sur un autre petit album original et inédit, certainement très ancien mais sans indication d'auteur. En 1751 un Décret Royal prescrivit que tous les corps de l'Armée revêtaient l'habit bleu foncé. La deuxième figure de notre planche qui le porte est également tirée de l'album sus-mentionné de GENTA avec la date de 1758 et sous le nom de SURY, mais il y a là certainement une erreur puisque le Régiment ne prit ce nom qu'en 1769. Lors de la fusion avec le Régiment FATIO pour former le CHABLAIS, l'uniforme fut comme pour tous les autres Régiments l'habit bleu foncé (distingué par le col, les revers et les parements noirs, et les retroussis chamois) porté avec le gilet blanc et la culotte blanche.

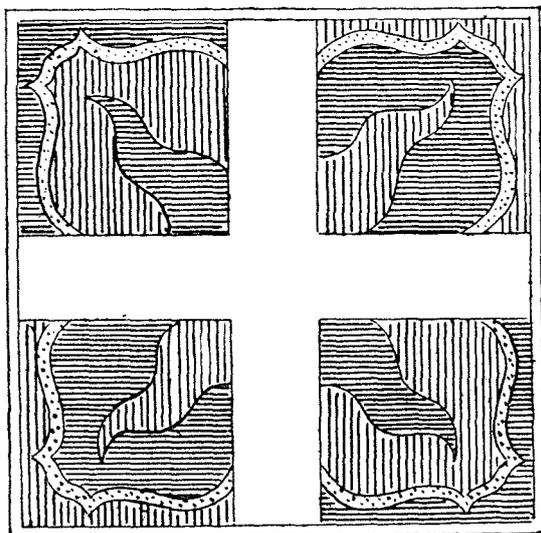
Pour les drapeaux, la meilleure source est l'album de G.-O. CACHERANO DELLA ROCCA, dessiné en 1745. On y trouve le drapeau du Régiment AUDIBERT. Il est divisé par une croix blanche avec des flammes ondoiyantes vertes, rouges et noires dans les quatre champs.

Dans l'album de GENTA se trouve un autre drapeau attribué au Régiment SURY, sans date précise (1769 ?). Il est divisé en quatre champs par la croix blanche ; le premier et le quatrième sont bleus, les autres rouges. Sur l'autre face, dans chaque champ, une flamme (partant du coin vers le centre de la croix) de couleur opposée au champ ainsi que le bord extérieur, celui-ci séparé de la couleur du fond du champ par un galon jaune. Mais il est douteux que ce drapeau appartienne vraiment au Régiment SURY parce que dans un autre album il est attribué au Régiment GUIBERT. Nous n'avons pas de documents certains qui nous permettent de lever ce doute, mais nous pensons que la question pourrait être résolue par l'un de nos excellents collègues qui se sont spécialisés dans cette branche de nos études.

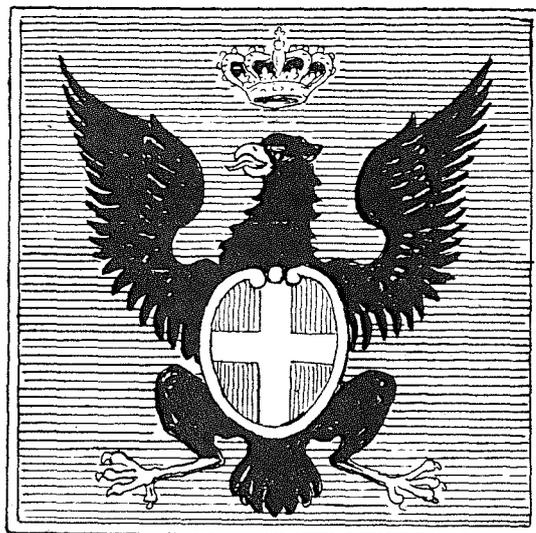
Ces deux drapeaux sont d'ordonnance. Le drapeau Colonel était le même pour tous les Régiments, bleu vif, portant dans le milieu l'aigle noir de Savoie.

En 1773 fut créé un nouveau type de drapeaux uniformes pour tous les Régiments par le dessin, et différents seulement entre eux par les couleurs qui concordaient avec celles de l'uniforme, et par les armoiries centrales, spéciales à chaque Régiment.

ITALO CENNI et E.-L. BUCQUOY.



Drapeaux du Régiment d'Ordonnance Française de l'Armée Piémontaise
Drapeau d'Ordonnance



Drapeau Colonel

LE SABRE DES CENT SUISSES

A l'exposition du " *Passepoil* " à Strasbourg en 1927, on a pu remarquer les deux sabres ci-dessous que nous numérotons 1 et 2 et que le catalogue donnait :

1 - sous le n° 157 - Sabre de Cent-Suisses - (1814-1830) collection Landolt

2 - sous le n° 170 A - Sabre de Cent-Suisses - (1^{re} Restauration) collection Docteur Georges.

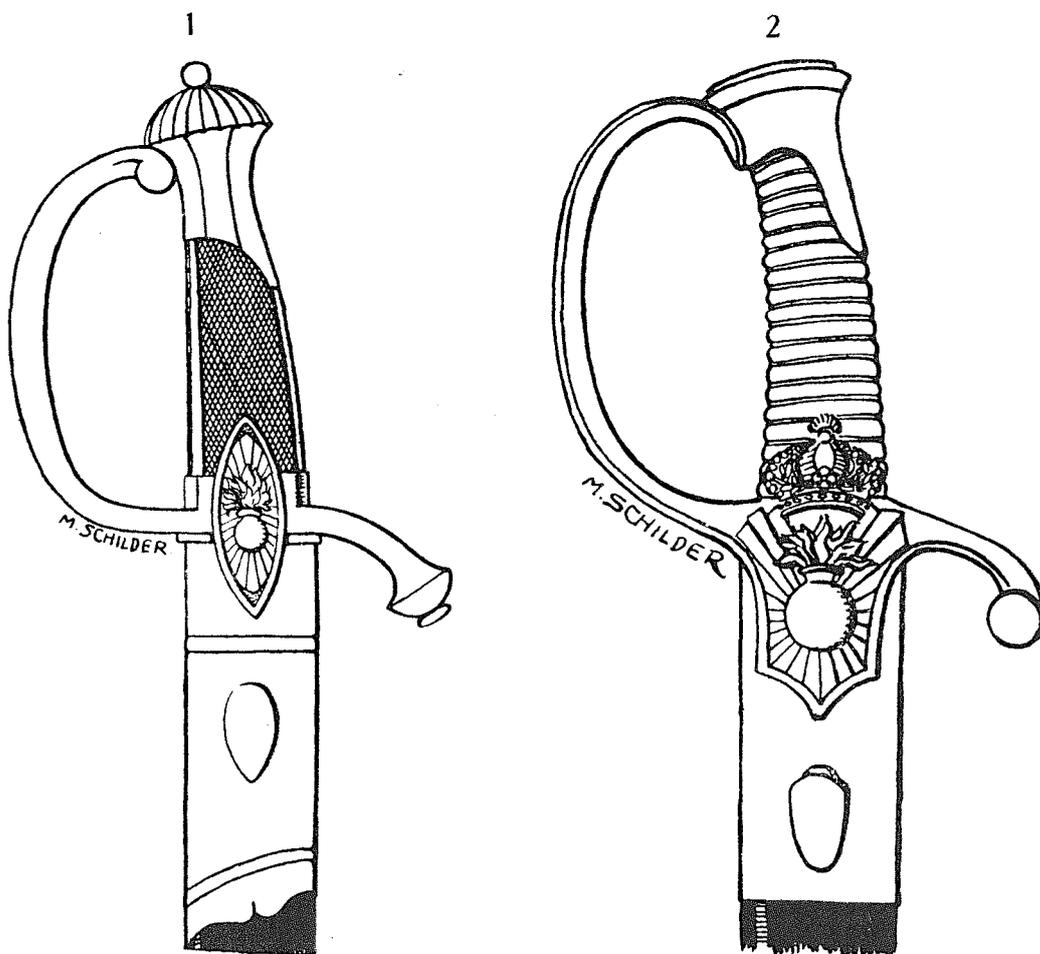
Lequel de ces 2 sabres est-il réellement celui des Cent-Suisses, c'est ce que j'ai voulu éclaircir et voici le résultat de mes recherches.

Les 2 sabres ont figuré en 1912 à la vente Cottin avec les reliques suivantes au catalogue :

1 - sous le n° 341 bis - Sabre d'officier du Régiment d'Infanterie suisse (15^e Régiment)

2 - sous le n° 341 - Sabre des Cent-Suisses de la Garde Royale.

M. le Docteur Georges croit que la dénomination du catalogue Cottin est exacte. A l'appui de sa thèse il fait remarquer que le n° 1 a la poignée d'un sabre d'officier, tandis que le n° 2 avec



sa lourde poignée cannelée en cuivre et sa large lame blanche unie a tout à fait l'aspect d'une arme de troupe d'un modèle soigné et ornementé, c'est vrai, mais arme de troupe quand même.

Le Docteur Landolt soutient la thèse inverse s'appuyant surtout sur l'autorité du Colonel Titeux, qui dans son *Historique de la Maison du Roi* donna un dessin du sabre des Cent Suisses correspondant à notre type 1. Il rappelle l'analogie de cette grenade sur soleil rayonnant avec le bouton des Cent-Suisses. Notre collègue M. C. Leroy, collectionneur averti partage cette façon de voir et apporte à la thèse deux arguments nouveaux. D'une part, il trouve suspecte cette indication du catalogue Cottin, au sujet du 15^{me} Régiment Suisse, numéro qui n'a jamais existé, et d'autre part, il fait appel à l'autorité du Musée de l'Armée, qui a catalogué sous le nom de sabre des Cent-Suisses une arme du type N° 1. C'est également l'opinion du Docteur Polaillon.

La description donnée par Bottet du sabre des Cent-Suisses manque de précision et c'est peut-être elle qui est la source de l'équivoque actuelle : « Sabre d'Officier d'Infanterie du type de 1800 portant sur les oreillons une grenade entourée de rayons ». Comme on le voit, cette description peut s'appliquer aux deux sabres ; mais si on se reporte aux planches, on est obligé de conclure que le sabre modèle 1800 dont il parle, correspond bien à notre type 1 (planche IV-8 bis).

C'est donc à cette thèse que je me rallie en concluant que le type 1 est bien seul le sabre des Cent-Suisses. Mais alors qu'est le second ? Je me suis souvenu en avoir vu deux exemplaires dans le stand que la manufacture de Klingenthal avait organisé à l'exposition d'Obernai en 1922. et j'ai demandé à cette maison de rechercher sous quel titre ce sabre était catalogué. Hélas, les établissements Coulaux, successeurs actuels de la manufacture d'armes, n'ont pas été en mesure de retrouver quoi que ce soit à cet égard. Je ne crois pas comme l'avait supposé un de mes correspondants qu'il puisse s'agir d'une arme de fantaisie des Cent-Suisses, car elle serait plus lourde et moins élégante que l'arme réglementaire, ce qui n'est généralement pas le cas d'une arme de fantaisie. Mais si l'on examine la couronne, on s'aperçoit qu'elle n'a aucun rapport avec la couronne royale de France et l'on peut se demander si cette arme n'a pas été faite à Klingenthal pour une puissance étrangère. La couronne a attiré également l'attention du Docteur Polaillon qui ne croit pas pouvoir l'attribuer à un autre pays et estime qu'il peut s'agir là d'une couronne de fantaisie laissée volontairement dans le vague. Ce sabre ne serait alors qu'un projet fabriqué à un petit nombre d'exemplaires à titre d'essais ou d'échantillons, et qui n'a jamais dû être en service. Ce sabre que sa couronne date bien de la Restauration, pouvait être destiné à un corps de la Maison du Roi ou de la Garde Royale. Faut-il y voir un essai, un projet non adopté de sabre pour les Cent-Suisses ? Cela n'aurait rien d'impossible et la solution est acceptable. Si un de nos collègues du " *Passepoil* " en connaît une meilleure à nous communiquer, nous nous ferons un plaisir de la publier et nous l'en remercions d'avance.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

OFFICIERS DU 12^e CHASSEURS A CHEVAL (1822-1830)

(PLANCHES HORS-TEXTE N^o 14)

L'uniforme des Chasseurs à cheval a passé sous la Restauration par trois périodes qui se distinguent nettement entre elles :

1^o - De 1815 à 1821, période caractérisée par l'habit-veste à revers, la culotte verte, le pantalon de cheval vert ou gris.

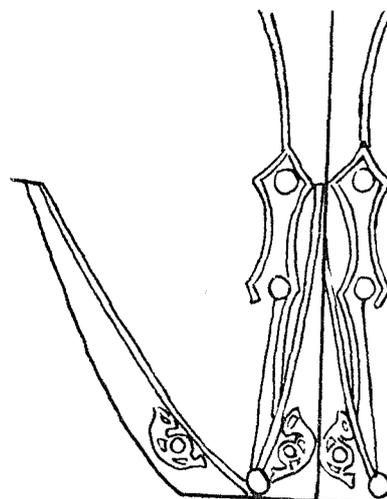
2^o - Depuis le règlement du 2 Août 1821 applicable le 1^{er} Janvier 1822, jusqu'au règlement de Septembre 1822. Période caractérisée par l'habit-veste à revers avec modification dans les couleurs tranchantes, et le pantalon rouge uni

3^o - Du règlement de Septembre 1822 à celui de 1831 .Période de l'habit-veste à brandebourgs avec pantalon rouge à tresse le long de la couture latérale.

Dans la collection d'originaux rassemblée par M. Fritz Kieffer, nous avons trouvé plusieurs types de Chasseurs à cheval datés de 1822. Trois d'entre eux qui sont à pied, se rapportent nettement à la deuxième période, nous y reviendrons un jour.

Le quatrième est le portrait d'un officier : le Commandant De Schauenburg. Nous l'avons reproduit au premier plan de notre planche hors-texte n^o 16 en lui conservant autant que possible ainsi qu'à son cheval la pose de l'original. Or, ce type bien que daté de 1822 appartient très nettement à la troisième période, aussi bien par ses couleurs distinctives que par les brandebourgs de son habit-veste. Attention ! ne disons pas dolman. Nous nous trouvons ici en présence d'un des vêtements les plus curieux qu'ait réalisés une époque de transition. Ce vêtement bâtard semble dolman par devant en raison de ses tresses mais nettement habit par son col et ses basques. C'est donc à juste titre que le règlement continue de l'appeler l'habit-veste. D'ailleurs il n'a de devant l'apparence d'un dolman que vu de loin, car le devant de gauche qui dépasse de 20 millimètres le milieu du col est percé de 13 boutonnières ; il se fixe sur les boutons du devant de droite. L'attache ne se fait pas par les tresses comme dans un dolman. L'habit-veste a un passepoil de couleur distinctive sur le bord du devant et les tresses se trouvent ainsi interrompues.

Ci-contre le dessin des basques de cet habit.



Le Commandant De Schauenburg fut donc un homme pressé de suivre la mode nouvelle puisqu'en 1822 il se dépêchait de faire faire un habit-veste à brandebourgs, à moins qu'il ne soit un précurseur et que, comme il arrive souvent, le règlement n'ait fait que rendre réglementaire un vêtement introduit déjà par la fantaisie ou l'usage. Quoiqu'il en soit remarquons que ce vêtement n'est pas dans ses détails conforme à l'ordonnance de Septembre 1822. Celle-ci prescrivait en effet pour la grande tenue des officiers un habit-veste à tresses d'argent que nous avons décrit plus haut ; pour les petites tenues une décision du 9 Décembre leur donnait un habit sans tresse mais avec les trois rangées de boutons posés aux mêmes places que sur l'habit de grande tenue. Le Commandant De Schauenburg s'est fait faire un habit de petite tenue mais plus logique que l'ordonnance il l'a garni de tresses de couleur de fond ou plutôt de tresses d'un vert un peu clair qui ressortent sur le vert foncé du vêtement. C'est ce que nous avons cherché à rendre sur notre planche n° 16. Le Commandant De Schauenburg, sans doute par nostalgie des Régiments de Hussards où il avait servi, a par ailleurs garni son habit de 15 rangées de tresses au lieu des 13 réglementaires. Il a un passepoil de couleur distinctive sur le devant de l'habit, le bas des devants et aussi sur le tour du collet, ce qui n'est pas réglementaire, pas plus que le bouton qui orne la patte du collet.

Remarquons que cet habit à tresses de couleur est contemporain des dolmans de petite tenue à tresses noires non réglementaires, que la plupart des officiers de Hussards avaient adopté comme vêtement de deuxième tenue pour économiser les dolmans à tresses argentées ou dorées, seuls réglementaires pendant longtemps. La question a été traitée à fond dans la remarquable étude publiée en 1922 par M. J. Margerand dans "*Le Carnet de la Sabretache*".

En 1824 une petite modification intervint au schako des officiers dont le plumet fut constitué désormais par un panache de plumes de coq retombantes.

Sur le milieu de notre planche hors-texte figure un Capitaine en grande tenue de la période 1824-1830 et dans le fond à gauche un Lieutenant en petite tenue conforme au règlement de 1822 à 1830. Quant au Commandant De Schauenburg nous l'avons donné conformément à notre source ainsi que le harnachement de son cheval. Notons encore comme particularités de son uniforme, son vieux sabre datant de la Révolution, son ceinturon qui au lieu de fermer avec deux rosaces comme les ceinturons habituels d'officiers, ferme au moyen de la simple boucle des cavaliers, et son couvre-schako en toile cirée noire fermé par cinq petits lacets du côté gauche ; enfin la housse de petite tenue placée sous la selle et la sangle extérieure cramoisie sans doute en toile forte comme un surfaix.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LES LÉGIONS ET DEMI-BRIGADES HELVÉTIQUES

COMPLÉMENTS

Signalons tout d'abord une coquille qui s'est glissée dans la planche 10 du précédent numéro du "Passepoil". Dans la légende placée en dessous du fusilier qui est à gauche de la planche, il faut lire 3^e demi-brigade et non 2^e.

Dans la planche 9 il nous faut signaler également un oubli de coloris qui s'est produit sur plusieurs exemplaires. La couleur jonquille a été sautée sur le parement du fusilier de gauche (qui est resté blanc) et sur les épaulettes du Colonel (qui paraissent blanches et ocre). Nous prions nos lecteurs de bien vouloir passer un peu de jaune à plat sur ce parement et sur ces épaulettes.

Enfin nous sommes heureux de publier la note complémentaire ci-dessous que nous a adressée sur ce sujet notre érudit collègue italien le professeur Italo Cenni.

E.-L.-B.

L'excellente étude de M. Ganier-Tanconville sur les uniformes des Légions et Demi-Brigades Suisses au service de la France aux débuts de l'époque napoléonienne et sur ceux des cinq Régiments Suisses provenant de l'Armée du Roi de Sardaigne, nous donne l'occasion de quelques remarques complémentaires au sujet de ces corps qui ont fait récemment l'objet de nos études personnelles sur les troupes Suisses au service de l'Italie pendant les XVIII^e et XIX^e siècles.

En nous basant sur les documents conservés tant à la bibliothèque de sa Majesté le Roi d'Italie, qu'aux archives de l'Etat à Turin, nous avons pu acquérir la certitude qu'à la suite du décret royal du 3 Mars 1751 tous les Régiments étrangers au service Piémontais avaient adopté l'uniforme prescrit par ce décret pour tous les Régiments de l'Armée. Cet uniforme fut modifié par le règlement du 1^{er} Avril 1775 qui en décrit tous les détails, et aussi partiellement par les règlements suivants du 26 Juin 1784 et du 18 Juillet 1794 maintenant les uniformes semblables pour tous les Régiments, sauf en ce qui concerne les couleurs distinctives. Donc au moment de leur passage sous les drapeaux français (5 Décembre 1798) ces cinq Régiments suisses portaient l'uniforme piémontais bien connu.

Ceci posé, l'examen des vignettes reproduites à la page 33 du dernier numéro du "Passepoil" nous permet de faire remarquer :

1^o - Que les 7 boutons des revers, n'étaient pas posés à égale distance les uns des autres, mais que le bouton supérieur était plus éloigné des autres. Quant aux boutonnieres (pour les officiers seulement) la première descendait nettement en oblique, tandis que les six autres, au contraire, étaient simplement légèrement inclinées vers le milieu du corps. Ces boutonnieres étaient nettement rectangulaires et non terminées en pointe ou en losange.

2^o - Le grade de Maréchal-des-Logis avait été aboli dans les troupes à pied en 1796.

3^o - Le grade de Sergent-Major, à la suite du règlement du 29 Janvier 1797 était indiqué seulement par deux galons au parement comme celui de Sergent dont il se différenciait seulement par le galon qui bordait la patte de la poche.

4^o - Les rosettes des retroussis étaient pour les officiers de la couleur distinctive (règlement du 26 Juin 1784) bordées d'or ou d'argent. Quand la couleur distinctive était blanche ainsi que les retroussis, les rosettes étaient de la couleur de l'habit. Le règlement précité ne parle pas de rosettes pour la troupe, mais nous savons que dans le règlement précédent du 1^{er} Avril 1775, elles étaient toujours bleu azur. On peut donc estimer qu'elles restèrent de cette couleur.

En ce qui concerne la couleur des garnitures (1) (collet, parements, revers de la poitrine, et retroussis des basques) nous devons noter les détails suivants.

Le Régiment Bachmann avait les retroussis rouges aussi bien que blancs. Le reste des garnitures qui étaient chamois en 1794 devint jaune en 1796. - De même les garnitures du Régiment Peyer-im-hoff qui étaient jaunes en 1794, avec revers rouges et retroussis jaunes, devinrent complètement jaunes avec retroussis rouges en 1796. La différence entre les deux Régiments résida seulement dans les boutons, blancs au premier et jaunes au deuxième. Le Régiment d'Ernst était bien comme l'a décrit M. Ganier-Tanconville, mais il nous semble étrange qu'il ait eu la cravate noire alors que dans toute l'Armée piémontaise la cravate était rouge pour les corps qui avaient le collet noir ; toutefois nous la trouvons également indiquée comme noire dans nos documents. Le Régiment Zimmermann avait, en 1794, les garnitures roses avec la doublure blanche et il ne nous semble pas que dans la suite il ait dû changer. Quant au Régiment Belmont nous savons qu'en 1794 (quand il portait encore le nom de Streng) il avait toutes les garnitures et les retroussis jaunes avec les boutons blancs et la cravate noire. Ce Régiment originaire du Valais qui fut le plus ancien des Régiments Suisses piémontais (il date du 12 Janvier 1694) fut le seul qui conserva toujours la même couleur distinctive jaune ; par conséquent nous n'avons aucune raison de douter qu'il l'ait conservée dans les années ultérieures de son existence.

Il y eut encore un Régiment grison Christ, dénommé Belly en 1798, qui, relevé du serment de fidélité envers le Roi de Sardaigne le 8 Décembre de la même année, passa d'abord au service de la République piémontaise, puis formé en un bataillon, constitua le dépôt des troupes Suisses qui faisaient partie de l'Armée française d'Italie, jusqu'au moment où il fut dissous, en Avril 1799. Chaque régiment avait 2 drapeaux : le drapeau Colonel porté par la compagnie d'élite et le drapeau d'ordonnance pour les autres compagnies du régiment.

Si quelques-uns de nos collègues du "*Passepoil*" avaient quelques objections ou observations à présenter au sujet des lignes qui précèdent, nous serions très heureux d'en avoir communication. « *Alius alium erudit* ».

ITALO CENNI.

La langue italienne dispose du mot très commode de "*mostre*" qui signifie à la fois collet, parements et revers. Je ne crois pas pouvoir le traduire mieux que par le mot "*garnitures*".

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

(de 1814 à 1880)

(Suite de l'article paru dans le N^o 3, de 1930, page 57)

3^o) Un croquis de Raffet, pris au camp de Compiègne en 1836, représente un Général aide-de-camp du Roi en chapeau de général à galon et ganse or, avec plume noire, porté en colonne ; habit de général bleu, brodé au collet seulement, sans passepoils de couleur tranchante, avec épaulettes et aiguillettes d'or ; pantalon écarlate à bande bleu foncé ; ceinture de général ; épée sans dragonne ; gants jaunes. Il s'agit ici d'effets de petite tenue.

4^o) Une planche d'Eckert et Mouten (1838) donne, vu de dos, un Lieutenant-Général aide-de-camp du Roi. Il porte le chapeau en colonne, galonné d'or, avec plume noire ; l'habit bleu, à retroussis écarlates, avec liseré écarlate aux poches ; broderies en or au collet, au parement, coupé droit, et à la taille ; foudres en or aux retroussis. Épaulettes du grade, avec aiguillettes d'or à droite ; pantalon écarlate à double bande d'or ; ceinture or et rouge ; épée dorée sans dragonne. Le harnachement est du modèle d'officier général, avec tapis bleu foncé à double galon d'or, portant au coin le chiffre du Roi, un P couronné ; couvre-fontes en peau de tigre avec deux galons d'or séparés par un passepoil bleu, la bride et la croupière ornées de chaînettes d'or.

5^o) Un dessin de Valmont donne un Officier Général aide-de-camp de Louis-Philippe, vu de dos, à pied, et conforme au précédent, la source étant peut-être la même.

6^o) Une planche de la série Dero-Becker, représente le Général Comte d'Houdelot, aide-de-camp du Roi vers 1845. Il a le chapeau de général, galonné d'or et à plume noire, porté en colonne ; l'habit de général brodé au collet et au parement, sans passepoil de couleur, mais avec retroussis écarlates ; le parement est coupé droit ; épaulettes et aiguillettes d'or ; pantalon écarlate avec une large bande d'or ; ceinture de général ; sabre turc à fourreau entièrement doré, tenu par un cordon en or. Le harnachement est à la hussarde, avec croisillons sur le chanfrein du cheval ; tapis de selle bleu foncé à double galon d'or ; selle anglaise en cuir fauve ; couvertes-fontes en peau de tigre à double galon d'or.

Nous pouvons donc résumer comme suit la tenue des Généraux aide-de-camp du Roi. Jusque vers 1838, habit de général passepoilé d'écarlate, après cette date, retroussis écarlates. Pantalon écarlate à bandes d'or et aiguillettes. Tapis de selle bleu foncé.

Quant aux aides-de-camp ayant le grade d'officier supérieur, le tableau de Heim, ci-dessus mentionné, les représente portant la tenue du corps d'État-Major, mais avec pantalon écarlate à double bande d'or ; chapeau sans plumet ; sabre ou épée.

Le règlement de 1836, sur la tenue du Corps d'état-major, précise que les officiers de ce corps aides-de-camp du Roi porteront comme distinction le pantalon écarlate à bande bleu foncé.

La double bande d'or au pantalon continua néanmoins à être portée. Nous en avons la confirmation dans la tenue arborée par le Comte Dumas, chef d'escadron aide-de-camp du Roi, au siège de Constantine où il fut blessé, tenue empruntée au tableau d'H. Vernet et que M. Rousselot a reproduite dans sa planche en couleurs ; à remarquer la casquette d'Afrique écarlate, à bandeau bleu, et galonnée d'or, qui a, pour la circonstance, remplacé le chapeau.

Le règlement de 1845 maintient pour ces officiers le pantalon écarlate, avec double bande d'or en grande tenue et bande bleu foncé en tenue ordinaire.

Aucun des deux règlements ne mentionne de plumet. Celui-ci fut néanmoins porté, notamment en grande tenue après 1846. Il fut certainement tricolore, et c'est ainsi que le représente un des petits soldats de la collection Paul Schmidt au Musée de l'Armée.

Nous n'avons rien trouvé de spécial en ce qui concerne la tenue des aides-de-camp du Roi appartenant à une autre arme que le corps d'état-major. Il est à peu près certain que leur tenue fut la même que celle de leurs camarades de ce corps.

Les officiers d'ordonnance du Roi paraissent avoir porté au début, et quelle que fut leur arme, la même tenue que les aides-de-camp. Nous en avons la preuve dans le tableau du Siège d'Anvers d'H. Vernet, où figure le Comte de Chabannes-Lapalice, alors Capitaine de Cavalerie officier d'ordonnance du Roi. Il porte le chapeau en colonne, bordé de noir, avec macarons en or dans les cornes, l'habit d'officier d'état-major, bleu à passepoils amarante, sans broderies, épaulettes et aiguilletes d'or ; pantalon écarlate uni, sans bandes ; sabre. C'est là une petite tenue.

Les règlements de 1836 et 1845 donnent aux officiers du corps d'état-major, officiers d'ordonnance du Roi, les mêmes distinctions qu'aux officiers du même corps, aides-de-camp de Louis-Philippe.

Quant à ceux appartenant à d'autres armes, ils durent, probablement à partir de 1836 environ, porter la tenue de leur corps d'origine avec, comme distinction, des aiguilletes en métal du bouton sur l'épaule droite. Nous en avons la preuve dans le portrait du Capitaine Comte Brayer, officier d'ordonnance du Roi en 1846, qu'a reproduit « La Sabretache » de 1902. Il a la tenue d'officier des chasseurs d'Orléans, avec les aiguilletes d'argent.

Deux petits tableaux de Lami à Versailles, représentant la visite de la Reine Victoria à Eu en 1843, donnent 4 curieux officiers d'ordonnance du Roi, que M. Rousselot a reproduits dans une de ses planches en couleurs. Ils portent la tenue de leur corps avec les aiguilletes. A remarquer l'officier de cuirassiers faisant son service à cheval en tenue de ville, chapeau, frac et épée ; les deux officiers d'infanterie légère et de chasseurs d'Afrique, portant la casquette d'Afrique ; enfin, le plus amusant de tous, l'officier de marine montant à cheval avec la grande tenue de son arme, à laquelle il a ajouté les aiguilletes d'or, et, comme les officiers du corps d'état-major de l'armée

de terre employés dans les mêmes fonctions, la double bande d'or à son pantalon bleu (1). A noter en outre le harnachement de ces 4 officiers qui comporte de peu réglementaires tapis de selle avec des couvre-fontes.

VII. -- LES AIDES-DE-CAMP ET LES OFFICIERS D'ORDONNANCE DES PRINCES DE LA FAMILLE ROYALE (MONARCHIE DE JUILLET)

De 1830 à 1848, chacun des fils de Louis-Philippe, et plus tard également le Comte de Paris, eurent une Maison militaire composée d'un petit nombre d'officiers, aides-de-camp et officiers d'ordonnance. La majorité d'entre eux appartenait au corps d'état-major ; seule la maison du Prince de Joinville était composée d'officiers de marine, et celle du Duc de Montpensier d'officiers d'artillerie (2).

Uniformes -- La tenue des aides-de-camp des Princes appartenant au Corps d'État-Major est la même que celle des aides-de-camp du Roi appartenant au même Corps, ce que confirment les règlements de 1836 et de 1845. Quant à ceux qui appartenaient à d'autres armes, ils portèrent certainement la même tenue.

Trois croquis de Raffet nous renseignent sur les tenues portées en Afrique par plusieurs aides-de-camp des Princes :

1^o) Chef de Bataillon d'Infanterie Jamin, aide-de-camp du Duc d'Aumale (1842) : casquette d'Afrique écarlate à bandeau bleu foncé, avec quatre galons d'or à la partie supérieure et un galon d'or sur la couture du bandeau et sur les coutures verticales ; capote bleu unie, à un rang de boutons, épaulettes et aiguillettes d'or ; pantalon écarlate à bande bleue.

2^o) Chef de bataillon de Chabaud-Latour, du Génie, aide-de-camp du Prince royal (1839) : casquette recouverte de toile cirée noire ; épaulettes et aiguillettes d'or ; pantalon écarlate à bande bleue ; sabre droit porté au moyen d'un ceinturon noir sur la capote.

3^o) Capitaine d'État-Major De Beaufort d'Hautpoul, aide-de-camp du Duc d'Aumale (1842) : casquette écarlate à bandeau bleu, trois galons d'or surmontant le bandeau ; un galon d'or

(1) Au cours d'une étude que donnera plus tard le « Passepoil » sur les tenues de la Marine, nous reparlerons de celles portées par les officiers de Marine aides-de-camp ou officiers d'ordonnance du Souverain ou des Princes, de 1830 à 1870 ; nous y retrouverons pour certains d'entre eux le pantalon écarlate à bandes d'or, assez inattendu pour des marins.

(2) Voici, à titre d'exemple, la composition de la maison des Princes d'après l'Almanach royal de 1844 :

Comte de Paris. — Lieutenant-Général Comte Baudrand, gouverneur ; Lieutenant-Général, Baron Marbot et Colonel d'état-major Comte de Montguyon, aides-de-camp ; Lieutenant-Colonel du génie Baron de Chabaud-Latour ; Colonel de cavalerie Duc d'Échingen et Lieutenant-Colonel de cavalerie Bertin de Vaux, aides-de-camp honoraires.

Duc de Nemours. — Comte de Colbert, Lieutenant-Général, et Baron Boyer, Maréchal-de-Camp, aides-de-camp ; Borel de Brétizel, chef d'escadron d'Etat-Major, et Reille, Capitaine d'Etat-Major, officiers d'ordonnance.

Prince de Joinville. — Capitaine de vaisseau Hernoux, aide-de-camp ; Touchard, Lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance.

Duc d'Aumale. — Baron Jamin, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, aide-de-camp ; De Beaufort d'Hautpoul, chef d'escadron d'Etat-Major, officier d'ordonnance.

Duc de Montpensier. — Thiéry, Colonel d'Artillerie, aide-de-camp ; Fiérech, Capitaine d'Artillerie, officier d'ordonnance.

à la partie supérieure et un sur les coutures verticales ; capote bleue longue, à un rang de neuf boutons ; épaulements et aiguilletes d'or. Pantalon écarlate à bande bleu foncé.

Quant aux aides-de-camp ayant le grade d'officier général, nous avons la documentation ci-après :

1^o) Portrait existant à Versailles : Lieutenant-Général Comte Baudraud, aide-de-camp du Duc d'Orléans (1832) (plus tard gouverneur du comte de Paris) : habit de général bleu foncé, brodé d'or au collet, au parement (en pointe), aux devants, aux retroussis, ces diverses parties passepoilées d'écarlate ; épaulements et aiguilletes d'or ; ceinture de général ; pantalon écarlate. C'est donc une tenue analogue à celle des aides-de-camp du Roi.

2^o) Croquis de Raffet. Général Baron de Marbot (l'auteur des mémoires), aide-de-camp du Duc d'Orléans (1839), tenue portée en Afrique, aux Portes de Fer. Cette tenue est reproduite sur l'un des dessins en noir de M. Rousselot ; elle correspond assez bien à la précédente.

Les officiers d'ordonnance des Princes paraissent avoir porté, à l'origine, la tenue des aides-de-camp. Nous en avons comme preuve deux tableaux de Versailles (1), représentant en 1835 et 1836 l'Etat-Major du Duc d'Orléans en Afrique. Aides-de-camp et officiers d'ordonnance, qu'ils appartiennent à l'Etat-Major, à la cavalerie, etc., ont tous la même tenue : la casquette d'Afrique recouverte de toile cirée noire ; la capote bleue unie, à une ou deux rangées de boutons portée quelquefois avec la partie supérieure ouverte ; les épaulements et les aiguilletes d'or ; le pantalon rouge à une bande d'or ; un sabre de cavalerie ou un sabre turc ; parfois une ceinture rouge sur la capote. Le harnachement est réduit à la selle nue, avec couvre-fontes. Le Général Marbot, qui figure dans le groupe, a la même tenue que les autres officiers, et n'est distingué que par ses épaulements.

Le règlement de 1836 et celui de 1845 donnent aux officiers d'ordonnance des Princes, appartenant au corps d'Etat-Major, la même tenue qu'aux aides-de-camp du Roi et des Princes. Ceux qui appartenaient à d'autres armes durent vraisemblablement conserver la tenue de leur corps. Dans les tableaux du siège de Constantine, de H. Vernet, nous trouvons en effet le Lieutenant-Colonel Comte de Chabannes, du 8^e Chasseurs, et le Prince de la Moskowa, du 5^e Hussards, officiers d'ordonnance du Duc de Nemours ; ils ont conservé l'uniforme de leur Régiment, mais avec la casquette d'Afrique et diverses particularités de tenue assez curieuses (voir les dessins en noir de M. Rousselot qui paraîtront dans le prochain numéro).

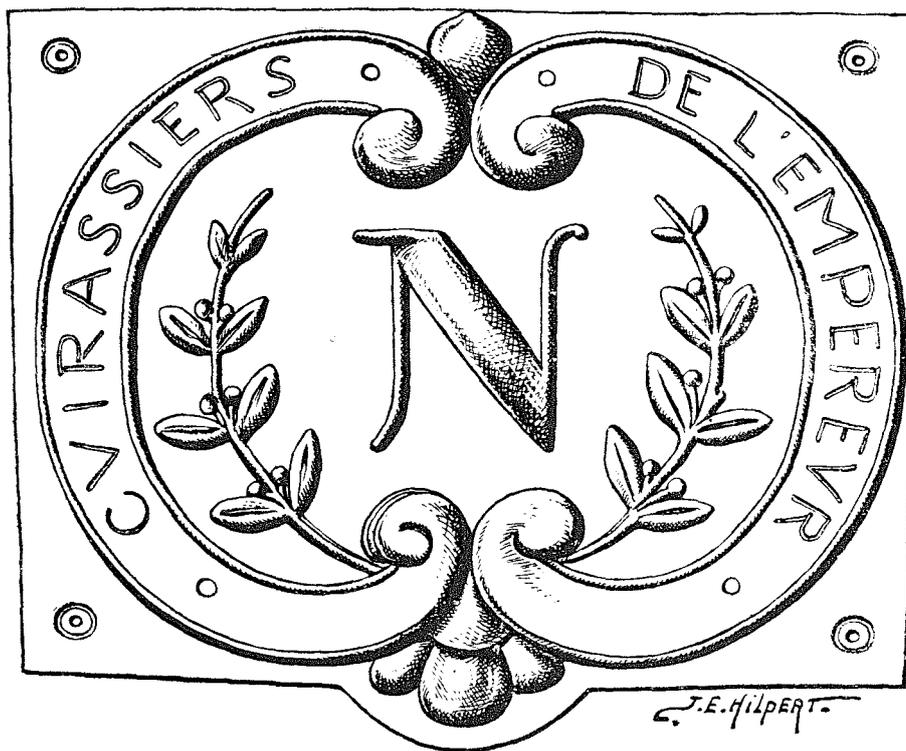
(A suivre.)

Capitaine R. DARBOU.

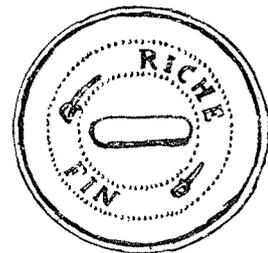
(1) H. Vernet, combat de l'Habrah (1835).
H. Vernet, l'Armée française occupe le Teniab de Mouzaïa (1836).

QUESTIONS ET RÉPONSES

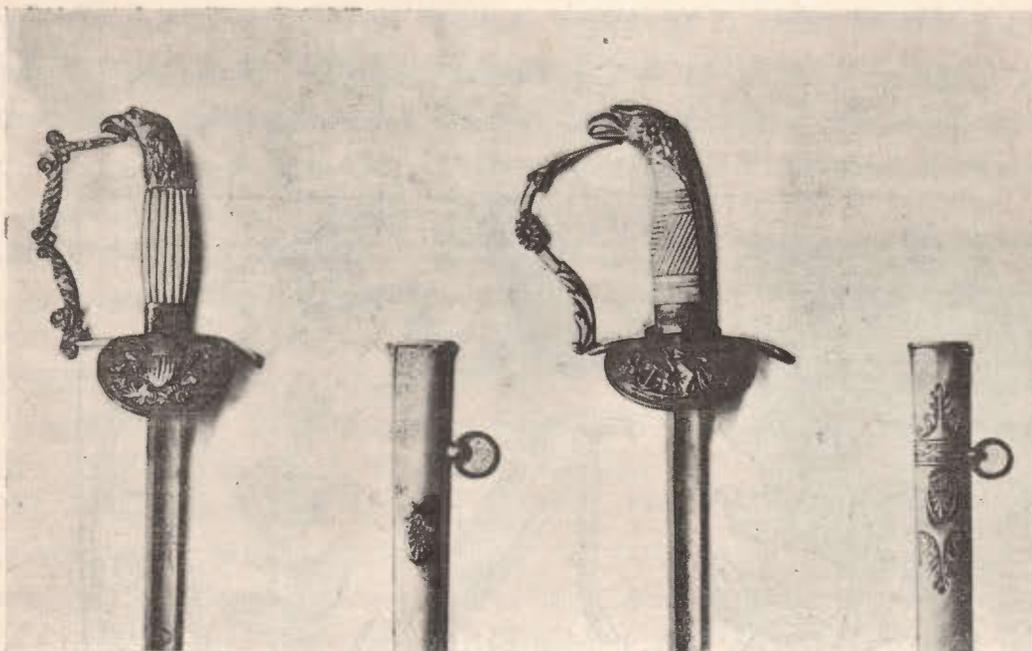
64^e Question (posée par M. le Commandant Bucquoy). - Un de nos correspondants berlinois me communique la très curieuse plaque dessinée ci-dessous, grandeur naturelle, par M.



Hilpert, que nous serons heureux d'identifier. Cette plaque est constituée par une feuille de cuivre très mince estampée, flexible, plus mince que les plus minces de schako que nous connaissons. S'agirait-il de l'insigne d'une société de vétérans du 1^{er} Empire ayant appartenu aux Régiments de Cuirassiers. Il s'apparenterait dans ce cas aux boutons dont nous donnons ci-contre un dessin agrandi (ils ont dans la réalité 18 millimètres de diamètre) qu'avait fait fabriquer la société des « Pèlerins de la Grande Armée », fondée à Paris vers 1830.



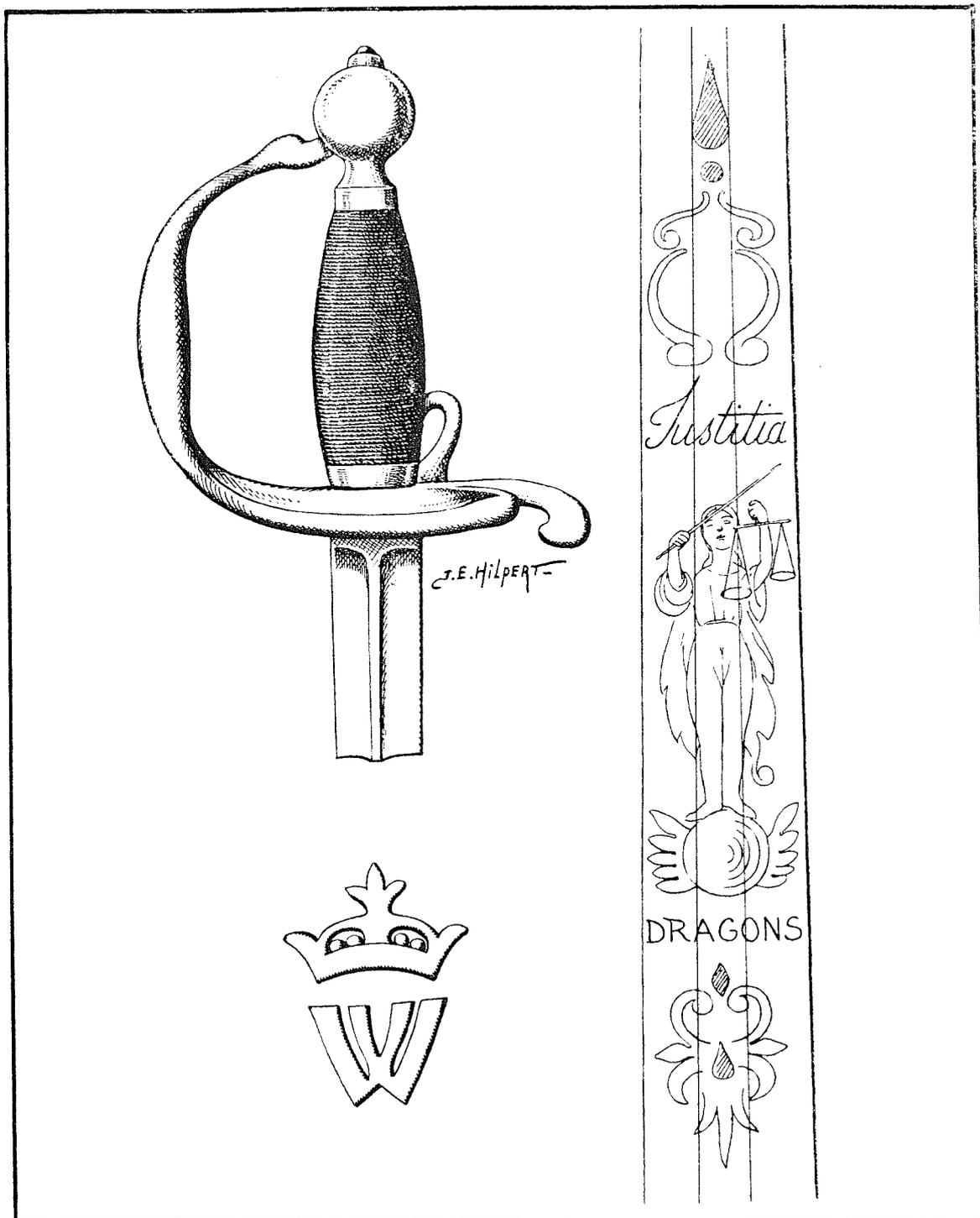
65^e Question (posée par M. Lespinasse). - Quelle attribution donner aux deux épées ci-dessous qui sont incontestablement du Premier Empire. Elles sont enfermées dans des fourreaux



métalliques argentés à deux anneaux de bélières, terminés par des boutons du genre de ceux qui terminent les glaives de Maréchaux. Les fusées sont en ivoire. L'épée de gauche est argentée, la coquille porte un aigle avec écusson sur la poitrine, entouré d'une gerbe de feuilles de chêne et d'olivier. Celle de droite est dorée. La coquille porte à sa gauche le même motif que l'autre coquille ; au centre une renommée tenant d'une main une lance, de l'autre un caducée, à ses pieds une corne d'abondance, dans le fond à droite un navire à voiles déployées. Elles pourraient avoir appartenu à des officiers sous les ordres du Prince Eugène ou du Roi Jérôme.

66^e Question (posée par M. le Capitaine Darbou. - Peut-on m'indiquer, aussi exactement que possible, les tenues portées au cours des années ayant précédé la guerre, par les formations auxiliaires marocaines qui sont devenues les spahis marocains et les tirailleurs marocains, ainsi que l'historique sommaire de leur formation ?

67^e Question (posée par M. R. Cura). - A quel Régiment de Dragons français (ou étranger au service de la France) a pu appartenir le sabre dessiné ci-contre et trouvé récemment chez un brocanteur d'Alger ?



Sabre-Épée Modèle (1695?)

Poignée de cuivre filigranée avec pièce de pouce; lettre couronnée fondue sous le dessous de la coquille d'une grandeur nature gravée sur chaque face du sujet ci-dessus.

68^e Question (posée par M. le Commandant Bucquoy). - Il y a quelques années paraissait dans le catalogue de M. A. Geoffroy (l'aimable marchand d'estampes de Paris que nous remercions de nous avoir communiqué ce cliché) le portrait ci-contre au physionotrace accompagné des indications que nous reproduisons dessous. Voulant avoir quelques renseignements sur les personnages, un de nos collègues s'était adressé à M. Hallynck, l'érudit chef du service des archives administratives du Ministre de la Guerre qui lui a répondu la note suivante :

Aucun dossier aux Archives de la Guerre au nom de LAMBERGE.

Un registre contenant des noms et des relevés de services de Commissaires des Guerres de l'ancien régime mentionne un " De la Berge " Louis-Josef, né le 7 Juillet 1747, qui (sans parler de la différence de nom) ne paraît pas, en raison de son âge, être l'officier dont il s'agit.

Par contre, au classement général, il a été trouvé deux LAMBERT, Commissaires des Guerres en 1797 :

1^o - LAMBERT Claude-Jean, né à Autun en 1766, volontaire au 1^{er} Bataillon de la Côte-d'Or, Secrétaire du Commissaire des Guerres LENOBLE à Liège en 1793, aide-Commissaire en Belgique. Aide-de-camp du Général commandant la 12^e Division militaire en l'an II; Commissaire des Guerres à l'Armée de l'Ouest du 21 Pluviose, an III, au 2 Brumaire, an IV.



2^o - LAMBERT Anatole-Joseph, né en 1759, à Salins (?), reçu avocat en 1781, volontaire à la Compagnie de Grenadiers de la Garde Nationale de Paris, employé dans les hôpitaux militaires, commis au département des Affaires Étrangères, nommé Commissaire des Guerres à la 3^e Division militaire à Metz le 15 Septembre 1792, Commissaire des Guerres auprès de la 17^e Division militaire, employé à l'Armée de l'intérieur, en résidence à Clichy, puis à Saint-Denis pendant l'an II et l'an III. Ce commissaire a été, pendant sa carrière, accusé de se servir pour son usage personnel des chevaux et des voitures de l'Administration des charrois des Armées, de vivre dans le luxe et de commettre des escroqueries.

Aucune indication ne figure à son dossier sur la fin de ses services.

Certaines des pièces du dossier de ce dernier Lambert contiennent des signatures qui peuvent se lire "Lamberg" ce qui pourrait conduire à penser qu'il s'agit du personnage représenté ci-dessus au cas où celui-ci aurait été identifié seulement d'après une signature posée sur une pièce.

Nous serions heureux de savoir si l'un de nos collègues possède quelques renseignements sur ce personnage.

ÉCHOS ET NOUVELLES

La Section Alsacienne du Musée de l'Armée. — Le musée de l'Armée vient d'entrer cette année dans une voie nouvelle qui est appelée à avoir aussi bien pour lui même que pour tous les amateurs d'uniformes les plus heureuses conséquences.

Il a créé deux annexes ou sections extérieures : l'une en adoptant à Alger le musée Franchey d'Espérey créé à l'occasion des fêtes du Centenaire et sur lequel nous reviendrons un jour ; l'autre en acceptant l'offre magnifique qui lui a été faite par M. FRITZ KIEFFER l'un des cinq fondateurs du "Passepoil" de son riche Musée du Souvenir à Strasbourg.



M. Fritz KIEFFER

Nous ne nous étendrons pas sur les trésors de ce musée qui est un peu le berceau du "Passepoil" et dans la grande salle duquel se tient tous les ans notre assemblée générale. La plupart de nos membres ont d'ailleurs visité ce coquet hôtel caché dans la verdure où depuis douze ans tous les français et alliés qui visitent Strasbourg en touristes sont venus saluer la mémoire des soldats d'Alsace, qui ont de tous temps si bien servi la France. Ce Musée que j'ai vu à ses débuts il y a de longues années n'a cessé de s'enrichir jour par jour, année par année ; aquarelles et gravures, coiffures et armes, uniformes complets et pièces historiques détachées sont venus s'ajouter les uns aux autres, maillons de cette belle chaîne que forment aujourd'hui les souvenirs de l'Alsace française depuis le jour où elle s'est donnée à Louis XIV jusqu'à celui où elle s'est jetée à nouveau dans les bras de ses libérateurs.

Aussi est-ce aux jours anniversaires de l'entrée des Français à Strasbourg que s'est déroulée la cérémonie de remise de ce musée que M. FRITZ KIEFFER a légué dès aujourd'hui au musée de l'Armée et dont il a été nommé conservateur, l'hôtel FRITZ KIEFFER devenant l'annexe strasbourgeoise du musée de l'Armée. Une foule énorme était venue assister le Dimanche 23 Novembre à cette cérémonie à laquelle la musique du 158^e Régiment d'Infanterie prêtait son concours. Elle acclama à leur passage le Général Gouraud, libérateur de Strasbourg, le Général Desvoyes, premier Gouverneur militaire de la ville après l'armistice et M. Maringer, premier haut

Commissaire général de la République. Autour d'eux on aperçut le Général Mariaux, directeur du musée de l'Armée et le Colonel Payard, sous-directeur. M. Rolland-Marcel, Préfet du Bas-Rhin, le Général Brécard, gouverneur militaire de Strasbourg, les Généraux Mittelhauser, De Pouydraguin, Winckler, Radier, Maréchal, Ménétrier, Reibell, etc. M. Pfister, Recteur de l'Académie, le Sénateur Eccard, le Commandant Mortureux, secrétaire général de la "Sabretache".

Plusieurs discours furent prononcés : par M. le Général Mariaux qui, en recevant le musée, remercia M. Kieffer au nom de la France ; par le Général Gouraud qui, en exprimant à M. Kieffer son affectueuse amitié, rappela son rôle décisif en Novembre 1918 au moment de l'entrée des troupes à Strasbourg ; par le Préfet du Bas-Rhin au nom de l'Alsace ; par le Général Brécard au nom du Ministre de la Guerre.

Enfin M. Fritz-Kieffer, ému plus qu'il n'aurait voulu le laisser paraître, mais heureux de voir son beau geste apprécié comme il le méritait prononça une poétique improvisation qu'un journal local "Les Dernières Nouvelles" de Strasbourg intitule de ce joli titre "Le rêve passe" et qu'il résume en ces termes :

a Je vous remercie pour les belles paroles que vous m'avez dites et je vous remercie de les avoir dites dans ce domaine, où 150 soldats d'Alsace montent une garde éternelle autour d'une gloire impérissable.

Soldats du Roi, soldats de l'Empereur, soldats de la République, la piété de leur cadet les a réunis, depuis le simple pioupiou d'un sou jusqu'au grand chef d'armée, en une parade magique. Sur les mannequins d'osier, il n'y a point de têtes, mais on sent l'âme du passé vibrer sous les croix et les médailles qui ornent ces fières poitrines.

Souvent, quand tombe le crépuscule, je vais là, comme en un pèlerinage, et je me souviens. Au loin, la cathédrale sonne les heures et sa voix de bronze a pour moi des sons si doux, comme une chanson maternelle. A travers les fenêtres entr'ouvertes, la brise du soir pénètre et, soulevant les crinières, anime les soldats.

Subitement, tous ces guerriers reprennent vie : chacun retrouve la place qui lui convient : les généraux au centre, l'infanterie à gauche, la cavalerie dans le fond, à droite, la garde.

Et soudain le vent du soir fait flotter l'étendard, l'étendard de Kléber, celui qui orna son sarcophage en 1838.

Alors les soldats d'osier se redressent, superbes, et d'un seul mouvement ils présentent les armes. Soldats du Roi, soldats de l'Empereur, soldats de la République, un même sentiment les anime : l'amour du drapeau : qu'importe sa couleur ! Ils n'en connaissent qu'un seul le drapeau de la France, à l'ombre duquel ils ont conquis l'immortalité. J'ai toujours cultivé le souvenir. C'est lui qui fait naître les sublimes espoirs en l'avenir.

Un vin d'honneur, arrosant le kugelhopf traditionnel, fut ensuite servi aux nombreux invités et suivi d'une visite détaillée du Musée dont M. Fritz Kieffer fit les honneurs à ses hôtes. Un banquet offert par le gouvernement militaire eut lieu à midi chez M. le Général Brécard.

Ajoutons que de nouvelles acquisitions ne cessent d'enrichir le Musée ; dès que la nouvelle de cette intégration au Musée de l'Armée a été connue, M. Rey, un strasbourgeois habitant Monaco, a légué au Musée sa collection de petits soldats peints : 20.000 hommes "une pure merveille" m'a confié M. Kieffer et qui sera le clou de l'exposition de petits soldats qu'il compte organiser au printemps à l'Aubette. Allons ! Les collectionneurs de petits soldats d'Alsace ont encore de beaux jours en perspective.

E.-L. B.

La Société des Collectionneurs des Soldats d'Étain. -- Il était depuis longtemps question de fonder en France une Société qui grouperait tous ceux qui s'intéressent aux soldats fins. Nous sommes heureux d'apprendre que c'est actuellement chose faite. Une vingtaine d'amateurs de Paris et des environs ont décidé, au cours d'une réunion préparatoire qui a eu lieu le samedi 13 décembre au 32 de la rue Charlot dans un local mis aimablement à leur disposition par Monsieur Henri Mignot, de créer la « Société des Collectionneurs des Soldats d'Étain ». Les statuts présentés à l'Assemblée ont été adoptés à l'unanimité. Le premier bureau (pour 1931) a été constitué comme suit : MM. Paul Armont, Président, Hofstetter Race, Trésorier, Ch.-Félix Keller, Secrétaire, Selius & Gérard, Membres. Parmi les fondateurs de ce nouveau groupement, nous relevons les noms de nos amis Jean Besnus & Henri Bretegnier, membre du comité du « *Passepoil* ». Le but de la Société est de grouper les collectionneurs et de leur permettre d'unir leurs efforts pour toutes les recherches et études relatives à leur sport commun. Il a été arrêté provisoirement que la Société se réunirait tous les mois (le deuxième samedi de chaque mois) à 3 heures. L'hospitalité offerte par M. Mignot a été acceptée avec reconnaissance. La cotisation a été fixée à 20 frs pour les Membres actifs (habitant Paris et les environs) et à 10 frs pour les Membres adhérents (habitant la province, la Belgique et la Suisse française). Le secrétaire de la nouvelle Société, notre camarade Ch.-Félix Keller, 10, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris (X^e), est à la disposition de nos Membres qui désireraient être plus amplement informés.

Nous souhaitons longue vie et prospérité à la jeune Société et nous ne doutons pas que tous nos Membres s'intéressant aux soldats d'étain tiendront à en faire partie.

E.-L. B.

A propos d'un sabre d'honneur. -- Dans le dernier numéro du « *Passepoil* », 9^e année, 4^e trimestre 1929, page 91, articles *Ventes* : « *Armes d'honneur* : nous voyons signalé : « le n° 238, Sabre d'honneur modèle cavalerie légère de BOUTROUS*, Capitaine à la « 57^e demi-brigade : (51.000 fr.) (60.640) ». Ainsi formulé ce compte rendu répète une erreur déjà commise dans « *Le Carnet de la Sabretache* », 31 Juillet 1901, n° 103, page 397, où nous trouvons : « Armes données en vertu de l'Arrêté du 4 Nivôse, An VIII (25 Décembre « 1799). 5 - Sabre de cavalerie légère au Capitaine BOUTROUX, Capitaine à la 57^e demi-brigade. Ce sabre n'est pas porté au Journal Militaire (appartient à M. le Baron Petiet) ».

En réalité il s'agit d'un sabre d'honneur qui figure sur l'état des cent sabres accordés à l'Armée d'Italie par Bonaparte, attribué au Capitaine BOUTRAIS de la 57^e demi-brigade. C'est l'un des quatre sabres donnés à cette date à des militaires de la Terrible que rien n'arrête : « n° 92 ROYER (Henri) Grenadier - n° 93 PALAIZI (Antoine) Sergent-Major - n° 94 « FÉLIX (Antoine) Grenadier - n° 95 BOUTRAIS (François) Capitaine, pour avoir, à « l'affaire de Pescantina, passé l'Adige à la nage pour ramener une barque ». (Correspondance de Napoléon I^{er}, T. III., p. 424-430-237, Milan 21 Brumaire, An VI (11 Novembre 1797).

Voici d'après l'Historique du 57^e Régiment d'Infanterie, p. 61, les Rapports historiques

des Régiments de l'Armée d'Italie pendant la Campagne de 1796-1797, publiés par le Capitaine Fabry, p. 205, le récit de ce fait d'armes.

Au moment où se produisit l'insurrection de Vérone, 17 Avril 1797, jour de la seconde fête de Pâques, un détachement de la 57^e demi-brigade composé de 3 officiers, dont le Capitaine BOUTRAIS, qui le commandait, et de 65 hommes, resté dans le nord de l'Italie, tandis que la 57^e faisait colonne en Romagne, reçut l'ordre de se porter au secours de la garnison de Vérone. Ce détachement fit partie de la colonne du Général LAHOZ qui, tandis que le gros des troupes de Kilmaine, aux ordres de Chabran, marchait sur la ville par Somma Campagna, fut dirigé sur Pescantina. Le 22 Avril, Lahoz, en face de ce village tenta de passer de force l'Adige sous le feu de l'ennemi. Le Capitaine BOUTRAIS, secondé par deux hommes, dont un musicien de la 20^e Légère, se jeta à la nage dans la rivière, et par quatre fois, sous un feu violent, alla chercher sur la rive opposée des bateaux qui permirent de faire passer 400 hommes. Ayant enlevé Pescantina, puis un bois de mûriers où l'ennemi fit une vive résistance, Lahoz atteignit une ligne de hauteur dominant Vérone et put entrer en communication avec le Général Balland, assiégé dans la citadelle. Dans cette affaire le détachement de la 57^e eut quatre blessés et la 20^e Légère 20 officiers tués et 31 hommes tués et blessés. Pendant l'attaque de Vérone, qui eut lieu le lendemain, BOUTRAIS se distingua par son activité et son courage.

Ajoutons quelques renseignements biographiques sur le Capitaine BOUTRAIS, recueillis dans : Commandant Dumont, Bataillons de Volontaires nationaux, 1^{er} Bataillon de Loir-et-Cher - Carnet de la Sabretache n^o 321, Février 1928 - Mémoires du Capitaine Godet p. 109 - Carnet de la Sabretache n^o 192, Décembre 1908 (Communication de M. le Prince de la Moskowa) - A. Chuquet, Ordres et Apostilles de Napoléon, T. IV, p. 27 - 5325.

BOUTRAIS (François), né le 18 Mai 1763 à Vendôme, Lieutenant à la 7^e Compagnie du 1^{er} Bataillon de Loir-et-Cher le 30 Septembre 1791. Capitaine à la même Compagnie, puis à la 57^e demi-brigade de Ligne lors de l'amalgame de cette demi-brigade le 19 Juin 1796, (Capitaine chargé de l'habillement à la 57^e, ordres des 18 Août, 16 et 19 Octobre 1797). Passé à la 4^e demi-brigade d'Infanterie légère le 15 Mars 1800. Retraité pour infirmités suites de blessures le 16 Novembre 1802 (ou le 14 Juin 1803). Demandé comme aide-de-camp par le Général Liébert, demande non acceptée par le Premier Consul. Rappelé à l'activité le 1^{er} Septembre 1805 à la Compagnie de Loir-et-Cher. Commandant à Valançay de la Garde d'Honneur de Ferdinand VII et des Princes d'Espagne le 8 Mars 1809. Passé à la Compagnie de Réserve de la Sarthe le 5 Novembre 1810. Retraité le 28 Mai 1812. Blessé d'un coup de feu au pied droit au siège de Valenciennes en 1793. Officier de la Légion d'Honneur le 14 Juin 1804.

Médecin-Lieutenant-Colonel M. FERRON.

LE TAMBOUR-MAJOR MORFILA du 33^e de Ligne à Strasbourg en 1865

(PLANCHE HORS-TEXTE N^o 15)

Notre confrère M. HUEN, un maître du pinceau dans la glorification des choses militaires, ayant fait revivre, pour le "*Passepoil*", un type de troupier du siècle dernier, j'ai pensé qu'une notice vécue, écrite par un contemporain de cette période, vieille de 65 ans, ne ferait point mauvaise figure en cette occurrence.

En 1865, chez les Alsaciens, chez les Strasbourgeois surtout, la fibre patriotique et cocardière, au lendemain des journées de Magenta et de Solférino, s'ouvrait à tous les épanouissements.

Le 33^e de Ligne commandé par le Colonel Bonneton tenait alors garnison à Strasbourg. « Strasbourg est une belle garnison », dit une chanson dont l'antiquité se perd dans la nuit des âges. Elle dit vrai la chanson. Strasbourg, en ce temps là, était pour le soldat, une Capoue, une Cythère et une table de Lucullus. Avec vingt cinq sous, il pouvait s'offrir un festin pantagruélique. Aimé, choyé par l'habitant, il menait une existence semblable à celle du pays de Cogne. Le 33^e était un beau et solide Régiment. Il avait fait ses preuves en Espagne, en Algérie, en Crimée et tout récemment encore en Italie, où le 28 Juin 1859, à Melégnano, ce corps écrivait une page héroïque de son histoire.

Mais arrivons à Morfila qui débarque un beau jour à Strasbourg, sous l'uniforme d'un contre-maitre des Équipages de la flotte. Un Antinoüs-Hercule, au pigment chocolat clair, né dans cette île si française de la Martinique, qu'entoure une mer d'émeraude, Morfila, qui bientôt sera baptisé Bamboula en raison de sa passion pour la danse chère à sa race, avait une certaine finesse dans les traits du visage héritée de quelqu'ancêtre conquistador.

Mué en Tambour-Major, et combien superbe, coiffé d'un colback blanc de neige sous l'ombre duquel deux yeux brillaient comme des escarboucles, il provoquait l'admiration de toutes les Marianne, Bewelé, Salomé, Dorothée, de Strasbourg et environs. Il devint la coqueluche de la cité. Mes camarades et moi nous le prisons très haut. J'ai été toujours très gourmand et, sous son bonnet à poil blanc, avec ce contraste d'une face sombre, il me donnait l'impression de cet entre-mets exquis dénommé « torche aux marrons » et composé d'une calotte de purée de marrons entourée par une crème fouettée.

Morfila aimait chanter, rire, boire et danser, comme ses frères en couleur, âmes toutes simples. Et, quand d'aventure il avait absorbé plus que son compte, il éliminait cet excédent grâce à l'exécution d'une danse mimée et chantée, la « Bamboula ba ba ». Il m'a été donné, plusieurs fois, d'assister à cet exercice éliminatoire peu ordinaire. Un jour sur la place Kléber — heureusement il pleuvait à torrent, ce qui avait éloigné les passants — Bamboula, la tête renversée en arrière, la bouche ouverte afin de happer l'eau tombante, dansait éperdument. Et, quand le volcan inté-

rieur fut éteint, il s'en alla tout placidement. C'était un si beau et si bon soldat, que le Colonel sévissait rarement.

Les jours de revue sur la place Kléber, quel triomphe pour Morfila : le défilé de la tête de colonne du Régiment, la rentrée au quartier, la Compagnie d'honneur ramenant, avec la clique, le drapeau chez le Colonel, mettaient sur pied la moitié de la ville. Mais, le summum du superbe se manifestait le soir des retraites en musique. Sur la place Kléber les tambours, clairons, trompettes de la garnison sont présents et les trottoirs sont noirs de monde. Au coup de l'heure, qui résonne sur le bronze à la tour de l'antique cathédrale, un silence religieux se fait. Le grand Tambour-Major du 33^e, le Martiniquais Morfila, lève sa canne ! Un frémissement court dans cette masse de Strasbourgeois. Le roulement commence, doux, presque sourd ; puis augmente d'intensité. C'est le tonnerre ! Les cuivres éclatent en notes stridentes et joyeuses. Un appel de grosse caisse, et les musiques entament une marche guerrière. Alors tout ce peuple, où le chapeau haute forme fraternise démocratiquement avec la casquette et le caraco, avec les crinolines et les falbalas, bras-dessus bras dessous, jeunes et vieux, hommes, femmes, enfants, emboitent le pas à la " Clique " et reconduisent chaque corps à son quartier.

Oui certes, elles étaient émouvantes et belles ces soirées d'antan, où le cœur de toute une race battait à l'unisson dans une même foi patriotique.

Henri GANIER-TANCONVILLE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Fin de collaboration. -- Le Comité du " *Passepoil* " porte à la connaissance des membres de la Société que M. Henri Defontaine qui depuis le 1^{er} Janvier 1930 a démissionné de la Société cesse désormais de faire partie de ses collaborateurs. Par ailleurs le Comité déclare qu'il entend rester étranger à toutes relations d'affaires privées qui pourraient exister entre M. Defontaine et des membres de la Société,

Numéros spéciaux. -- La rédaction du " *Passepoil* " recommande à l'attention des membres de la Société la notice sur les quatre numéros hors abonnement qui vont être publiés en 1931 qui accompagne ce numéro, et les conditions de souscription qui leur sont faites.

Liste des Membres. -- Ont été admis dans la Société au cours des derniers mois :
Comme Membres Actifs : MM. H. Boutmy Fils, à Colmar, A.-B. Denner, à Strasbourg,
Capitaine Dumay, Strasbourg ;
Comme Abonné : M. A. Focke, à Cologne-Mulheim.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.
Le Gérant : E. NUSSBAUM. Imprimerie Coopérative de l'Aube.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

-
- N° 1 — Aide-Maréchal général des logis de l'Armée — 1786 par P. Martin
» 2 — 2^e Régiment d'Infanterie de ligne — 1814-1815 » H. Boisselier
» 3 — Aide-de-camp pendant la campagne d'Espagne — 1823 » L. Rousselot
» 4 — Artillerie coloniale - Maroc - 1916 » J. Hilpert
» 5 — Régiment Royal des Carabiniers — 1724 » L. Rousselot
» 6 — Joseph Cura, brigadier au 6^e Hussards — 1806 » E. Giffard
» 7 — Officiers d'Etat-Major — Restauration » L. Rousselot
» 8 — Armée Italienne - Artillerie à Cheval — 1918 » I. Cenni
» 9 — Demi-Brigades Helvétiques — 1800 » Tanconville
» 10 — Régiments Suisses — 1803-1805 » Tanconville
» 11 — Timbalier du 1^{er} Régiment de Carabiniers — 1850 » H. Feist
» 12 — En noir — Armes de récompense de la Restauration.
» 13 — Régiment d'ordonnance française en Piémont » I. Cenni
» 14 — Officiers du 12^e Chasseurs à Cheval — 1822-1830 » E.-L. Bucquoy
» 15 — Tambour-Major du 33^e de ligne — 1865 » V. Huen
» 16 — Officiers d'Etat-Major au siège de Constantine — 1839 » L. Rousselot
-

Table des Matières de la Dixième Année

I. — UNIFORMES D'AUTREFOIS

De la Casaque à la Soubreveste — par Paul MARTIN.	13
Un Régiment d'Ordonnance Française en Piémont — par Italo CENNI et E.-L. BUCQUOY.	73
Le Régiment Royal des Carabiniers, 1724 — par L. ROUSSELOT.	25
Aide-Maréchal général des logis de l'Armée, 1786 — par le Baron R. GROUVEL.	5
Les Légions et Demi-Brigades Helvétiques — par TANCONVILLE et I. CENNI.	49, 79
J. Cura, Brigadier au 6 ^e Hussards, 1806 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	41
Le 2 ^{me} Régiment d'Infanterie de ligne, 1814-1815 — par H. BOISSELIER.	6
Les Uniformes des Officiers d'Etat-Major de 1814 à 1830 — par le Capitaine DARBOU.	9, 37, 57, 81
Officiers du 12 ^e Chasseurs à Cheval (1822-1830) — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	77
Timbalier du 1 ^{er} Régiment de Carabiniers, 1850 — par H. FEIST.	54
Morfila, Tambour-Major au 33 ^e de Ligne, 1865 — par TANCONVILLE.	93
Artillerie coloniale. — Maroc 1916 — par M. J. E. HILPERT.	23
Armée Italienne. — Artillerie à Cheval, 1918 — par Italo CENNI.	42

II. — BIBELOTS

Sabre d'Officier des Marins de la Garde Impériale — dessin de J. HILPERT.	56
Sabre des Cent-Suisses, Restauration — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	75
Les Armes de récompense de la Restauration — par C. LEROY.	65
Les peignes à Chevaux — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	43

III. — DIVERS

Avant-propos de la 10 ^e année.	1
Dans le monde des Soldats de plomb — par P. ARMONT.	2
Bibliographie.	67
Echos et Nouvelles.	4, 45, 69, 89
Questions et Réponses.	46, 85
Bulletin de la Société.	24, 48, 72, 94
Table des planches hors-texte.	95



RÉGIMENT D'ORDONNANCE FRANÇAISE EN PIÉMONT
1707 1758



OFFICIERS DU 12^e REGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL — Fin 1822 à 1830
Lieutenant, petite tenue (1823-1830) — Capitaine, grande tenue (après 1824)
Chef d'Escadron de Schauenburg en petite tenue — Fin 1822



MORFILA DIT "BAMBOULA"
Tambour-Major du 33^e de ligne - Strasbourg — 1865



OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR AU SIÈGE DE CONSTANTINE — 1839

Capitaine Dumas
Aide-de camp
du Roi

Baron Frossard
Chef d'Escadron - État-major
de la Garde Nationale de Paris

Capitaine d'État-major
Aide-de-camp
de Général

Chirurgien-Major Baudens
attaché à l'État-major
du Duc d'Orléans

NUMÉROS SPÉCIAUX

Au cours de l'année 1931 le "*Passepoil*" publiera quatre Numéros spéciaux en dehors de l'abonnement qui seront consacrés :

- Le 1^{er} au Centenaire de l'Armée Belge - 1830-1930 ;
- Le 2^o aux Sapeurs-Pompiers d'Alsace - 1830-1930 ;
- Le 3^o à l'Armée de Condé au service Russe - 1797-1801 ;
- Le 4^o à l'Armée Polonaise - 1830-1930.

Ces quatre numéros formeront un ensemble un peu plus important qu'une année ordinaire du "*Passepoil*", puisqu'ils comprendront chacun 5 planches hors-texte en couleurs, une planche hors-texte en noir et de 24 à 32 pages de texte. Les sujets traités pouvant ne pas intéresser au même degré tous les membres et abonnés du "*Passepoil*", le Comité a décidé de ne pas leur en imposer l'achat en ne les publiant pas dans l'abonnement et d'en faire une série spéciale en dehors de l'abonnement. Ils seront tirés à 300 exemplaires et réservés d'abord aux membres du "*Passepoil*" qui auront envoyé leur bulletin de souscription avant le 1^{er} Mai 1931 au prix de 25 francs chaque. Passé cette date, les exemplaires non retenus seront mis en vente au prix de 30 francs chaque.

Nous prions donc nos membres de bien vouloir remplir le bulletin de souscription ci-joint en rayant les numéros qu'ils ne désireraient pas recevoir et de l'adresser avant le 1^{er} Mai 1931 à M. NUSSBAUM, Trésorier du "*Passepoil*", 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg, en même temps que le montant de la souscription par mandat-poste ou mandat chèque postal à son compte : 77-50, Strasbourg.

Le Passepoil.

Bulletin de Souscription

Je soussigné
demeurant à

déclare souscrire au prix de **25 francs** chaque
aux numéros hors série indiqués ci-dessous (1)
qui seront publiés par le "*Passepoil*" :

- 1^o - Centenaire de l'Armée Belge ;
- 2^o - Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace ;
- 3^o - L'Armée de Condé au service Russe ;
- 4^o - L'Armée Polonaise ;

Par le même courrier, je vous adresse en mandat-
poste ou mandat-chèque ou chèque de virement (2) la
somme de

.....montant de ma souscription.

Signature :

(1) Rayer les numéros qu'on ne désire pas recevoir.

(2) Rayer les modes de paiement non employés.

ANNONCE

Capitaine DARBOU, 29^e Dragons, Dinan, désièrait acquièrir ou échanger :

- 1^o - **Série complète de Chasseurs à Pied**
Cartes postales dessinées par Ch. MOREL, Edition LEROY (vers 1910)
- 2^o - **Cartes Postales représentant l'Artillerie**
par M. TOUSSAINT, même Edition, même date
- 3^o - Eventuellement, imagerie d'Epinal, **Sujets Militaires**
un peu anciens (PELLERIN ou autres)

Historique du 47^e Régiment d'Infanterie

De 1912 à 1914, un brillant et érudit Officier du 47^e Régiment d'Infanterie, M. le Capitaine de COLLART, avait entrepris un **Historique du Corps** qui, grâce à l'étendue de sa documentation, promettait d'être un des chefs-d'œuvre du genre. Il s'était assuré, pour l'étude des uniformes et l'exécution des planches, le concours du Lieutenant BUCQUOY. Un certain nombre de planches furent dessinées, reproduites et coloriées. Quelques mois plus tard, le Capitaine de COLLART tombait face à l'ennemi, frappé d'une balle en plein front.

Nous n'avons pu savoir ce qu'il adviendra des planches tirées ; mais le "*Passespoil*" a pu s'en procurer 10 collections. Chacune comprend 25 planches de format 18x25, soit 2 en noir, 6 de drapeaux en couleurs et 17 d'uniformes en couleurs. Ces collections pourront être cédées au prix de 50 francs chaque (port compris) et seront réservées aux dix premiers membres du "*Passespoil*" qui en adresseront la demande au Directeur du Bulletin en y joignant un mandat de 50 francs.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 348.000 francs

37^{QUAI} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitutions historiques -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Etudes des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Commandant E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM

Médecin-L' Colonel FERRON

(Secrétaire-Trésorier)

Capitaine BOUTMY

H. BRETEGNIER

Capitaine DARBOU